

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES
(MERF)

**CADRE STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENTS POUR LA
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
NATURELLES AU TOGO (CSIGERN 2018-2022)**

Version finale



SOMMAIRE

INDEX DES TABLEAUX	5
INDEX DES FIGURES	5
SIGLES ET ACRONYMES.....	6
RESUME.....	10
INTRODUCTION.....	16
I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU CSIGERN	17
1.1 Contexte international.....	17
1.1.1 Les différentes conventions auxquelles le Togo est partie.....	17
1.1.2 L'historique de l'engagement du Togo dans la plateforme TerrAfrica	17
1.2 Contexte national.....	18
1.2.1 Situation géographique et administrative	18
1.2.2 Environnement socioéconomique du pays	19
1.2.3 Environnement physique du pays.....	20
1.2.4 Alignement aux cadres de planification au niveau national.....	22
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE	25
2.1 Méthode et outils mobilisés	25
2.2 Questions évaluatives	26
III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC EN MATIÈRE DE GERN ET DE L'ÉVALUATION DU PNIERN.....	27
3.2 Évaluation de la performance du PNIERN par sous-programme	27
3.3 L'état actuel des ressources naturelles au Togo.....	31
3.6.1 Dégradation des formations forestières.....	36
3.6.2 Dégradation des galeries forestières.....	37
3.6.3 Dégradation des terres.....	37
3.6.4 Dégradation des ressources en eau	38
3.7 Mise en évidence des forces et des faiblesses en matière de GERN	39

IV. CADRAGE STRATEGIQUE	43
4.1 Articulation du CSIGERN	43
4.1.1 Vision du Togo pour la GERN	43
4.1.2 Objectif global	43
4.1.3 Objectifs de développement.....	43
4.1.4 Objectifs spécifiques.....	44
4.2 Cadre logique	44
4.3 Axes stratégiques et priorités d'investissement	50
V. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES	58
5.1 Principes de mise en œuvre.....	58
5.2 La Cohérence du CSIGERN avec le PND et les ODD.....	59
5.3 Stratégies et mécanismes institutionnels de mise en œuvre du CSIGERN	61
5.2.1 Stratégie de mise à l'échelle des activités du CSIGERN.....	61
5.2.2 Stratégie et dispositif institutionnel de mise en œuvre.....	61
5.2.3 Rôles et responsabilités des acteurs de la GERN dans le cadre de la mise en œuvre du CSIGERN.....	65
5.2.4 Phasage	66
5.3 Mécanismes de Suivi Evaluation et de redevabilité	66
5.3.1 Les différents niveaux d'intervention	66
5.3.2 Dispositif de suivi : collecte, traitement et diffusion des données GERN	67
VI OPPORTUNITES DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS	70
VII. STRATEGIE DE COMMUNICATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	73
7.1 Stratégie de communication.....	73
7.1.1 Objectif global de la stratégie de communication.....	74
7.1.2 Objectifs spécifiques de la stratégie de communication	74
7.2 Gestion des connaissances/ Renforcement des capacités en matière de GDT	77
CONCLUSION	78
ANNEXES.....	79

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etat de la dégradation des ressources.....	36
Tableau 2: Forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de GERN	39
Tableau 3 : Cadre logique simplifiée.....	44
Tableau 4 : Estimation des coûts.....	56
Tableau 5 : Répartition du coût par priorité (en dollars USD).....	56
Tableau 7: Arrimage CSIGERN, PND et ODD.....	59
Tableau 6 : Rôles et responsabilités des acteurs de la GERN	65

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Régions administratives du Togo (Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), 2011).....	18
Figure 2: Synergie entre les secteurs de l'Agriculture, de l'Eau, de l'Energie et de l'Environnement	24
Figure 3: Dix première espèces des forêts du Togo selon la valeur d'indice de fréquence relative (en %).....	32
Figure 4: Représentativité des différentes classes de dégradation au Togo	38
Figure 5 : Articulation du CSIGERN	43
Figure 6 : Schéma du dispositif institutionnel pour la mise en œuvre	64
Figure 7 : Indicateurs CSIGERN et cadre de résultat.....	97

SIGLES ET ACRONYMES

ADAPT	Adaptation de la production agricole au changement climatique
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AFD	Agence française de développement
AGAIB	Agence d'Appui aux Initiatives de Base
AGETUR	Agence d'Exécution des Travaux Urbains
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AICC	Agriculture Intelligente face aux Changements Climatiques
AMCOW	<i>African Ministries Council of Water</i> (Conseil des ministres africains chargés de l'eau)
AME	<i>Accords multilatéraux sur l'environnement</i>
ANAA	Actions nationales appropriées d'atténuation
ANASAP	Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique
ANGE	Agence nationale de gestion de l'environnement
ANPC	Agence nationale de la protection civile
AP	Assainissement pluvial
APD	Aide publique au développement
ATPC	Assainissement total piloté par les communautés
BAD	Banque africaine de développement
BIE	Budget d'Investissement de l'Etat
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CAGA AE	Cadre d'action globale pour l'assainissement et l'approvisionnement en eau
CC	Changement climatique
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CDQ	Comité de développement de quartier
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CET	Centre d'enfouissement technique
CFC	Chlorofluorocarbones
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CILSS	Comité inter-Etat de lutte contre la sécheresse au sahel
CSIGERN	Cadre d'investissement stratégique pour la gestion de l'environnement et les ressources naturelles
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLSP	Comités locaux de suivi participatif
CNDD	Commission nationale du développement durable
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDB	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COA/GIRE	Conférence Ouest-Africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau
COP/CdP	<i>Conférence of Parties</i> /Conférence des parties
CSI	Cadre stratégique d'investissement
CVD	Comité villageois de développement
CPDD	Commission préfectorale de développement durable
DAC	Direction des affaires communes
DCNCC	Deuxième communication nationale sur les changements climatiques
DE	Direction de l'environnement
DGIEU	Direction générale des infrastructures et équipements urbains
DGSCN	Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale
DRERF	Direction régionale de l'environnement et des ressources forestières
DRF	Direction des ressources forestières
DSRP-C	Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté

ECOWAP	Politique agricole régionale en Afrique de l'Ouest
EESS	Evaluation stratégique environnementale et sociale
EEDD	Education à l'environnement et au développement durable
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces ;
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FIT	Front intertropical
FNDF	Fonds national de développement forestier
FNE	Fonds national de l'environnement
FPMA	Fonds des pays moins avancés
FVC	Fonds vert pour le climat
GAFSF	<i>Global Agriculture and Food Security Program</i>
GDF	Gestion durable des forêts
GERN	Gestion pour l'environnement et les ressources naturelles
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIFERC	Gestion intégrée de la fertilité de l'eau et des ravageurs par les champignons
GIFS	Gestion intégrée de la fertilité des sols
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
GRN	Gestion des ressources naturelles
IEC	Information Education Communication
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
ITRA	Institut togolais de recherche agronomique
MAEH	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MCPD	Modes de consommation et de production durable
MDP	Mécanisme de développement propre
MEAHV	Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise
MER	Ministère de l'équipement rural (actuellement fusionné au MAEH)
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MPD	Ministère de la planification du développement
MPDAT	Ministère de la planification du développement et de l'aménagement du territoire
MRV	Mesure, rapportage et vérification
MUH	Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
NDT	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
NEPAD	<i>New Partnership for Africa's Development</i> /Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique/
ODD	Objectifs de développement durable
ODEF	Office de développement et d'exploitation des forêts
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ORSEC	Organisation des secours
OSC	Organisation de la Société Civile
OTR	Office togolais des recettes
PADAT	Projet d'appui au développement agricole du Togo
PALCC	Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique

PAFN	Plan d'action forestier national du Togo
PANA	Plan d'Action national d'adaptation aux changements climatiques
PAN-LCD	Plan d'action national de la lutte contre la désertification
PANGIRE	Plan d'action national de la gestion intégrée des ressources en eau
PANSEA	Plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement
PASA	Programme d'appui au secteur agricole
PAUT	Projet d'aménagement urbain du Togo
PAZOL	Projet d'aménagement de la zone lagunaire
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PEUL	Projet d'environnement urbain de Lomé
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PGFF	Plan de gestion des fluides frigorigènes
PGICT	Projet de gestion Intégrée des catastrophes et des terres
PHAST	<i>Participatory Hygiene and Sanitation Transformation</i>
PHI	Programme hydrologique international
PIB	Produit intérieur brut
PLAH	Plan local d'assainissement et d'hygiène
PME	Petite et moyenne entreprise
PNACC	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PNADE	Programme national d'actions décentralisées de gestion de l'environnement
PNAE	Plan national d'action pour l'environnement
PND	Programme Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNE	Politique nationale de l'eau
PNE TOGO	Partenariat national de l'eau du Togo
PNGE	Programme national de gestion de l'environnement
PNHAT	Politique nationale d'hygiène et d'assainissement du Togo
PNIASA	Programme national d'investissements agricole et de sécurité alimentaire
PNIASAN	Programme national d'investissements agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNIERN	Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles
PNPC	Politique nationale de la protection civile
PNR	Programme national de reboisement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PMA	Pays moins avancés
PONAT	Politique nationale d'aménagement du territoire
PP	Politique publique
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest-
PPBSE	Planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation
PRAPT	Projet de renforcement du rôle de conservation du système national des aires protégées du Togo
PRCGE	Projet de renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement
PRCNDGE	Projet de renforcement de capacités nationales décentralisé de gestion de l'environnement
ProDRA	Programme de développement rural y compris l'agriculture
ProREDD	Programme d'appui à la préparation à la REDD+ et à la réhabilitation des forêts au Togo
PSHAT	Politique sectorielle de l'hygiène et de l'assainissement au Togo
PTF	Partenaire technique et financier
PUDC	Programme d'urgence pour le développement communautaire
PURISE	Projet d'urgence de réhabilitation des services et infrastructures électriques
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
RAPD	Rapport sur l'aide publique au développement
REDD+,	Réduction des émissions dues à la déforestation et de la dégradation des forêts

RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNDHB	Recensement national général de la population et de l'habitat
RRC	Réduction des risques de catastrophes
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RSO	Responsabilité sociétale des organismes
S&E	Suivi-évaluation
SAP	Système d'alerte précoce
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SDAL	Schéma d'aménagement du littoral
SEPO	Succès, échec, opportunité, menace
SISL	Système d'information et de suivi du littoral
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNDDA	Stratégie nationale de développement durable de l'aquaculture au Togo
SNRRC	Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles
SPANB	Stratégie nationale de la biodiversité
SP-EAU	Société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain
SRAHM	Service régional de l'assainissement et de l'hygiène du milieu
SYNASVITO	Syndicat national des sociétés de vidange du Togo
TBAI	Tableau de bord annuel des indicateurs
TCNCC	Troisième communication nationale sur les changements climatiques
TCP	<i>Transmission control protocol</i>
TdE	Société togolaise des eaux
UA	Union Africaine
UCT	Union des communes du Togo
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de gestion du projet
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (<i>United Nations Education, Scientific and Cultural Organization</i>)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UONGTO	Union des ONG du Togo
WACA	<i>West Africa Coastal Areas Management Program</i>
WACAF	Zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
WAPO	Complexe d'aires protégées (W-Arly-Pendjari-OKM)
WRI	<i>World Resources Institute</i>

RESUME

Le Togo, a adopté en 2010 sa vision horizon 2050 pour la gestion du secteur de l'environnement et des ressources naturelles et élaboré son cadre stratégique global d'investissement pour le secteur (le PNIERN 2011-2025) associé à cette vision dont le document a été adopté à tous les niveaux avec l'implication de plusieurs acteurs de développement.

Ainsi, il est convenu depuis lors que : « à l'horizon 2050, un environnement sain est créé ; les bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont maîtrisées par les populations permettant ainsi d'atténuer les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes naturelles pour faire du Togo un pays à forte croissance contribuant à améliorer le cadre de vie des populations et à réduire la pauvreté ».

La mise en œuvre du PNIERN1 a permis de créer un environnement favorisant le renforcement de capacités et la durabilité au point de vue financier et technique. Il y a eu notamment le développement significatif des capacités des groupes de parties prenantes visés, tels que les communautés à la base, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les chercheurs et les spécialistes de l'environnement, ainsi que les décideurs des organismes publics compétents. La mise en œuvre du PNIERN a donc apporté des contributions dans plus d'un domaine.

Tirant des leçons de la mise en œuvre du PNIERN1 et tenant compte des nouveaux enjeux dont le passage des OMD aux ODD en 2016 sur le plan international et le passage de la SCAPE au PND sur le plan national, au vu des progrès sensibles réalisés notamment dans le secteur de l'éducation, l'agriculture, l'environnement, la lutte contre la pauvreté, l'inclusion, l'emploi et la croissance économique et face aux contraintes persistantes, aux nouveaux défis et enjeux socio-économiques et environnementaux, le Cadre stratégique d'investissement actualisé de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles du Togo (CSIGERN) repose sur la mise en œuvre d'instruments¹ visant à inciter les acteurs publics et privés à joindre les efforts pour valoriser les potentialités environnementales, économiques et sociales du Togo.

Sur la base de la vision annoncée plus haut, des enjeux cités, des leçons tirées et des orientations formulées au cours de l'évaluation de la phase 1 du PNIERN, le CSIGERN se décline en sept éléments suivants :

- ✓ Une (01) vision,
- ✓ Un (01) Objectif global (OG),
- ✓ Trois (03) objectifs de développement (OD),
- ✓ Cinq (05) objectifs spécifiques (OS),
- ✓ Cinq (05) axes stratégiques presque identiques aux OS,

¹ Ces instruments sont financiers, techniques, organisationnels, institutionnels et réglementaires.

- ✓ Vingt-trois (23) priorités,
- ✓ Cent vingt-quatre (124) actions, activités ou tâches.

Ainsi, le CSIGERN prévoit comme axes stratégiques et priorités d'investissement :

🚩 Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement

*L'objectif de cet axe est de renforcer les acquis du PNIERN en matière de gouvernance du secteur en revisitant le cadre institutionnel de mise en œuvre de sorte à disposer d'un environnement plus favorable à la GERN. Dans **le cadre de l'amélioration de la gouvernance environnementale**, le gouvernement s'engage à poursuivre la réforme du cadre juridique et institutionnel notamment par (i) la relecture du code forestier et de la loi cadre portant sur l'environnement, (ii) l'opérationnalisation de la police de l'environnement, du Fonds national de l'environnement et de la commission nationale de développement durable (CNDD) ; (iii) l'amélioration du système national de l'évaluation environnementale et sociale et du système national de l'information environnementale, (iv) la généralisation de l'intégration de l'environnement dans les programmes et politiques, (v) l'amélioration du mécanisme de suivi de l'environnement , (vi) l'actualisation de la politique de l'environnement et de la politique forestière.*

Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont au nombre de huit dont (sans suivre l'ordre d'importance) :

- ⇒ *PRIORITE 1 : Opérationnalisation des structures existantes du MERF et renforcement du cadre de coordination stratégique du programme*
- ⇒ *PRIORITE 2 : Amélioration des cadres législatif, réglementaire et politique de gestion de l'environnement et du système d'information environnementale*
- ⇒ *PRIORITE 3 : Appui à la mise en œuvre des actions transversales et de soutien au secteur*
- ⇒ *PRIORITE 4 : Amélioration de la capacité de mobilisation des ressources*
- ⇒ *PRIORITE 5 : Soutien à la promotion du financement des secteurs innovants, rentables et porteurs de croissance économique durable à travers (i) l'amélioration du climat des affaires, (ii) le renforcement du partenariat public privé et (iii) des mécanismes de suivi*
- ⇒ *PRIORITE 6 : Gestion des ressources humaines*
- ⇒ *PRIORITE 7 : Renforcement de la capacité technique des acteurs*
- ⇒ *PRIORITE 8 : Renforcement de la communication autour de la mise en œuvre du CSIGERN*

✚ Axe stratégique 2 : Gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques, la préservation de la biodiversité et des services environnementaux

Cet axe stratégique vise à capitaliser et amplifier les bonnes pratiques de GERN déjà entamées lors de la mise en oeuvre du PNIERN. Il vise notamment à restaurer davantage les forêts pour contribuer à l'atteinte du taux de couverture de 30% de la superficie du pays à l'horizon 2050, et celle des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres. Il s'agit en effet à l'horizon 2022 d'établir un plan opérationnel d'activités sylvicoles dans un esprit de développement durable devant permettre de porter le taux de couverture forestière du pays de 24,24 à 28% à l'horizon 2022^{2,23}

Les priorités portent sur la réalisation des actions à même de faciliter l'amplification des bonnes pratiques de GERN et renforcer les services de recherche et conseils et les services commerciaux, les plus rentables, facilement accessibles et dont l'impact potentiel est le plus élevé. Les actions portent entre autre sur (i) la promotion du reboisement participatif et de l'agroforesterie; (ii) la gestion intégrée des paysages; (iii) l'aménagement durable des formations forestières, savanicoles et des sites sensibles (iv) la promotion de création des forêts communautaires; (v) la valorisation des produits forestiers non ligneux ; (vi) la gestion durable des écosystèmes fragiles ; (vii) la conservation de la biodiversité, la promotion de la biotechnologie, et du mécanisme d'accès et de partage des avantages (APA) ; et (viii) la restauration des terres dégradées.

Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont au nombre de cinq (5)

- ⇒ PRIORITE 9 : Amélioration de la connaissance des ressources*
- ⇒ PRIORITE 10 : Gestion durable des terres et des forêts*
- ⇒ PRIORITE 11 : Gestion durable des écosystèmes aquatiques*
- ⇒ PRIORITE 12 : Conservation, restauration et valorisation des aires protégées et gestion durable de la biodiversité*
- ⇒ PRIORITE 13 : Renforcement des services écosystémiques et protection des écosystèmes fragiles*

✚ Axe stratégique 3 : Lutte contre les changements climatiques et gestion intégrée du milieu marin et du littoral

Le Togo s'est engagé à réduire ses émissions de façon inconditionnelle de 11,14% par rapport au scénario de référence en 2030 et à adosser ses impératifs de développement à une trajectoire de croissance sobre en carbone qui se traduira par une réduction conditionnelle de 20%. L'objectif de cet axe stratégique est de réduire les risques de catastrophes, la vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux effets néfastes des

² Chiffres de l'Inventaire Forestier National élaboré par le MERF (IFN, 2016) repris dans le draft du PND 2018-2022)

changements climatiques et de développer des actions d'atténuation dans les secteurs clés du développement. Il est également envisagé à travers cet axe des actions pouvant concourir à la gestion durable des ressources halieutiques, l'atténuation de l'érosion côtière et de la vulnérabilité du littoral de même que la promotion de l'économie bleue (version marine de l'économie verte). Pour ce qui est de l'économie bleue, le Togo à l'instar des pays insulaires ou pays côtiers d'Afrique qui se lancent davantage dans ce sous-secteur et qui en tirent énormément de bénéfice grâce aux potentialités dont il regorge, s'est engagé depuis peu dans le développement des stratégies en économie bleue. La croissance de l'économie bleue est possible dans plusieurs domaines, notamment : les pêches, l'aquaculture, les minéraux, l'énergie, le transport et le commerce, le tourisme et les loisirs, et la biotechnologie marine. Ce secteur est considéré comme étant un nouveau moteur de création de richesse, d'inclusion sociale et du développement durable³.

Les investissements prioritaires portent essentiellement sur (i) l'élaboration d'un plan d'action de développement et d'adaptation du littoral aux changements climatiques ; (ii) la mise en place d'un système d'information et de suivi du littoral ;(v) la poursuite des actions de lutte contre l'érosion côtière et des pollutions marines ; (vi) la réduction et gestion des risques de catastrophes ; (vii) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+; (viii) la mise en place des systèmes de mesure, de rapportage et de vérification (MRV) dans le contexte des changements climatiques ;(ix) le renforcement des capacités des parties prenantes pour une prise en compte de l'adaptation dans les documents de planification; (x) la mise en place d'un mécanisme de mobilisation des fonds climats notamment le fonds vert climat pour promouvoir un développement résilient et sobre en carbone.

Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont au nombre de cinq (5)

- ⇒ *PRIORITE 14 : Réduction des risques de catastrophes climatiques et renforcement de la résilience face aux changements climatiques*
- ⇒ *PRIORITE 15 : Lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin*
- ⇒ *PRIORITE 16 : Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts et à la déforestation*
- ⇒ *PRIORITE 17 : Promotion de l'économie bleue.*

³ Depuis 2016, le Togo multiplie plusieurs initiatives dans le développement de l'économie bleue pour en faire une priorité : la sécurisation du sous-secteur car devenue la proie des pirateries de tout genre à travers la création en 2016 de l'Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEEM) ou le Haut conseil pour la mer par décret N° 2014- 113/ PR, qui a pour vocation de faire de l'espace maritime, un levier de développement), Lomé accueille dans la même année le premier Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur « la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique ; sept 2017, la mise en place d'un fonds bleu destiné à valoriser les ressources maritimes du pays qui s'adosse sur le fonds de sécurité et de sûreté maritimes au sein de l'Union Africaine créé pour la circonstance ; depuis 2016, la construction avec l'appui de la coopération japonaise d'un nouveau port de pêche à GbétsoGbé-Baguida d'un montant de 16,4 milliards qui sera opérationnel dès 2018 etc.

✚ Axe stratégique 4 : Amélioration du cadre de vie et réduction des risques de pollutions

Cet axe stratégique vise à améliorer durablement le cadre de vie de la population togolaise en milieu urbain et rural. Les priorités d'investissements portent sur les actions suivantes : (i) le renforcement des capacités managériales des acteurs du cadre de vie ; (ii) le développement de la foresterie urbaine et périurbain ; (iii) l'élaboration et la mise place des normes environnementales ; (iv) la mise en place des équipements de surveillance et de mesure de la qualité de l'air, de l'eau et des déchets ; (v) la généralisation des évaluations environnementales et sociales des programmes et projets du secteur public et privé ; (vi) la gestion rationnelle des produits chimiques et/ou dangereux ; (vii) la gestion rationnelle des déchets de toutes sortes.

Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont au nombre de trois (3) :

- ⇒ PRIORITE 18 : Lutte contre les pollutions et nuisances et gestion rationnelle des déchets dangereux de toutes sortes*
- ⇒ PRIORITE 19 : Prévention des risques biologiques, biotechnologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques*
- ⇒ PRIORITE 20 : Généralisation des évaluations environnementales et sociales des programmes et projets du secteur public et privé.*

✚ Axe stratégique 5 : Promotion de l'écocitoyenneté, du développement durable et de la transition vers l'économie verte

Cet axe stratégique vise à promouvoir davantage auprès de la population, les actions de sensibilisation et d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable de façon à automatiser habitudes tant en ville, et à l'école, que dans le milieu rural, à transformer le mode de consommation actuel vers un mode durable et à promouvoir les petites et moyennes entreprises désirant se lancer dans le développement des technologies plus durables et plus respectueuses de l'environnement. Les actions d'investissements dans cet axe portent essentiellement sur (i) la promotion de l'économie verte ; (ii) la promotion des modes de production et de consommation durables ; (iii) la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des organismes (RSO) ; (iv) l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont au nombre de trois (3) :

- ⇒ PRIORITE 21 : Promotion de l'économie verte*
- ⇒ PRIORITE 22 : Promotion des modes de consommation et de production durable*

⇒ *PRIORITE 23 : Promotion de l'Education Environnementale et de l'éducation au Développement Durable (EEDD).*

Le budget total du CSIGERN pour la phase 2018-2022 est estimé à trois cent trente milliards quatre cent soixante-sept millions (330 467 000 000) FCFA dont 20% sont déjà acquis à travers les projets qui dont l'exécution a démarré.

Le reste du montant à mobiliser est réparti comme suit : 40 % provenant des ressources internes de l'Etat togolais mobilisables à travers les mécanismes en place : FNDF, FNE, BIE, etc., 5% du montant issus des partenaires privés et organisations de sociétés civiles et 55 % attendues de divers appuis extérieurs sous forme d'aide publique au développement.

Il est attendu que cet investissement public permette de lever davantage d'autres investissements du secteur privé et des PTF.

Cette nouvelle phase de la planification a été élaborée à l'issue d'un processus de concertation inclusif et participatif ayant impliqué et associé étroitement la majorité des parties prenantes du secteur de l'environnement (bénéficiaires, organisation de la société civile, structures étatiques, partenaires techniques et financiers). Il a été validé au cours de l'atelier national.

INTRODUCTION

Depuis 2010, le Togo s'est doté d'un programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN). Ce cadre stratégique d'investissement a permis de tracer la vision du Togo à l'horizon 2050 en GERN et de décliner sur la base des concertations avec tous les acteurs (l'administration publique, la société civile et les partenaires techniques et privés), les actions prioritaires de GERN sur lesquelles il fallait porter les investissements publics du Togo pour les quinze prochaines années découpées en trois phases de cinq ans.

Tirant les leçons de la mise en œuvre de la phase 1 de ce document (PNIERN 2010-2015) et de la SCAPE et tenant compte des nouveaux enjeux socio-économiques, environnementaux et institutionnels au niveau national et intergouvernemental : l'actualisation de la SCAPE en PND pour l'horizon 2022, le passage des OMD aux ODD pour l'horizon 2030 avec l'émergence de nouveaux concepts (la neutralité des terres, l'agriculture intelligente face au changement climatique, l'économie verte et l'économie bleue...), les nouvelles priorités qui seront inscrites dans le PNIERN rénové ou CSIGERN reposeront sur la mise en œuvre d'instruments visant à inciter davantage les acteurs publics, privés, de la société civile et les organisations intergouvernementales à coordonner leurs efforts pour mieux valoriser les potentialités environnementales, économiques et sociales du Togo. Ces instruments sont financiers, mais aussi techniques, institutionnels et réglementaires. Le MERF qui porte cette initiative veillera à ce que des mécanismes de mise en œuvre ou les outils élaborés ou qui seront élaborés et adoptés soient réellement mis en œuvre afin de garantir une bonne réussite de ce projet. Il s'agira entre autres, l'élaboration d'un projet de mise en œuvre de CSIGERN, le mécanisme de mobilisation de financement en mettant plus l'accent sur les mécanismes innovants, la stratégie de communication, le mécanisme de coordination du secteur.

Capitalisant les acquis du Togo en matière de planification environnementale, le CSIGERN, devient l'outil opérationnel intersectoriel à même de relever les défis environnementaux et socio-économiques que connaît le Togo. Pour ce faire, cet outil devrait permettre d'amener l'ensemble des partenaires techniques et financiers impliqués à mieux positionner et de façon plus efficace et rationnelle leur aide au développement, en ciblant de façon stratégique et en coordonnant les financements pour en accroître l'impact et l'efficacité, en application de la « Déclaration de Paris ».

Afin de redéfinir de manière objective les actions prioritaires d'investissement pour l'amplification de la GERN pour cette nouvelle phase quinquennale de planification stratégique, une méthodologie en trois étapes a été adoptée dans ce contexte. De prime abord, (i) il s'est agi de faire une évaluation des différentes composantes aussi bien au niveau technico- économique qu'écosystémique avec à la clé la mise en évidence des principaux goulots d'étranglement, les approches de mitigation et les opportunités ; (ii) ensuite, se basant sur la dynamique nationale notamment l'élaboration du PND, le processus d'élaboration du budget programme et, les autres stratégies de planification intersectorielle, les priorités d'investissement de CSIGERN ont été dégagées et regroupées en plusieurs axes stratégiques ainsi que les modalités de mise en œuvre du programme ; (iii) la concertation de toutes les catégories d'acteurs et à divers niveaux durant les deux premières étapes et la validation nationale des résultats d'analyse des experts commis par Terrafrica/NEPAD. Le présent document, (i) retrace le contexte global d'analyse, (ii) fait la synthèse du rapport d'évaluation des performances et de l'analyse écosystémique du Togo et formule des axes stratégiques, des priorités d'investissement et des conditions de leur mise en œuvre.

I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU CSIGERN

L'aperçu général des programmes élaborés et mis en œuvre au Togo montre que le gouvernement togolais avec l'appui des partenaires techniques et financiers a mis un accent sur les priorités en termes de Gestion durable de l'environnement. Ainsi, depuis son indépendance, le Togo a créé un ministère sectoriel dédié à la question environnementale au sein duquel plusieurs directions techniques ont été créées, et mis en place plusieurs institutions en matière de gouvernance environnementale. Le Ministère en charge de l'environnement a pour attribution principale la définition et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Outre ce cadre institutionnel favorable à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, le Togo est partie à plusieurs conventions et avec à la clef la signature de plusieurs protocoles y relatifs. Par ailleurs, plusieurs stratégies et programmes ont été élaborés pour la mise en œuvre de tous ces accords et une meilleure orientation du secteur.

1.1 Contexte international

1.1.1 Les différentes conventions auxquelles le Togo est partie

Le Togo a adhéré aux différents accords multilatéraux sur l'environnement (AME) : la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction; la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre; le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; la Convention sur la diversité biologique; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, Ramsar; la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles; la Convention de Bamako sur les mouvements transfrontières des déchets dangereux et autres déchets; le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; la Convention sur les mouvements transfrontières des déchets dangereux et autres déchets, Bâle; la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs), etc.

La mise en œuvre et le suivi de ces conventions se traduit (i) du point de vue institutionnel, par l'élaboration sur le plan national des documents d'orientations stratégique, les programmes, politiques, projets et ou plans d'actions, de même que la mise en place des organes requis pour la coordination et la gestion de ces institutions ; (ii) du point de vue légal, par l'élaboration au niveau national des lois, décrets, arrêtés et textes d'applications.

1.1.2 L'historique de l'engagement du Togo dans la plateforme TerrAfrica

A la suite d'une série de consultations et de contacts pris par le Ministre de l'environnement et des ressources forestières de l'époque avec ses partenaires, notamment à Copenhague en Décembre 2009, et à Cotonou du 16 au 19 février 2010, en marge de la concertation ministérielle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Gouvernement du Togo a sollicité l'appui de la Banque mondiale et

du FEM pour, d'une part développer un projet d'appui écologique au PNIASA, et d'autre part améliorer la programmation des investissements dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles par la mise en place d'une plateforme multisectorielle.

Conscient de la nécessité de passer d'une approche projet à une approche programme, le Togo s'est engagé dans le processus TerrAfrica afin d'élaborer son Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN). Le Togo a alors « adhéré » au concept et à la méthodologie de TerrAfrica pour développer sa propre approche programmatique tout en élargissant la thématique de la Gestion Durable des Terres (GDT) à la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (GERN). Le Togo est donc devenu officiellement membre de la Plateforme TerrAfrica en Août 2010.

L'approche TerrAfrica étant exclusivement focalisé sur la gestion durable des terres ; Le Togo a fait l'option d'intégrer la notion d'environnement élargi à la problématique des pollutions et nuisances et des catastrophes naturelles. Pour élaborer le PNIERN, la méthodologie adoptée par le Togo est celle qui a été développée par TerrAfrica se basant sur de l'Instrument de soutien pays (ISP) en vue de l'intégration et de la mise à l'échelle de la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne (FAO, 2008).

1.2 Contexte national

1.2.1 Situation géographique et administrative

Le Togo est situé géographiquement sur la côte du Golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest, étiré du Sud vers le Nord et couvrant une superficie de 56 600 Km². Il est limité au Sud, Nord, Est et Ouest respectivement par l'Océan Atlantique, le Burkina Faso, le Bénin et le Ghana. Localisé entre le 6ème et le 11ème degré de latitude nord et entre 0 et 2 degré de longitude, le Togo s'étend du nord au sud sur en moyenne 660 km. Sa largeur varie entre 50 et 150 Km. Le territoire national est divisé en cinq régions administratives et économiques qui ne jouissent pas en réalité d'une autonomie régionale par manque de mise en place effective de structures administratives et financières appropriées ; Cependant, le Togo a entamé depuis 2013 et dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de réformes administratives, un processus de décentralisation à travers l'élaboration en 2015 du rapport général/feuille de route du processus. Ce processus est à une étape avancée et devrait voir ses actions se concrétiser avec l'organisation des élections locales prévues en 2018.

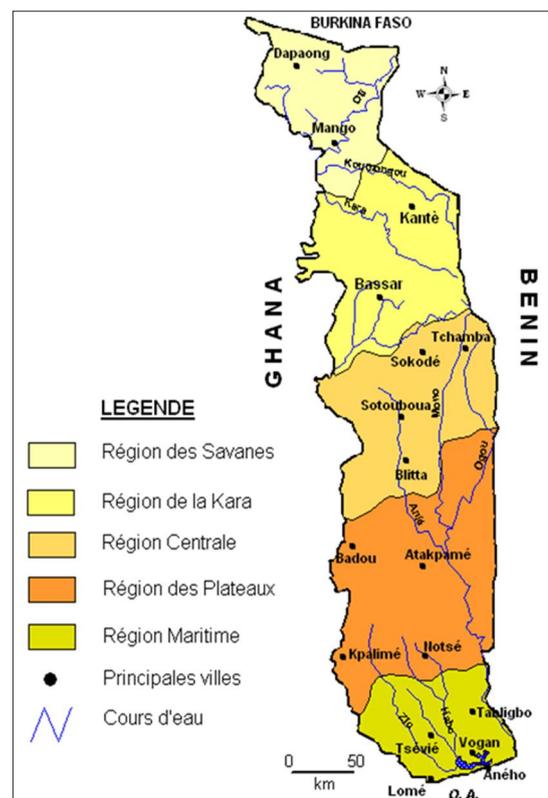


Figure 1 : Régions administratives du Togo (Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), 2011)

Les régions administratives sont : Maritime (6 100 km²), Plateaux (16 975 km²), Centrale (13317 km²), la Kara (11 738 km²), les Savanes (8 470 km²) (Figure 1). Le pays compte actuellement 39 préfectures et 21 communes.

1.2.2 Environnement socioéconomique du pays

La population togolaise était de 6 191 155 habitants en 2010⁴. Cette population est estimée à un peu plus de 7 millions d'habitants en 2017. Selon l'enquête QUIBB de 2015, sa structure par âge révèle une forte proportion de jeunes dont 44,4% ont moins de 15 ans et une prépondérance de la population féminine (51,1% de la population nationale). Les personnes âgées de 65 ans et plus ne forment que 4% dont 39,5% d'hommes et 60,5% de femmes. La population potentiellement active (15-64 ans) représente une proportion de 54%. Dans l'ensemble, la population togolaise est majoritairement rurale avec toutefois une tendance croissante à s'urbaniser (taux de croissance annuel de 3,8% contre 1,58% pour la population rurale).

1.2.2.1 Indicateurs sociaux de développement

Selon le rapport mondial sur le Développement humain (PNUD, 2015), l'indice du développement humain (IDH) du Togo est évalué à 0,484, le classant au 162^{ème} rang sur 188 pays. Cet indice est en perpétuelle évolution : il est passé de 0,459 en 2013 à 0,473 en 2014. Cette progression de l'IDH au Togo résulte des effets combinés des efforts déployés par le Gouvernement dans les secteurs sociaux.

L'enquête QUIBB (INSEED, 2015) montre que les principaux indicateurs sociaux ont généralement progressé au Togo. Il s'agit notamment du taux net de scolarisation dans le primaire (84,8%), du taux d'alphabétisation des adultes (63,6%, avec une nette disparité selon le sexe, 77,1% pour les hommes et 51,1% pour les femmes), du taux de morbidité (23,9%), du taux d'accès à l'eau potable (61,8%), de la proportion des ménages disposant d'installations sanitaires (57,2%), du taux de ménages ayant des difficultés à subvenir aux besoins alimentaires (33,9%) et du taux d'utilisation des services de santé (62,7%).

Le profil de l'emploi au Togo tel qu'il résulte de l'enquête QUIBB (2015), révèle que 24,9% de personnes sont en situation de sous-emploi. Lorsque l'effectif des personnes en situation de sous-emploi est rapporté à l'effectif des actifs occupés, le taux de sous-emploi s'établit à 25,8%. Contrairement aux résultats de QUIBB 2011, les données du QUIBB 2015 révèle que les hommes (25,8%) se retrouvent plus en situation de sous-emploi que les femmes (24,1%). L'analyse spatiale montre que les actifs du Grand Lomé (29,2%) se retrouvent plus en situation de sous-emploi comparativement aux autres milieux urbains (25,3%) et au milieu rural (22,9%).

1.2.2.2 Situation de la pauvreté au Togo

Selon les résultats de l'enquête QUIBB, la pauvreté a régressé au Togo sur la période 2006 à 2015. L'incidence de la pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011 et 55,1% en 2015. L'analyse selon le milieu permet de constater que, la pauvreté est plus marquée dans le milieu rural que dans les

⁴ Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2011

autres milieux. On note ainsi qu'en 2015, l'incidence de la pauvreté est de 68,9% dans le milieu rural alors qu'il est de 37,8% dans les autres milieux urbains et 34,3% à Lomé. Cela est dû au fait que le milieu rural rassemble la plus grande partie de la population, mais également un plus grand nombre de pauvres qui dépendent essentiellement des ressources naturelles et d'une agriculture pluviale pour leur survie. C'est pour cette raison que la pauvreté est identifiée comme l'une des causes principales de la dégradation des ressources naturelles.

1.2.2.3 Situation socio-économique

L'économie togolaise affiche des résultats relativement solides. Le taux de croissance du PIB au cours des cinq dernières années s'est établi en moyenne à 5,5 %, soit un niveau supérieur à celui de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Bien que le Togo ait été exposé à des chocs négatifs, avec, d'une part, la baisse des prix des matières premières qui a affecté ses principaux produits d'exportation (phosphates et clinker notamment) et, d'autre part, les répercussions du ralentissement de l'économie nigériane, le gouvernement a entrepris un programme d'investissement public ambitieux qui a permis, en 2015/16, de soutenir la demande globale.

La croissance économique a été principalement portée par la commande publique, ainsi que par la production agricole, les industries extractives et les échanges. Le secteur agricole, qui représente près de 40 % du PIB du pays et fournit plus de 60 % des emplois, a bénéficié ces dernières années de bonnes conditions météorologiques. L'inflation reste maîtrisée, à 0,9 % en moyenne en 2016, grâce à la politique monétaire prudente menée par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et au faible niveau des prix alimentaires.

Le déficit des transactions extérieures courantes a baissé de 11,1 % du PIB en 2015 à 9,7 % en 2016, sous l'effet d'une chute des importations et d'une augmentation des exportations. Il reste cependant important, en raison du manque de diversification de l'économie togolaise. Ce déficit a été financé par des emprunts publics non concessionnels auprès de banques locales et par les investissements directs étrangers.

Le déficit budgétaire, qui ressortait à 7,8 % du PIB en 2015, a toutefois continué de se détériorer en 2016 pour atteindre 9,6 %, tandis que l'accumulation des arriérés de dépenses publiques s'élevait à environ 5,7 % du PIB à la fin de 2014. Le ratio de la dette publique par rapport au PIB a grimpé de 75,6 % du PIB à 80,8 % entre 2015 et 2016 ; ce taux, qui dépasse le seuil de 70 % requis par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), correspond au niveau le plus élevé en Afrique de l'Ouest.

Au début de l'année 2017, le gouvernement a lancé un nouveau programme économique reposant sur un accord de trois ans avec le Fonds monétaire international et approuvé au mois de mai suivant. Ce programme a pour principal objectif de restaurer la viabilité des finances publique tout en préservant les secteurs sociaux.

1.2.3 Environnement physique du pays

1.2.3.1 Climat

Le pays jouit d'un climat intertropical qui varie sensiblement des régions méridionales aux régions septentrionales. Il est de ce fait sous l'influence de deux grands régimes climatiques : (i) le régime tropical soudanien au nord avec une saison pluvieuse qui va de mai à octobre et une saison sèche de novembre

à avril ; Dans cette zone la pluviométrie annuelle varie de 900 à 1 100 mm et la période de croissance des végétaux est inférieure à 175 jours ; (ii) le régime tropical guinéen au sud est caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses de durées inégales ; La pluviométrie annuelle varie dans cette zone de 1000 à 1400 mm/an. La température moyenne est généralement élevée, jusqu'à 28°C dans les zones septentrionales, 27°C dans la zone côtière, entre 24 et 26°C dans les autres localités avec une croissance des végétaux de moins de 240 jours. L'humidité relative moyenne est élevée dans les zones méridionales (73 à 90%) mais faible dans les régions septentrionales (53 à 67 %). La vitesse moyenne du vent est de 1,93 m/s et la durée moyenne de l'insolation est de 6,62 heures par jour, L'évapotranspiration moyenne est de 1 540 mm/an. Les études de tendance sur la période 1961-2010 révèlent une augmentation de la température comprise entre 0,3 et 1,6°C⁵ contre une diminution de la pluviométrie et du nombre de jours de pluies. Les mois de février, mars et avril, sont les mois les plus chauds avec des températures pouvant dépasser 35°C. Ces études ont révélé en outre une baisse du ratio Pluviométrie/Evapotranspiration potentielle (P/ETP), indice d'aridité, témoignant de la tendance à l'assèchement du climat. Paradoxalement, des situations d'inondation ont été enregistrées, plongeant les communautés dans une confusion totale.

1.2.3.2 Relief

Le territoire togolais appartient à l'ensemble aplani Ouest-africain constitué de roches primaires supportant des stratifications sédimentaires relativement récentes et n'offre pas, à ce titre, des reliefs très affirmés. En effet, la zone montagneuse correspond à la chaîne des monts Togo qui constitue la partie principale d'un ensemble plus vaste de la chaîne de l'Atakora. Cette dernière prend le pays en écharpe dans la direction Sud-Ouest-Nord-Est. Le paysage typique est composé de vallées profondes et étroites qui individualisent les plateaux. Dans l'extrême nord du pays, une vaste plaine orientale sillonnée par la rivière Oti et ses affluents s'étend entre 9°20 N et 11°N. La plaine orientale se relève du sud au nord et se prolonge vers le sud, donnant le plateau de terre de barre qui domine la zone lagunaire et couvre plus des deux tiers de la Région Maritime.

1.2.3.3 Sols

Il existe un lien étroit entre le relief et la typologie des sols. D'après les études effectuées sur la pédologie au Togo, on distingue 5 grandes classes de sols : (i) les sols ferrugineux tropicaux, couvrant environ 48% du territoire, sont développés sur des roches et des matériaux originels. Ils sont les plus menacés de dégradation et demandent des actions urgentes de protection et de restauration ; (ii) les sols faiblement ferralitiques occupant près de 12% du territoire, constituent la majorité des surfaces des régions méridionales ; (iii) les sols minéraux bruts et peu évolués du fait de l'altération limitée des roches mères ou de l'érosion dans les massifs à topographie accidentée ont peu d'intérêt agricole et pastoral et devraient être protégés. C'est le cas des sols sableux du cordon littoral ; (iv) les vertisols couvrant une superficie d'environ 585 000 ha (10% de la superficie totale) dont plus de 140 000 ha dans les vallées du Sud du pays ; (v) les sols hydromorphes couvrant près de 185 000 ha dont 32 605 ha sont déjà mis en valeur pour la riziculture.

⁵ BADAMELLI A, DUBREUIL V. 2015

Du point de vue potentiel agricole, les sols au Togo se caractérisent généralement par une carence en matière organique et en potassium surtout dans la région Maritime sur les terres de barre et majoritairement en phosphore dans la partie septentrionale du pays.

Dans l'ensemble, le pays dispose de 3,4 millions d'hectares de terres cultivables (équivalent à 64% du territoire) dont 45% sont actuellement cultivées (55% en 2010), 86 000 hectares de terres irrigables et 175 000 hectares de bas-fonds exploitables. L'aire totale des terres irrigables est d'environ 86 000 hectares et la superficie des bas-fonds exploitables de 175 000 hectares⁶.

Malgré ce potentiel agricole appréciable, de plus en plus de régions font face à une pression foncière croissante qui se manifeste par une surexploitation des terres occasionnant le déclin de leur fertilité et leur dégradation. A cela s'ajoute un phénomène que connaît l'Afrique depuis quelques années et qui prend de l'ampleur : celui de l'accaparement des terres qui occasionne les difficultés d'accès à la terre par les communautés locales et engendre l'augmentation de la pression des exploitants sur les terres parfois marginales qu'elles occupent.

Selon des études de l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA), les sols cultivés au Togo sont complètement « morts » à cause des modes d'exploitation des paysans et, de ce fait, ne permettent plus d'avoir de bons rendements. Les causes majeures de la dégradation des terres au Togo sont : la surexploitation, l'érosion, le faible couvert végétal associé à l'intensité des précipitations, les feux de végétation associés aux vents secs et desséchants, les défriches, l'utilisation incontrôlée des herbicides et des engrais et le relief accentué.

1.2.3.4 Hydrographie

Le Togo est subdivisé en trois grands bassins lesquels déterminent la disponibilité en eau du pays : le bassin de l'Oti et ses affluents (47,3% du territoire national) ; le bassin du mono (37,5%) ; et le bassin côtier du lac Togo (14,3%). Les eaux superficielles sont abondantes puisqu'elles sont estimées entre 8 milliards et 12 milliards de m³ d'eau en moyenne par an et les eaux souterraines à plus de 9 milliards de m³ par an, pour une consommation annuelle estimée à 3,4 milliards de m³. On distingue de la surface vers la profondeur, trois principaux aquifères dont les caractéristiques principales sont les suivantes : le continental terminal, sables et calcaires paléocènes, sables maestrichtiens ou crétacés. Globalement, l'alimentation des aquifères se fait par infiltration, un apport annuel qui représente 66 à 120 millions de m³ d'eau. Les réserves de l'aquifère du continental terminal sont estimées à plus d'un milliard de m³ dont l'accès n'est pas toujours facile en raison de leur grande profondeur⁷.

1.2.4 Alignement aux cadres de planification au niveau national

1.2.4.1 Synergie entre les secteurs de l'Agriculture, de l'Eau, de l'Energie et de l'Environnement

⁶ Contribution prévue déterminée au niveau national (MERF/CPDN Togo, 2015)

⁷ MERF/CPDN Togo, 2015

Le CSIGERN est élaboré dans le souci de donner aux partenaires techniques et financiers un cadre unique et cohérent pour les interventions dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles. Le CSIGERN répond également aux principales recommandations des revues de la SCAPE et des documents intersectoriels dont ceux de l'agriculture, élevage et pêche (PNIASA), de l'eau et assainissement (PANSEA) etc. Il est donc requis d'assurer la cohérence et la complémentarité des cadres de référence, de planification et d'investissements existants et/ou en cours d'élaboration, en particulier avec le Programme national d'investissement agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (le PNIASAN), le Plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (PANSEA 2), les documents de planification du secteur de l'énergie, de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie (PNUH), de l'assainissement et de salubrité publique (PNASAP) et de la protection contre les risques de catastrophes en générale (PNPC).

Ainsi, à travers le CSIGERN la gestion du secteur des terres et de l'environnement contribuera à :

Appuyer la mise en œuvre des politiques pertinentes et des réformes institutionnelles nécessaires contribuant à la création d'un cadre durable et au renforcement de capacités en vue d'une mise à l'échelle des pratiques de la gestion durable des terres et de l'eau (GDTE) dans les domaines suivants :

- ☞ Le secteur de l'agriculture, élevage, pêche et l'hydraulique en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la Nouvelle politique agricole horizon 2030 (PA-STAT) élaborée en 2015 et traduite récemment en un programme PNIASAN,
- ☞ Secteur de l'eau, de l'assainissement/gestion des déchets/salubrités publiques et du cadre de vie dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action national stratégique de l'eau et de l'assainissement horizon 2020 (PANSEA 2), le Plan stratégique national de l'assainissement et de salubrité publique (PNASAP) et de la Politique nationale de protection civile (PNPC) et
- ☞ Dans le secteur de l'énergie dans la politique nationale de l'énergie (PNE)' et du Plan stratégique du sous-secteur de l'énergie au Togo (PSSET).

Le CSIGERN permettra en effet d'assurer la complémentarité des activités en matière de gestion de l'eau dans les domaines non couverts par le PANSEA 2 tels que la prévention et la gestion des risques et catastrophes naturels, la surveillance de la pollution de l'eau, le développement de l'aquaculture, appui à la mise en œuvre de la GIRE par l'adoption de bonnes pratiques de gestion durable des terres et de l'eau (GDTE) ; et contribuera à la maîtrise des énergies traditionnelles et à la promotion des énergies renouvelables.

Cette complémentarité intersectorielle se présente comme suit (voir fig.2) :

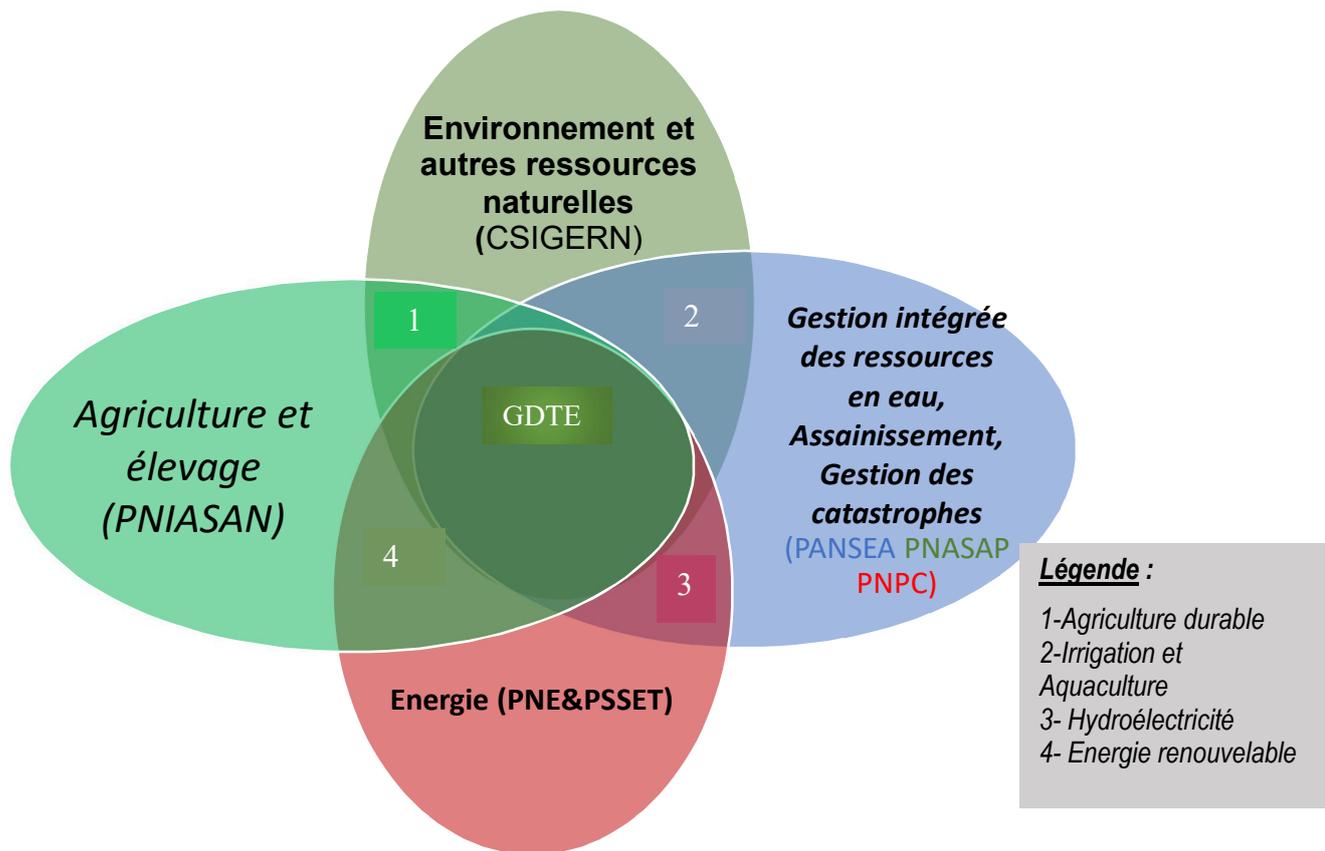


Figure 2: Synergie entre les secteurs de l’Agriculture, de l’Eau, de l’Energie et de l’Environnement

1.2.4.3 Documents de planification stratégiques du secteur

Le secteur de l’environnement est doté de plusieurs programmes stratégiques dont les principaux sont les suivants : (i) le Plan d’action forestier national (PAFN) phase1/ 2011-2019 ; (ii) l’actualisation de la Stratégie et plan d’action national de conservation et d’utilisation durable de la diversité biologique (SPANB /2011-2020); (iii) le Programme national de reboisement (PNR), (iv) le Programme national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les POP; (v) le Plan stratégique de mobilisation et d’investissements des ressources du Fonds national de l’environnement (FNE); (vi) la Stratégie nationale pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo ; (vii) le Programme de maîtrise des énergies traditionnelles et de promotion des énergies renouvelables au Togo ; (iii) le Programme de réduction des émissions issues de la déforestation et la dégradation des forêts ; (ix) Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) ; (x) Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Togo (SRRC) ; (xi) Stratégie de mobilisation des ressources du MERF ; (xii) Plan national d’adaptation au changement climatique (PNACC) ; (xiii) Stratégie nationale de gestion des feux de végétation (SNGF) (xiv) Stratégie information, éducation et communication (IEC) du MERF. La plupart de ces documents ont été traduits en actions ou projets dans le cadre de la première phase du PNIERN et même après dont certains sont déjà bouclés et d’autres en cours d’exécution.

L’ensemble des priorités du secteur, contenues dans ces documents, devront être capitalisés dans le CSIGERN faisant de ce dernier le cadre d’investissements de référence au niveau national dans le secteur de l’environnement.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

De par l'objectif assigné à la mission de la revue du PNIERN1 assortie de l'actualisation du cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Togo, un groupe de Consultants a été commis par Terrafrica à la disposition du MERF pour accomplir cette tâche.

L'étude a consisté à :

- Faire l'analyse de la mise en œuvre du PNIERN à travers l'examen des résultats atteints dans chaque sous-programme conformément à l'ensemble des indicateurs GERN élaborés et d'évaluer l'impact de la GERN sur les écosystèmes, sur l'économie et sur le cadre de vie de la population togolaise ;
- Actualiser/réviser le PNIERN en tenant compte des nouveaux concepts notamment les objectifs de développement durable, l'approche paysagère, les engagements du Togo pris à la COP 21 de Paris et les priorités identifiés à travers les leçons apprises de l'évaluation, des études réalisées et des documents actualisés, élaborés ou en cours.

2.1 Méthode et outils mobilisés

La mission s'est déroulée en trois étapes principales :

- L'étape 1 consiste à réaliser le diagnostic et l'évaluation de l'état de mise en œuvre de différents projets ou programmes dans le cadre de la mise en œuvre du PNIERN,
- L'étape 2 est celle consacrée pour l'élaboration du PNIERN deuxième génération sur base des résultats de la revue du PNIERN1,
- L'étape 3 est celle de la finalisation et de la validation du document d'évaluation du PNIERN 1 et du PNIERN2 préliminaire au cours d'un atelier national.

L'approche méthodologique préconisée pour les 3 étapes permet d'allier trois concepts :

- Le concept de diagnostic écosystémique, politique, institutionnel et économique suivant la méthodologie préconisée par « Terrafrica » pour élaborer le Cadre stratégique d'investissement en GDT qui permet de rester cohérent avec le guide 'instrument de soutien pays', pour l'élaboration ou l'actualisation des CSI dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne,
- Le concept d'évaluation des performances et des indicateurs observés des actions prioritaires du programme sur base documentaire et d'enquêtes et,
- Le concept d'évaluation participative par la méthode d'enquête auprès des acteurs.

a) Diagnostic et évaluation de l'état de mise en œuvre de différents projets ou programmes dans le cadre de la mise en œuvre du PNIERN

Il s'est agi dans cette étape de relever après évaluation de la performance et des contreperformances réalisée dans chaque sous-programme, les forces et les principales lacunes et/ou goulots d'étranglements qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs et ont plutôt contribué à retarder la mise à l'échelle des bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles (GRN). De cette analyse ont été

formulées les principales recommandations et d'identifier quelles sont les priorités d'investissement du Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles du Togo.

Dans le déroulement, l'équipe de Consultants a procédé à la revue documentaire qui a concerné :

- Documents législatifs,
- Documents stratégiques et de planification,
- Documents de Projets/rapports d'activité du MERF,
- Autres Informations complémentaires

Suite à cette revue documentaire plusieurs rencontres de concertation ont été organisées avec l'ensemble des parties prenantes issues des institutions et /ou des projets impliqués afin que les résultats d'entretien individuels puissent être recoupés avec les informations recueillies à travers la recherche documentaire. Par rapport à cette démarche, des entretiens directifs ou semi-directifs ont été organisés avec les responsables des institutions ou les coordinateurs des projets ou programmes nationaux ou internationaux en lien avec l'environnement et les ressources naturelles.

Il s'agit notamment :

- les services techniques au niveau central et déconcentré,
- les ONG/OSC travaillant sur des thématiques de développement durable et de la GERN,
- les institutions et structures de recherche et vulgarisation,
- les Partenaires Techniques et Financiers,
- les consultants ayant déjà travaillé sur les différentes thématiques abordées par le PNIERN1.

b) L'étape d'élaboration du PNIERN deuxième génération ou CSIGERN sur base des résultats de la revue du PNIERN1.

Durant cette étape, il a été procédé à l'analyse globale du document d'évaluation du PNIERN1 et de ses recommandations afin de ressortir les priorités d'investissement pour la deuxième phase de la programmation stratégique et les actions ou activités à inclure dans ce nouveau programme. Cette étape a abouti donc à l'élaboration d'un CSIGERN préliminaire.

c) La dernière étape de cette étude est consacrée à l'examen approfondie interne et provisoire du document d'évaluation du PNIERN 1 et du CSIGERN préliminaire :

Deux premiers ateliers ont été organisés à Lomé au cabinet du MERF les 12 janvier et 15 février 2018), il a été procédé dans ce cadre à la concertation, l'examen approfondi des drafts de documents. Il a été organisé par la suite un atelier national de validation qui a permis de regrouper une centaine de participants ou acteurs de toutes catégories confondues s'intéressant à l'environnement et aux ressources naturelles. Ces acteurs représentent les ministères sectoriels, les ONG, les organisations de la société civile, le secteur privé et autres acteurs impliqués au processus.

2.2 Questions évaluatives

Au vu de la consistance de la mission, un questionnaire a été préparé et qui permet de regrouper suivant les axes stratégiques les points critiques sur lesquels l'analyse doit s'appesantir. Cette enquête se résume en 12 questions auxquelles quelques réponses ont été apportées :

- connaissance et appropriation du PNIERN,
- mode de gouvernance (les succès et les principaux goulots d'étranglement),
- appuis au niveau de l'Etat, des PTF etc.
- contrepartie des bénéficiaires, la société civile,
- les succès ou les forces durant la phase 1 du PNIERN, et comment les expliquer,
- les contraintes, les échecs, les grands goulots d'étranglement, les lacunes ou insuffisance) et quelles sont les principales raisons,
- comment les surmonter,
- les leçons à tirer sur base de l'expérience de cette phase,
- les recommandations pour la mise à l'échelle des succès,
- les grands enjeux et les préoccupations de l'heure,
- comment les traduire en priorités pour la seconde phase,
- les projets en cours ? les projets à venir dans le cadre des documents pays et Comment accompagner la phase 2 (spécifiques aux PTF).

III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC EN MATIÈRE DE GERN ET DE L'ÉVALUATION DU PNIERN

Il est à rappeler que le PNIERN dans sa première phase a été décliné en six sous-programmes pour lesquels 127 priorités d'investissement ont été définies à partir des études diagnostiques et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par le secteur. Ainsi, afin d'assurer une évaluation exhaustive, les axes stratégiques ont été analysés par rapport aux résultats obtenus. Par ailleurs, une analyse de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'appropriation par les acteurs à travers quelques projets ciblés élaborés et mis en œuvre dans le cadre du PNIERN et partant, une synthèse sur l'évaluation en relevant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces. Les résultats de l'évaluation qui sont déclinés sont assortis d'une série de recommandations pour une amélioration de l'efficacité future des interventions des acteurs et autres parties prenantes.

3.2 Évaluation de la performance du PNIERN par sous-programme

De façon générale, toutes les actions prévues par le PNIERN pour atteindre les objectifs de ces sous-composantes n'ont pas été toutes transcrites en projets spécifiques durant la période 2011-2015. Des priorités ont été certes identifiées mais à la phase opérationnelle du PNIERN, ces actions ont été intégrées dans des projets avec les objectifs parfois en déphasage avec les sous-programmes dans lesquels ils devraient être logés. Au lieu qu'un projet soit consacré à un axe ou une priorité d'un axe stratégique ou sous-programme, la plupart de ces projets exécutés ont plutôt un caractère transversal contribuant à l'atteinte partielle des objectifs spécifiques du PNIERN¹. Une autre difficulté dans cette analyse reste l'évaluation du degré de contribution d'une activité à l'atteinte d'un objectif. Les actions de chaque sous-programme sont évaluées en fonction de leur niveau de contribution à l'atteinte des objectifs spécifiques du secteur.

- L'évaluation des actions exécutées dans le cadre du sous-programme 1 (**Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de GERN**) donne une côte «

moyennement satisfaisant » car à l'analyse de la matrice des actions prioritaires, il apparaît que plusieurs actions prévues n'ont pu être réalisées (l'opérationnalité du cadre institutionnel de la GERN notamment la mise en place du Comité de pilotage stratégique et le comité technique de suivi, leur opérationnalisation, la désignation du Secrétaire permanent de la CNDD, le fonctionnement du FNE, etc. n'a pas été concrétisée). Néanmoins, le Fonds national pour l'environnement (FNE) connaît un début d'opérationnalisation à travers l'élaboration d'outils de gestion (manuel de procédures administratives, financières et comptables et le plan stratégique de mobilisation et d'investissements des ressources). Par ailleurs, des efforts ont été faits et ont conduit à l'élaboration de plusieurs textes d'application pour renforcer l'arsenal juridique en vue d'améliorer la gouvernance au sein du MERF même si on quelques lacunes existent au niveau de l'application de ces textes ; la mise en place de plusieurs Commissions préfectorales de développement durable (CPDD), le lancement de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) et le Fonds national de développement forestier ont été rendus possible.

- L'évaluation des actions exécutées dans le cadre du sous-programme 2 (**Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de GERN en milieu rural et au renforcement des services de recherche /conseils et des services commerciaux**) donne une cote « moyennement satisfaisant ». En effet, L'analyse de cette composante nous révèle que certaines études de référence pour une bonne connaissance des ressources forestières ont été réalisées. Il s'agit de (i) l'inventaire forestier national, (ii) l'étude d'actualisation de la cartographie de l'état de dégradation des terres au Togo, (iii) l'étude d'identification et de cartographie des bonnes pratiques de gestion durable des terres dans les zones agroécologiques du Togo, (iv) le guide des itinéraires techniques de 10 bonnes pratiques de GDT au Togo, (v) le catalogue de 10 bonnes pratiques de GDT, (vi) l'élaboration de 06 plans d'aménagement dont 3 plans pour les AP et 3 pour les zones humides.
- L'évaluation des actions exécutées dans le cadre du sous-programme 3 (**Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques**), est appréciée à un niveau équivalent à 4 (une cote « satisfaisant »). Cette évaluation a permis d'observer que :
 - plusieurs actions prioritaires ont été réalisées. Comme actions réalisées, on retient : (i) le renforcement du cadre de concertation sur les changements climatiques (ii) élaboration et diffusion sur les plans national et international de (ii a) la troisième communication nationale (ii b) le rapport biennal sur les changements climatiques, (iii) la création de plus de 15 retenues d'eau pour les cultures de contre saison, (iv) la promotion des pratiques agricoles plus résilientes aux changements climatiques sur 1 680 hectares (v) l'opérationnalisation du Système d'alerte précoce (SAP) traduite par la réalisation d'une cartographie précise avec des images de hautes résolutions des zones vulnérables aux inondations des régions maritime et savanes du Togo, soit 9 582 km² ; (vi) un épi de 250 m de long a été installé à l'extrémité de la jetée principale du port, dragage du chenal d'accès et du bassin d'évitage, neuf épis d'ouvrages de protection du littoral d'Aného (TG1-d et TG1-e), réfection des berges de l'embouchure à Aného et stabilisation du littoral entre Aného et Goumou Kopé, (vii) une étude technico-économique, environnementale et sociale des mesures à court moyen et long terme de lutte contre l'érosion côtière ;

- certes, des actions restent à faire en matière de lutte contre l'érosion côtière. Des projets en cours de finalisation (Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou) et facilitation des transports sur le corridor Abidjan-Lagos (phase 2) et de protection côtière avec l'appui de la BAD et le West Africa Coastal Areas Management Program (WACA) avec l'appui de la Banque Mondiale, viendront combler le gap dans ce domaine ;
- pour la réduction des émissions au niveau des secteurs, celui de l'énergie a fait des efforts avec la création le 11 mai 2016 d'une agence chargée de la promotion des énergies renouvelables⁸ qui intensifie l'utilisation de l'énergie solaire pour l'électrification rurale : une cinquantaine de villages sont touchées par la première phase du projet CISO (30 000 ménages ou 20 000 kits solaires individuels de qualité fiable à coût très réduit pour la première phase de l'opération financé par des capitaux privés à hauteur de 65 milliards de F CFA sur 5 ans - il portera le taux d'électrification qui est actuellement de 7% à 40% d'ici 2022). Il est à noter que le Mécanisme de Développement Propre (MDP) est resté à sa phase pilote, il n'y a pas eu véritablement une phase de mise en œuvre à grande échelle.

➤ **Pour le compte du sous-programme 4 : Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+)**, l'évaluation donne une note assez satisfaisante. En effet, le Togo s'est engagé depuis 2010 dans le processus REDD+ et entre 2011 et 2013, il a élaboré son document Readness Proposal Plan (R-PP) ou Proposition de mesures pour l'état de préparation à la REDD+ dont la mise en œuvre lui permettra d'entrer dans la 1ère phase du processus REDD+. La REDD+ au Togo est donc à la phase préparatoire depuis 2014 à travers le projet ProREDD ayant bénéficié du financement de la coopération allemande et directement exécuté avec l'assistance technique de la GIZ et le projet P-REDD+ avec le financement de Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et la Banque mondiale et l'appui technique de la Banque Mondiale. A travers ces projets, il est possible d'aller vers une stratégie de la REDD+ proprement dite. Il s'agit concrètement :

- (i) Des consultations, informations et sensibilisations pour mettre en place les dispositifs et organes de gestion de la REDD+ ainsi que le cadre juridique de sa mise en œuvre ;
- (ii) Des études analytiques et d'autres en cours pour élaborer une stratégie nationale REDD+ solide, cohérente et acceptées par tous ;
- (iii) Le processus d'Evaluation stratégique environnementale et sociale (EESS) est en cours pour mettre en place un cadre de gestion environnemental et social (CGES) ;
- (iv) L'inventaire forestier national, l'analyse et le traitement des données actuelles et historiques vont permettre de développer le MNV et le NERF.

Une bonne partie des actions pilotes prévues dans ce sous-programme a été pris en compte à travers les programmes ou projets transversaux dont le PGICT, le ProREDD, le ProMONO financés avec l'appui des bailleurs tels que (Banque Mondiale, Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection

⁸ Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en la matière et de mobiliser plus facilement les ressources financières pour l'accélération de l'électrification en milieu rural et la promotion des énergies renouvelables conformément aux Objectifs de développement durable et aux recommandations de la COP 21 tenue à Paris »

de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire (BMUB)/GIZ, etc.) et sur fond propre de l'état. Toutes ces actions financées à titre expérimentales et seront capitalisées dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Dans le même cadre, d'autres programmes bilatéraux ont apporté des soutiens au Togo dans sa phase de préparation à la REDD+. Il s'agit du renforcement des capacités et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique Centrale et de l'Ouest (GEOFORAFRI) du Fond français pour l'environnement mondial (FFEM) conduit par l'IRD, du programme ONU-REDD de la FAO et de l'OIBT.

➤ **Pour le compte du sous-programme 5 (Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural),** le niveau de mise en œuvre des actions de ce sous-programme 5 est d'environ 3 (côte « assez satisfaisante). Concernant l'amélioration du cadre de vie, on note plusieurs actions : (i) la création et l'aménagement des espaces verts, l'aménagement des plages ; (ii) la création et l'opérationnalisation de l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP) qui fonctionne depuis trois ans comme une agence de référence dans son domaine et qui a déjà à son actif plusieurs projets estimés à plusieurs millions de dollars de source public, issue de la coopération (coopération japonaise) ou de source privée (industrie, collectivités territoriales et ménages). Il existe également des projets interministériels qui contribuent efficacement à l'atteinte des objectifs de ce sous-programme. Il s'agit de Projets environnement urbain à Lomé (ministère en charge de la décentralisation - 13 millions d'euros depuis 2006) (PEUL), le Projet d'urgence de réhabilitation des services et infrastructures électriques (PURISE) avec le ministère des mines et de l'énergie), le Projet d'aménagement urbain du Togo (PAUT 1 et 2. avec le ministère en charge de l'hydraulique et de l'assainissement), le Projet PAZOL avec le ministère de l'urbanisme et de l'habitat. Des efforts sont faits actuellement en matière de collecte des déchets solides, élimination des dépotoirs sauvages de quelques quartiers des villes principalement le grand Lomé, Aného et Kara pour le compte de l'ANASAP, PEUL; débouchage des caniveaux de drainage des eaux usées et pluvial, aménagement et entretien des bassins d'orages pour le compte de l'ANASAP, entretien des abords des voiries urbaines, des carrefours, espaces publics et des monuments, installation des espaces verts et coordination du secteur d'assainissement et de salubrité publique de façon générale. Cependant, le problème de traitement et de valorisation des déchets demeure une préoccupation majeure. Cependant, la Mairie de Lomé s'est lancée dans la modernisation de la filière de gestion des déchets solides urbains dans le cadre du PEUL en se dotant d'un grand projet d'enfouissement des déchets (CET) dont les travaux ont été lancés en 2016 à Aképé (22 km au nord-ouest de Lomé) ; avec une prévision de traitement de 265 000 tonnes de déchets par an qui sera suivi de tri, de recyclage et de la création de divers emplois verts. Le projet est cofinancé à hauteur de 21,2 millions d'euros par l'AFD, l'Union européenne, la BOAD et la Mairie de Lomé. Il existe également quelques initiatives privés ou semi privés de transformation de déchets en gestation (projet Unité de compostage de Lomé avec l'initiative de GEVALOR/ENPRO en collaboration avec l'Université de Lomé⁹, plusieurs petits

⁹ ENPRO est une ONG togolaise spécialisée dans la pré-collecte des déchets, et collabore dans le cadre de l'unité compostage de Lomé avec le laboratoire GTVD de l'UL.

projets de recyclage des plastiques (sachets et pure water). En matière de réglementation des sachets plastiques et des produits chimiques, les textes existent mais ne sont pas appliqués car aucune unité (police environnementale) n'existe pour le moment pour permettre de réglementer ce domaine. Quant à l'amélioration de la qualité de l'air, le cadre juridique et institutionnel ne s'y prête pas encore. Un projet pilote a été récemment lancé par l'ANGE et est en cours avec l'appui de PGICT notamment pour l'acquisition des matériels de mesure.

- **L'évaluation de niveau de mise en œuvre du sous-programme 6 (Elaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances, de suivi-évaluation et d'une stratégie de communication sur la GERN)** donne également une cote « Assez satisfaisante ». On note après analyse de ce sous-programme, le faible niveau d'appropriation, le faible niveau de mobilisation des ressources, les insuffisances en termes d'ancrage institutionnel et l'absence des mécanismes requis pour la communication, la mobilisation de financement à la fois interne et extérieur et le plaidoyer, le suivi évaluation et la redevabilité. La situation des financements mobilisés au profit du secteur de l'environnement c'est-à-dire les projets financés par les PTF et l'Etat de 2010 à 2016 et au-delà se présente comme suit : Les ressources réellement mobilisées avant 2016, date légale de clôture du PNIERN, sont de 17 916 000 USD. Entre 2016 et 2017, 134 872 541 USD ont été mobilisées. Le coût global des ressources mobilisées sans le BIE durant la période 2011 à 2017 est de 231 407 287 USD soit environ 43,5 %. Le BEI alloué au secteur est de l'ordre de 4 à 5 milliards de FCFA en moyenne par an. Par axe stratégique, l'allocation de ces ressources mobilisées se présente comme suit : 10% pour l'axe stratégique 1 ; 8% pour l'axe stratégique 2 ; 8% pour l'axe stratégique 3 ; 3% pour l'axe stratégique 4 ; 68% pour l'axe stratégique 5 et 3% pour l'axe stratégique 6. Le dispositif de suivi-évaluation du programme n'a pas été mis en place, ni le système de gestion de connaissance. Quant à la stratégie de communication, elle s'est limitée au niveau des projets. Toutefois, le lien véritable entre ces projets et le PNIERN est rarement mis en exergue.

3.3 L'état actuel des ressources naturelles au Togo

3.1.1. Les écosystèmes et la flore terrestre

Les écosystèmes terrestres du Togo sont constitués de Forêts semi-décidus, Forêts denses sèches, Forêts galeries et marécageuses, les savanes (savanes guinéennes de montagnes, savanes de la zone guinéenne de la plaine centrale et du littoral, savanes soudaniennes), les mangroves et les plantations. Les espèces de la flore spontanée togolaise inventoriées (y compris les champignons) sont au nombre de 3 501 espèces. Cet état de la diversité spécifique de la flore togolaise spontanée n'est pas exhaustif, en raison de l'insuffisance d'étude approfondie sur les groupes taxonomiques inférieurs qui ont pour la plupart, une grande importance dans le maintien et le développement des écosystèmes. Pour l'ensemble des écosystèmes, la potentialité des ressources forestières est de 54,42 m³/ha en termes de volume total moyen par ha avec 228 tiges par ha comme densité (MERF/GIZ, 2016).

Au total 338 espèces différentes (toutes catégories confondues) ont été recensées sur 945 placettes circulaires dans les peuplements forestiers du Togo (IFN, 2016). Ce total comprend 311 espèces indigènes et 27 espèces introduites.

La figure 3 ci-dessous présente les 10 espèces les plus fréquentes dans l'ensemble des forêts du Togo. Selon leur fréquence, *Vitellaria paradoxa* (34 %), *Pterocarpus erinaceus* (31 %) et *Lannea acida* (29 %) sont les trois espèces les plus répandues avec des taux allant de 29 à 34 %. *Anogeissus leiocarpus* (23 %), *Daniellia oliveri* (22 %) et *Crossopteryx febrifuga* (19%) sont aussi présentes dans les forêts du Togo. *Burkea africana*, *Ficus sur*, *Piliostigma thonningii* et *Parinari curatellifolia*, quoiqu'apparaissant dans les 10 premières espèces, ne sont pas communes dans l'ensemble des peuplements forestiers à l'échelle nationale car apparaissant dans moins de 165 placettes sur le total de 945 inventoriées

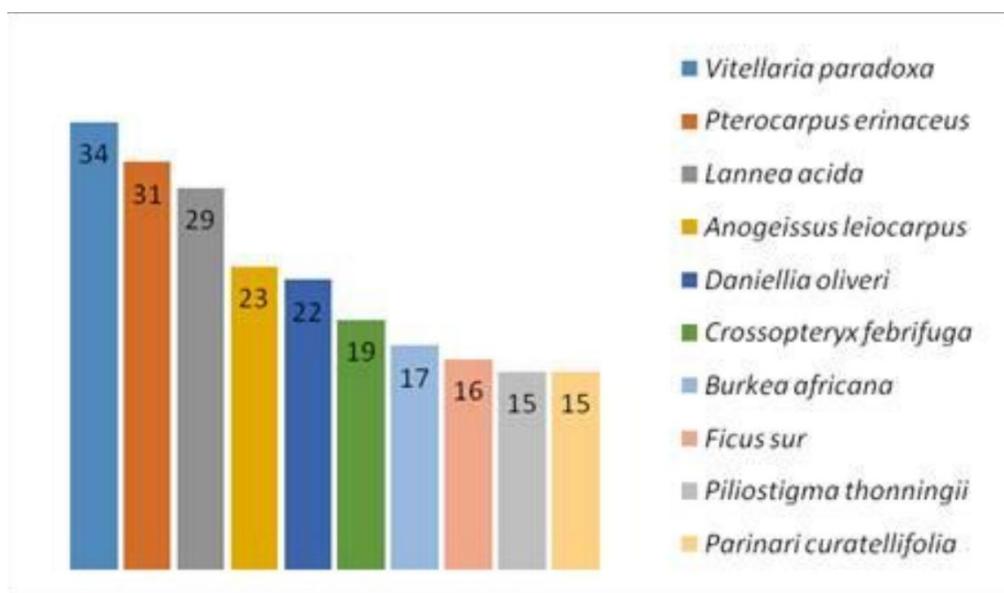


Figure 3: Dix première espèces des forêts du Togo selon la valeur d'indice de fréquence relative (en %)

Source : Rapport de l'inventaire forestier du Togo (2015-2016)

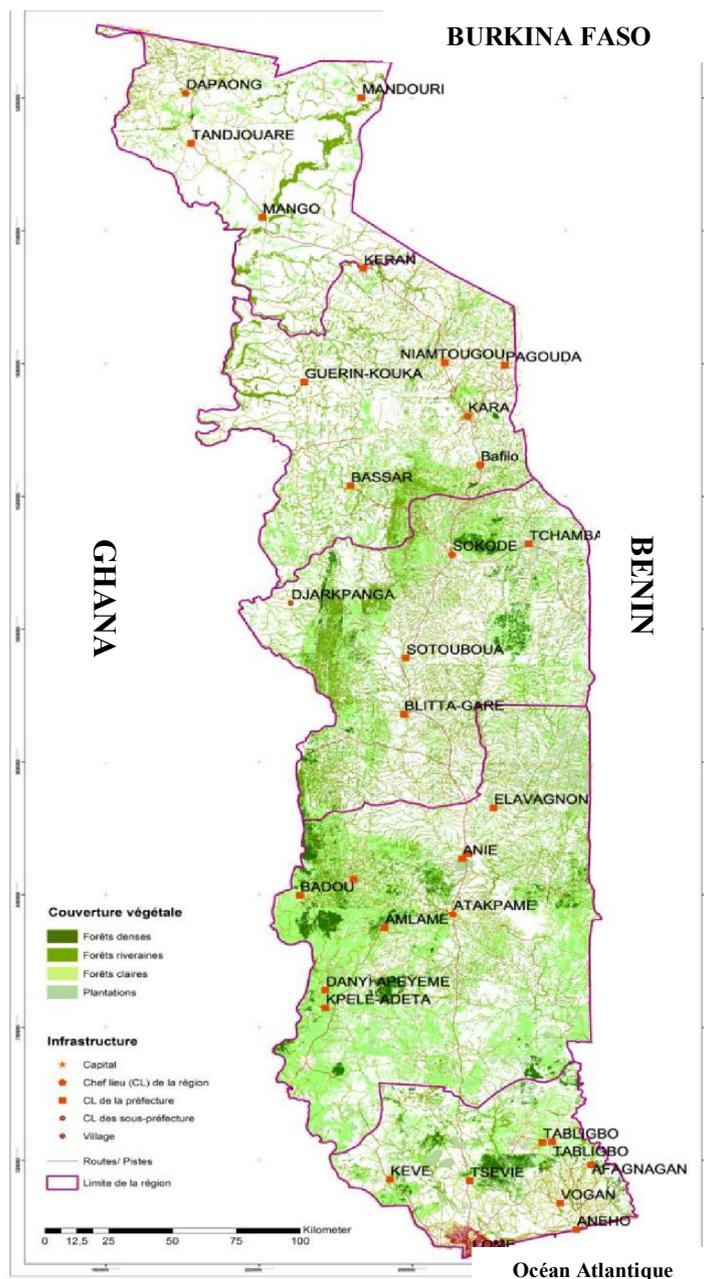
3.1.2 Couverture forestière

Suivant l'analyse des occupations du sol du Togo réalisée en 2016 dans le cadre de l'inventaire forestier national, le taux de couverture national est estimé à **24,24%**. Les strates concernées par ce taux de couverture sont les forêts denses, les forêts riveraines (galeries forestières et forêts ripicoles), les forêts claires et les savanes boisées puis les Plantations. En considérant la superficie nationale de 5 698 778 ha (dont la Forêt occupe 1 381 538 ha soit (24,2%) ; Savane arborée et arbustive occupe 1 986 523 ha soit (34,8%) et l'Agriculture et Infrastructure occupent 2 330 717 ha soit (40,9 %), c'est la région des Plateaux qui a le plus fort taux de couverture forestière (565 143 ha soit 9,92%) suivie de la région Centrale (355 348 ha soit 6,24%). Les contributions des régions Maritime et de la Kara sont respectivement 3,19 et 3,45%. La région des Savanes reste la zone à plus faible couverture forestière du Togo (1.45%)

Tableau 2 : Taux de couverture forestière des régions administratives du Togo

Régions	Forêts (forêt dense, forêt riveraine, Forêt claires et savanes boisées, Plantation)		Savane arborée et arbustive		Agriculture et Infrastructure	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Savanes	82 528	1,45%	218 077	3,83%	571 839	10,03%
Kara	196 494	3,45%	466 409	8,18%	489 972	8,60%
Centrale	355 348	6,24%	600 497	10,54%	368 652	6,47%
Plateaux	565 143	9,92%	578 722	10,16%	578 823	10,16%
Maritime	182 025	3,19%	122 818	2,16%	321 431	5,64%
Togo (National)	1 381 538	24,24%	1 986 523	34,86%	2 330 717	40,90%

Source : Rapport de l'Inventaire Forestier National du Togo, MERF 2016



Source : Rapport de l'Inventaire Forestier National du Togo, MERF 2016

3.1.3 Les écosystèmes et la flore aquatiques

Les prairies inondables : dans les différentes zones écologiques, se retrouvent des formations périodiquement inondées dont la composition floristique est spécifique. En effet, *Cyperus articulatus*, *Paspalum distichum*, *Leptochloa caerulescens*, *Eleocharis mutata* et *Eleocharis dulcis* constituent les principales espèces de ces dépressions inondables. On peut signaler dans les zones à inondation permanente, *Typha australis*, *Echinochloa pyramidalis*, etc.

Les écosystèmes fluviaux et lacustres : Ces écosystèmes sont constitués de cours d'eau temporaires ou permanents et des fleuves. Les espèces végétales de ces écosystèmes sont essentiellement des Ptéridophytes inféodées aux berges des cours d'eau, mais aussi quelques rares Algues et Cyanophycées. La composition floristique des mares temporaires ou permanentes et des lagunes est dominée par des Algues. Néanmoins, des végétaux supérieurs y sont bien représentés. Dans les mares du sud-est du Togo, plusieurs espèces d'Algues y ont été recensées. Il s'agit de *Diatomophycées* de *Chlorophycées*, de *Zygophycées*, de *Cyanophycées*, etc.

On notera également les zones humides (en relation avec la convention Ramsar) et les formations de mangroves notamment au Sud-Est du Togo.

3.1.4 Les ressources fauniques

La faune est très diversifiée en raison de la diversité des habitats aquatiques et terrestres concernés. Les connaissances sur la diversité faunique du Togo restent encore fragmentaires. A ce jour, la liste des espèces de la faune décrite au Togo est estimée à 4 002 espèces.

La faune des milieux aquatiques : Ces milieux constitués par les cours d'eau, les lagunes et les marécages hébergent une importante quantité d'espèces constituées de Protozoaires unicellulaires de Vers, de Mollusques, d'Insectes, de Crustacés, de Poissons, d'Amphibiens, de Reptiles, d'Oiseaux d'eau et de Mammifères (Hippopotames, Lamantins).

La faune des milieux terrestres : En ce qui concerne la faune terrestre, on peut distinguer globalement trois grands ensembles constitués par les zones de savanes guinéenne et soudanienne et les forêts riveraines. La faune des savanes regroupe de nombreuses espèces d'ongulés et de singes. La faune herpétologique est également bien caractérisée. On y recense des lézards, des Geckos, des caméléons, des tortues, des serpents, etc.). L'avifaune des savanes constitue, parmi les Vertébrés, le groupe systématique le plus diversifié. Plusieurs espèces de rapaces, de Passereaux et des autres groupes sont recensés dans les différents types d'habitats savanicoles. Parmi les insectes, on y trouve ceux des formations herbeuses soudanienne et guinéenne dominés par les Acridiens (Orthoptères), les Coléoptères, les Dictyoptères et les Lépidoptères. Les vers de terre appartenant aux familles des *Acanthodrilidae* et des *Eudrilidae* sont nombreux dans les sols humides, riches en humus. A l'instar des forêts tropicales humides, la grande faune forestière togolaise est très riche en espèce mais pauvre en individus. Parmi les espèces mammaliennes les plus caractéristiques, il faut citer les céphalophes, les civettes et les nandines et plusieurs espèces de Primates. Les insectes sont représentés par les Lépidoptères somptueux. Les Coléoptères sont représentés par les *Scarabaeidae* etc. Plusieurs de ces espèces sont très menacées.

3.1.5 Les aires protégées

Le Togo disposait légalement de 83 aires protégées considérées comme des écosystèmes particuliers. La plupart de ces aires sont partiellement ou totalement envahies avec un taux d'occupation allant de 10 à 100% pour certaines aires protégées. Cependant ces dernières années, les autorités togolaises ont initié des mécanismes et mis en œuvre une gestion « participative » de ces territoires classés ainsi que toutes les questions touchant à la gestion des ressources naturelles. Ces aires protégées abritent d'importants écosystèmes avec une flore et une faune très diversifiée.

La mise en œuvre des stratégies de concertation avec les différents acteurs a conduit à l'adoption d'un cadre normalisé de gestion des aires protégées suivant le décret n°2003/237/PR du 27 Juillet 2003 et son texte d'application. Dans la mise en application de ce cadre normalisé de gestion des domaines classés, le Togo s'est fixé comme objectif la restauration et la sécurisation de 578 245,741 ha d'aires protégées soit environ 10,21% du territoire national. A ce jour, plus de 50% des aires protégées prioritaires sont dotées de plan d'aménagement. Le défi reste la mise en œuvre de ces plans d'aménagement et la poursuite de l'élaboration des plans d'aménagement des autres aires protégées.

Au-delà des efforts consentis, le Togo est toujours confronté à des « menaces environnementales » dont les causes sont complexes et multiples (anthropiques, climatiques, etc.). Un exemple où la mise en œuvre du plan d'aménagement d'AP a posé d'énormes difficultés et soldées par les conflits socio-politiques ayant occasionné des victimes en vies humaines avec une suspension provisoire du projet qui était chargé de la mise en œuvre de ces activités est celui de la Faune de Mango qui fait avec le Parc de Kéran et Mandouri un complexe dénommé OKM dont l'objectif est de restaurer le Parc et de lui redonner son rôle d'entant : assurer naturellement un couloir de migration des éléphants qui traversent les frontières Benin, Togo et Ghana¹⁰. Il faut noter qu'un conflit a éclaté en 2015 entre les acteurs du milieu à cause des incompréhensions dans le cadre de la mise en œuvre du 'Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées (AP) du Togo' dont les partenaires financiers et d'exécution sont le Gouvernement du Togo, projet CARTO dans la région des savanes, l'UEMOA, la FAO, FEM, PNUD. Toutefois, les potentialités du pays sont énormes (abondance des ressources en eau, diversité faunique et floristique, aires protégées à haut potentiel, plantations et reliques forestières à sauvegarder, etc.), ce qui donne un contexte plus ou moins favorable.

La faune des aires protégées du Togo est relativement riche et diversifiée avec la présence d'éléphants, de buffles, d'hippotragues, de bubales, de waterbuck, de Reduncas, d'Ourébis, de Pangolins, d'Oryctéropes, de Chacals, de Civettes, de mangoustes, de babouins, de phacochères, de cob de buffon, de cob redunca, de Guib harnaché, de Céphalophe de grimm, d'Aulacode, de rat de Gambie, d'écureuil, de lièvre d'Afrique, de Cynocéphale, de singe vert, de Patas, etc. On y rencontre également divers Reptiles, notamment le python royal, le python de sebae, le varan du Nil, le varan des savanes, la couleuvre, le Naja, la vipère. L'avifaune est essentiellement constituée de pintades sauvages, de francolins communs, des outardes, des tourterelles, des touracos, des calaos et de plusieurs passériformes.

¹⁰ *Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées (AP) du Togo (appui du PNUD www.tg.undp.org)*

3.1.6 Etat de dégradation des ressources naturelles

3.6.1 Dégradation des formations forestières

Les formations végétales sont fortement dégradées et le taux de déboisement est de l'ordre de 15 000 ha/an contre un rythme de reboisement qui ne dépasse guère 3 000 ha annuellement. L'état de dégradation des ressources végétales est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Etat de la dégradation des ressources

N°	RESSOURCES	SITUATION
1	Cas des forêts denses	La région centrale dispose du plus fort volume total de bois à l'hectare des « forêts denses », à savoir 133,48 m ³ /ha. Cette valeur peut être considérée comme une valeur de référence optimale pour le Togo pour apprécier le niveau de dégradation des forêts denses du pays. Dans cette perspective, l'on pourra aisément dire que la région maritime est la région du Togo qui a le plus grand niveau de dégradation des forêts denses avec un volume total estimé à seulement 55,52 m ³ /ha.
2	Cas des forêts riveraines	C'est la région centrale qui dispose du plus fort volume total de bois à l'hectare concernant les forêts riveraines (galeries forestières et forêts ripicoles) soit 121,4 m ³ /ha. En considérant cette valeur comme la valeur de référence optimale pour les forêts riveraines du Togo, il ressort que c'est la région des savanes qui présente un niveau de dégradation le plus avancé des forêts riveraines (18,79 m ³ /ha).
3	Cas des forêts claires	La même analyse sur le niveau de dégradation portée sur les forêts claires montre que c'est la région centrale qui dispose du plus fort volume total de bois à l'hectare concernant les forêts claires avec 75,94 m ³ /ha. En prenant cette valeur comme la valeur de référence optimale pour les forêts claires du Togo, il convient donc de dire que c'est la région maritime qui a un niveau de dégradation le plus avancé des forêts claires soit 26,73 m ³ /ha.
4	Cas des savanes arborées et arbustives	Au niveau des savanes arborées et arbustives, c'est la région centrale qui présente un fort potentiel en termes de volume total de bois à l'hectare (30,52 m ³ /ha). En retenant cette valeur comme la valeur optimale de référence pour les savanes, il devient évident que c'est la région maritime qui présente le plus fort niveau de dégradation avec 7,25 m ³ /ha.
5	Cas des plantations forestières	C'est la région centrale qui présente la plus forte valeur pour le volume total de bois à l'hectare concernant les plantations forestières, soit 62,42 m ³ /ha. En considérant cette valeur comme le référentiel optimal de cette strate forestière, on peut aisément conclure que les régions des plateaux et maritime présentent des niveaux de dégradation un peu semblable. En effet, ces deux régions présentent un volume total de bois un peu proche (25,44 et 26,50 m ³ /ha). Par contre on note l'absence de plantations forestières dans les régions des savanes et de la Kara liée au faible échantillonnage dans cette strate.
6	Cas des plantations fruitières et de palmiers	La région des plateaux présente le volume total le plus élevé de cette strate soit 77,62 m ³ /ha. A cet effet, sa valeur pourra être considérée comme la référence optimale du pays concernant les plantations fruitières et palmeraies. Par conséquent, il ressort que la région maritime présente une situation de dégradation de cette strate (6,14 m ³ /ha).

7	Cas des cultures jachères et fourrées	La plus forte valeur pour les cultures, jachères a été retrouvée dans la région des plateaux avec 52,11 m ³ de volume total à l'hectare. Il va sans dire que c'est la région la plus cultivée du pays contrairement à la région maritime (6,44 m ³ /ha).
----------	--	--

3.6.2 Dégradation des galeries forestières

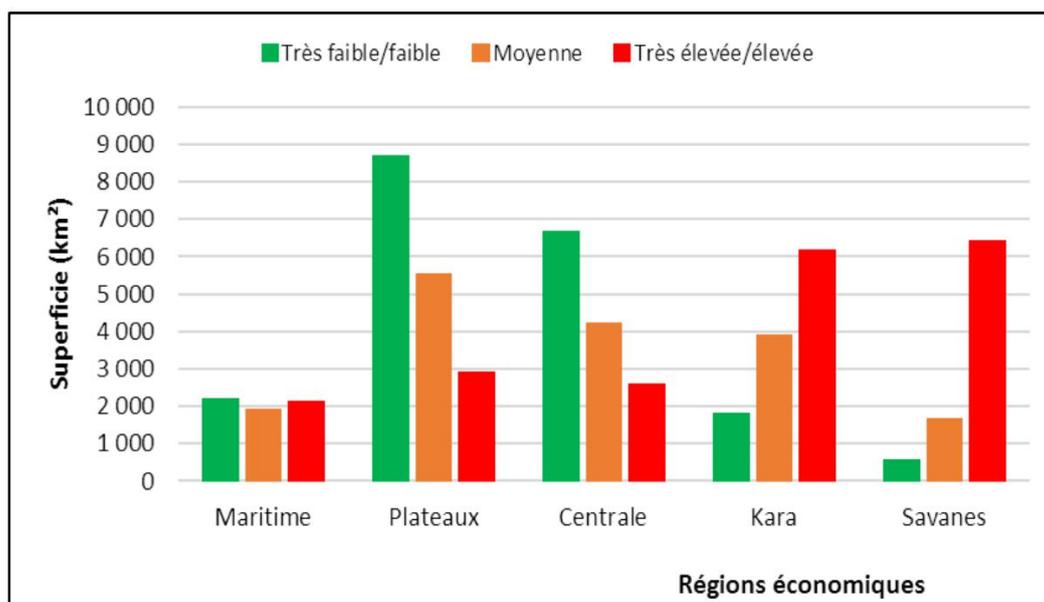
Le long des cours d'eau du pays, l'on rencontre des forêts galeries dont l'écosystème est généralement colonisé par *Berlina grandiflora*, *Borassus aethiopum*, *Diospyros mespiliformis*, *Flemingia faginea*, *Celtis integrifolia*, *Daniellia oliveri*, *Khaya senegalensis*, *Vitex doniana*, *Azelia africana*, *Burkea africana*, *Chochlospermum planchonii*, *Entada abyssinica*, *Iophira lanceolata*, *Nauclea latifolia*, *Piliostigma thonningii*, *Prosopis africana*, *Xeroderris stuhlmanii*, etc.

Ces galeries forestières sont aussi très riches en espèces comme *Albizzia coriaria*, *Albizzia zygia*, *Celtis spp.*, *Cola gigantea var. glabrescens*, *Elaeis guineensis*, *Erythrophleum guineense*, *Lonchocarpus sericeus*, *Platyserium cf. angolense* et *Pterocarpus santalinoides*.

Enfin, la dégradation des écosystèmes forestiers de la région montagneuse du sud-ouest a entraîné la disparition des espèces végétales constitutives telles *Catharanthus roseus*, *Rauwolfia vomitoria* et *Strophanthus spp.*

3.6.3 Dégradation des terres

L'analyse de la cartographie de l'indice conjoncturel de dégradation des terres au Togo permet de noter 5 indices de dégradation des terres à savoir : les indice 1 dont la dégradation très faible, indice 2 dont la dégradation est faible, localement très faible, indice 3 ou la dégradation est moyenne, indice 4 à dégradation élevée et indice 5 à dégradation très élevée (MERF, 2017). Les terres faiblement ou très faiblement dégradées sont plus représentées dans les Plateaux (8 649 km²) et Centrale (6 617 km²) alors que la Maritime ne dispose plus que de quelques rares zones où les terres faiblement dégradées sont encore représentées (Figure 4). Les terres moyennement dégradées quant à elles sont représentées dans toutes les 5 régions avec des superficies relativement plus élevées dans les régions des Plateaux, Centrale et Kara. Les terres très dégradées sont représentées surtout dans les régions de la Kara (6 138 km²) et des Savanes et (6 355 km²).



(Source: MERF, 2017)

Figure 4: Représentativité des différentes classes de dégradation au Togo

Sur l'ensemble du territoire togolais, les principaux types de dégradation des terres observés sont en général : l'érosion hydrique, la dégradation physique, la dégradation chimique et la dégradation biologique :

L'érosion en nappe, liée au ruissellement diffus et le ravinement est la marque de l'érosion hydrique ; l'érosion éolienne (effets des grands vents de la période d'harmattan et de début et fin de la saison pluvieuse) y est également présente ;

La dégradation physique liée aux glissements de terrains sur fortes pentes et la diminution du couvert végétal réduisent le taux d'humus qui déstabilise la structure des agrégats de la couche arable et encroûtent la surface du sol;

La dégradation chimique engendre la perte d'éléments nutritifs pour les plantes et acidifie le sol;

La dégradation biologique diminue la teneur en matière organique et l'activité biologique dans le sol.

3.6.4 Dégradation des ressources en eau

Le Togo dispose des ressources en eau abondantes constituées des eaux pluviales, des eaux de surface que drainent les trois bassins versants du pays (Oti, Mono et Lac-Togo) et des eaux souterraines renouvelables contenues dans les deux formations aquifères de socle et du bassin sédimentaire côtier. Selon l'état des lieux établi en 2005 dans le cadre de la GIRE, la quantité d'eau utilisée reste marginale par rapport au volume total d'eau disponible. D'après les calculs, la proportion d'eau prélevée pour la satisfaction totale des besoins passe de 0,81% en 2002 à 2% en 2015.

La mauvaise utilisation ainsi qu'une demande croissante en eau potable liée à la pression démographique constituent des facteurs de pression sur la ressource. La répartition de l'eau se concentre entre l'usage

urbain, l'industrie (exploitation des eaux souterraines et superficielles) et l'agriculture (exploitation des eaux de surface et pluviales).

La croissance démographique accélérée des villes dans le pays au cours de ces dernières décennies constitue le facteur principal pour ce qui concerne la pression sur les ressources en eau. Cette forte pression se traduit par une surexploitation des aquifères dont ceux du bassin sédimentaire côtier notamment les réserves du continental Terminal.

Les enjeux de la gestion durable de l'eau concernent à la fois la gestion de l'eau en milieu rural (irrigation, impact des activités sur la ressource, etc.) et en milieu urbain (rejets, acheminement, assainissement).

3.7 Mise en évidence des forces et des faiblesses en matière de GERN

Le tableau présente une synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des déterminants socio-politiques et politiques de gestion des terres.

Tableau 2: Forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de GERN

Déterminants socio-économiques	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - la création de nouveaux modules ou curricula sur l'environnement ; - L'exécution de certains projets de sensibilisation et d'éducation environnementale ; - la survivance de certaines traditions et cultes favorables à la gestion rationnelle de l'environnement; - la sensibilité de plus en plus accrue de la population aux problèmes environnementaux; - Existence de connaissances, pratiques des technologies endogènes de conservation des ressources naturelles (agroforesterie, cordon pierreux, terrasse, jachère, rotation, etc.) ; - Adoption par les producteurs des variétés nouvelles ayant un meilleur rendement ; - Prise en compte de l'environnement (foresterie) dans les projets agricoles (ADAPT) ; - Prise en compte de la gestion de la transhumance dans la politique agricole de 2010 ; - Existence d'une stratégie nationale de gestion des feux de brousse. 	<ul style="list-style-type: none"> - La question de législation foncière n'est toujours pas réglée malgré quelques avancées (plusieurs assises foncières, code foncier disponible mais non adopté, reformes sur l'enregistrement des titres de propriétés etc.) - Principes et règles coutumières parfois en déphasage avec les règles modernes ; - Impact faible des technologies sur l'atténuation de la dégradation ; - Forte dégradation des terres due au système d'agriculture itinérant sur brûlis qui persiste ; - Importante diminution des réserves foncières du fait de l'accroissement de la population et de l'expansion des cultures de rente et des villes ; - Baisse des rendements ; - Non-respect des normes techniques dans l'utilisation de la fumure minérale vulgarisée pour freiner la dégradation des terres agricoles ; - Faible intégration de techniques agroforestières dans les systèmes de culture dans certaines zones ; - Forte utilisation du feu comme technique de défrichement ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'intégration des espèces résilientes dans les programmes /projets de reboisement villageois ; - Efforts actuels de reboisement insuffisant pour faire face aux besoins économiques. - Faible intégration des modules et curricula de sur l'environnement dans l'enseignement - Forte utilisation du bois comme source d'énergie
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Economie verte ou économie bleue ; - Existence de programme de financements internationaux à titre de dons ou de prêts concessionnels ; - Disponibilité d'une variété de féculent (manioc) à cycle court ; - Existence d'ouvrage d'irrigation dans certaines régions (dans la vallée du Zio par exemple) permettant la production des cultures pluviales et de contre saison ; - Le taux net de scolarisation a augmenté et est de 61,2% avec l'implication de plusieurs acteurs : - Interventions de certains acteurs (confessionnels, Etatiques, OSC, etc.) sur le terrain dans certaines localités ; - Projet d'aménagement des couloirs de transhumance à travers les deux régions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance démographique élevée - Pression élevée sur les ressources forestières - Pratique continue de l'agriculture itinérante - Tendance à l'utilisation des engrais chimiques et des herbicides pour maintenir élevé le niveau de production - Baisse des rendements agricoles - Dégradation du couvert végétal par les transhumants à la recherche de retenues/points d'eau et du pâturage. - Perturbation du cycle climatique ; - Déboisement et intensification de la production du charbon de bois ; - Envasement des plans d'eaux par l'érosion et eutrophisation.
Déterminants politiques et institutionnels	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des dispositions constitutionnelles sur le droit de l'homme à un environnement sain et l'obligation pour l'Etat de veiller à la protection de l'environnement ; - L'existence de la loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement et de divers textes législatifs sectoriels en matière de ressources forestières, de santé, de décentralisation, des ressources en eau, des mines, des hydrocarbures, de biotechnologie ; - Existence de la politique nationale de l'environnement et des politiques sectorielles de même que plusieurs documents de stratégies et de planification en environnement et dans les autres secteurs s'y rattachant ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Dualisme juridique du cadre foncier togolais ; - Non-application des textes législatifs et réglementaires traduisant dans la pratique l'engagement constitutionnel ; - Clarification insuffisante des mandats institutionnels (imprécision des rôles et responsabilités des structures, duplication des institutions) ; - Insuffisance de communication, de concertation et de coordination des interventions - Faible capacité d'information statistique - Faibles capacités et compétences des services publics concernés par l'application des programmes et des textes juridiques ; - Faiblesses des mécanismes de suivi- évaluation

<ul style="list-style-type: none"> - Création depuis 2008 de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement, du Fonds National pour l'Environnement - et du Fonds National de Développement Forestier - L'existence de plusieurs stratégies et politiques en matière de GERN - Volonté des autorités politiques, administratives, collectivités et partenaires nationaux et internationaux pour comprendre les enjeux et défis de l'environnement et du changement climatique ; - Forte implication du MERF et des appuis multiformes des PTF en matière de connaissance de la ressource - Existence d'un cadre juridique et des textes réglementaires - Renforcement des capacités des acteurs à travers des séminaires, forum, voyages d'études et de formations - Réalisation du 1er Inventaire Forestier National 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible connaissance en matière de GERN qui est soulignée comme une difficulté réelle de promotion de celle-ci dans la conception des mandats et programmes et l'application de ceux-ci ; - Non mise en place des organes censés être créés pour maintenir la dynamique positive en faveur du PNIERN (Comité National intersectoriel, Comité de pilotage, dispositif de suivi évaluation et ses outils ; - Non opérationnalisation des cadres formels de concertation et de collaboration entre acteurs (CNDD et leur démembrement, la Commission Nationale Consultative de Gestion des Ressources Forestiers (CCGRF), Changement climatique, etc.) - Manque d'un cadre commun et harmonisé de mesures de résultat des différents projets du PNIERN ; - Manque d'un système de suivi évaluation harmonisée et partagé - Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières - Les institutions créées mais qui ne sont pas fonctionnelles - Des problèmes de clarification de rôle et de responsabilité demeurent - Insuffisance d'application des dispositions prévues par les textes - Des moyens humains insuffisants et mais mal déployés, travaillant dans des conditions peu propices à l'efficacité et à la création de richesse - Faible niveau institutionnel de la recherche forestière et des statistiques ; - Insuffisance et/ou difficulté dans l'adoption et l'application des recommandations et réformes des différentes études diagnostiques (les réformes entamées pour améliorer les performances de l'ODEF et de l'ANGE n'ont pas été menées (réforme restée inachevée), statistiques, etc. - Faible application des textes réglementaires due au manque de texte d'application et l'absence de vulgarisation des textes auprès des différentes parties prenantes ; - Les problèmes de sécurité foncière subsistent - Insuffisance de coordination entre les structures organisationnelles impliquées dans le secteur de l'environnement.
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité - faible application des réglementations sur la gestion des feux de brousse à travers tout le pays
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - adoption de l'avant-projet du code foncier; - Disponibilité des PTF à appuyer les actions de GIFS. - Attention bienveillante des PTF disposés à accompagner dans la GERN - Adoption des objectifs de développement durable avec son mécanisme de financement favorable au MERF - Existence des accords multilatéraux en matière d'environnement (AME) : CDB, CCD, CCLCD, etc. - Existence du cadre de développement des statistiques environnementales (CDSE), le Système de Comptabilité Environnementale et Economique (SCEE) et les indicateurs des ODD par une meilleure planification et le suivi des performances - Engagement solennel récent du gouvernement, à poursuivre le processus de décentralisation et à prendre en compte les aspects écologiques dans les programmes et projets de développement - Existence des guichets de financement : Fonds vert Climat, FEM, TerrAfrica, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance accrue vis-à-vis des apports extérieurs - Mobilité (recrutement limitée et plus de départ) des cadres du MERF, - Non - respect de l'intégrité des aires protégées et des zones humides par les populations,
Déterminants Ecosystémiques	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le pays est doté de potentialités naturelles qui résultent de : la diversité des espèces floristiques et fauniques et des écosystèmes ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture forestière
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le pays dispose d'un potentiel favorable pour le développement d'une économie verte - La disponibilité des terres cultivables qui couvrent 64 % du territoire équivalent à 3, 1 millions d'hectares dont seulement un million est mis en valeur ; - L'abondance des eaux de surface et pluviales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le pays est menacé par l'érosion côtière et vulnérable aux changements climatiques et à la désertification

IV. CADRAGE STRATEGIQUE

Sur la base des acquis du PNIERN et tenant compte de la dynamique international et national notamment les Objectifs de développement durable (ODD) et l'élaboration du Plan National de Développement (PND), le CSIGERN devient l'outil opérationnel intersectoriel à même de relever les défis environnementaux et socio-économiques que connaît le Togo.

4.1 Articulation du CSIGERN

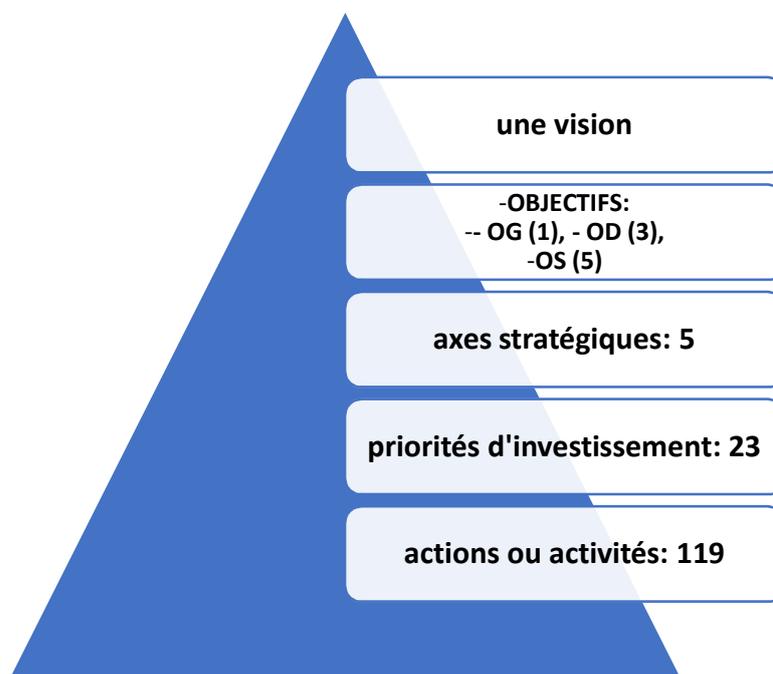


Figure 5 : Articulation du CSIGERN

4.1.1 Vision du Togo pour la GERN

La vision du Togo à travers le PNIERN est « à l'horizon 2050, un environnement sain est créé ; les bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont maîtrisées par les populations permettant ainsi d'atténuer les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes naturelles pour faire du Togo un pays à forte croissance contribuant à améliorer le cadre de vie des populations et à réduire la pauvreté».

4.1.2 Objectif global

L'environnement et les ressources naturelles en interaction avec les autres secteurs de développement, sont gérés durablement en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la croissance économique du pays et à la réduction de la pauvreté.

4.1.3 Objectifs de développement

Les objectifs de développement sont regroupés en objectif institutionnel, objectif socio-économique et en objectif environnemental.

- Od1 : **Objectif institutionnel** : promouvoir le bon fonctionnement des institutions de l'Etat et renforcer les capacités techniques et financières des acteurs concernés en vue de l'intégration de la GERN dans les politiques de développement du pays ;
- Od2 : **Objectif socio-économique** : Créer des conditions favorables à la sécurité alimentaire et à la croissance économique ;
- Od3 : **Objectif environnemental** : réduire les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes, lutter contre la dégradation des terres, la perte de la biodiversité, la pollution et les nuisances.

4.1.4 Objectifs spécifiques

Cinq (5) objectifs spécifiques sont visés dans le cadre de la CSIGERN :

- Améliorer la gouvernance du secteur de l'environnement ;
- Promouvoir la gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et la biodiversité ;
- Renforcer la lutte contre les changements climatiques et la gestion intégrée du milieu marin et du littoral
- Gérer durablement le cadre de vie y compris les risques et les pollutions
- Promouvoir l'écocitoyenneté, le développement durable et la transition vers l'économie verte.

4.2 Cadre logique

Tableau 3 : Cadre logique simplifiée

N°	Intitulé	Indicateurs clefs	Source de vérification	Responsable	Hypothèse/ Risque
OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIF DU DEVELOPPEMENT (OG ET OD)					
OG	L'environnement et les ressources naturelles en interaction avec les autres secteurs de développement sont gérés durablement en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la croissance économique du pays et à la réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence de la pauvreté monétaire a diminué de 10,5% pour atteindre un niveau de 44,6% à l'horizon 2022, (vision PND) ; - La contribution de la GERN à l'économie nationale a augmenté de 3 % à l'horizon 2022 	Enquête QUIBB ; Rapports et archives MAEP, MERF	MERF et institutions impliquées dans GERN	Faible appropriation politique ; Manque de coordination intersectorielle, Faible engagement à mettre en œuvre les réformes nécessaires

N°	Intitulé	Indicateurs clefs	Source de vérification	Responsable	Hypothèse/ Risque
OD	<p>➤ Objectif institutionnel : promouvoir le bon fonctionnement des institutions du gouvernement notamment du MERF et renforcer les capacités techniques et financières des acteurs concernés en vue de l'intégration de la GERN dans les politiques de développement du pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 90% de taux de performance est réalisé dans le cadre du CSIGERN à l'horizon 2022 - L'effectif du personnel du MERF est renforcé et ses capacités en gestion technique et financière également renforcée - Le niveau de mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement s'est amélioré 	Rapport d'activité, rapport de suivi	MERF	Faible appropriation politique ; Manque de coordination intersectorielle, Faible engagement à mettre en œuvre les réformes nécessaires
	<p>➤ Objectif socio-économique : Créer des conditions favorables à la sécurité alimentaire et à la croissance économique (économie bleue, économie verte, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 000 emplois durables supplémentaires sont créés par le secteur - Soutien à 200 000 AGR dans le cadre du programme à l'horizon 2022 	Rapport d'activité, rapport de suivi	MERF	Faible appropriation politique ; Manque de coordination intersectorielle, faible engagement à mettre en œuvre les réformes nécessaires
	<p>➤ Objectif environnemental : lutter contre les effets des changements climatiques et les risques de catastrophes, la dégradation des terres en milieu rural, la perte de la biodiversité et la pollution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux de couverture forestière à 28% à l'horizon 2022. - Réduction du taux net d'émission de gaz à effet de serre (GES) de 11,14% en référence au scénario de 2030 ; - Augmentation de 50% de la superficie des terres dégradées restaurées - Renforcement des mesures de protection des espèces menacées ou en voie de disparition 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de performance MERF et communications nationales et rapports sur les différentes conventions - Rapport d'évaluation des CDN 	MERF, autres ministères, Universités, ONG, OSC	Faible appropriation politique ; risques associés à la plaidoirie et mobilisation insuffisantes de ressources
OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)					

N°	Intitulé	Indicateurs clefs	Source de vérification	Responsable	Hypothèse/ Risque
OS1	Améliorer la gouvernance du secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de performance globale des institutions du MERF, - Niveau d'exécution budgétaire 	Rapports et archives MERF	MERF	Faible engagement à poursuivre les réformes structurelles nécessaires
OS2	Promouvoir la gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et la biodiversité ;	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'adoption des techniques durables 	Rapports et archives MERF	MERF	Risques associés à la plaidoirie et mobilisation insuffisantes de ressources. Faible engagement à poursuivre les réformes structurelles nécessaires
OS3	Renforcer la lutte contre les changements climatiques et la gestion intégrée du milieu marin et du littoral	<ul style="list-style-type: none"> - Budget mobilisé pour la protection de l'environnement, - Nombre de PME lancés ou installés dans l'économie bleue 	Rapports et archives MERF	MERF	Risques associés à la plaidoirie et mobilisation insuffisantes de ressources. Faible engagement à poursuivre les réformes structurelles nécessaires
OS4	Gérer durablement le cadre de vie y compris les risques et les pollutions de tout genre	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de déchets urbains enlevés et transformés, - Superficie d'espace vert créés ou entretenus - Taux de réduction de polluants 	Rapports et archives MERF	MERF	Risques associés à la plaidoirie et mobilisation insuffisantes de ressources. Faible engagement à poursuivre les réformes structurelles nécessaires
OS5	Promouvoir l'écocitoyenneté, le développement durable et la transition vers l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de citoyens mobilisés pour l'écocitoyenneté, - Nombre d'emplois verts créés 	Rapports et archives MERF	MERF	Risques associés à la plaidoirie et mobilisation insuffisantes de ressources. Faible engagement à poursuivre les réformes structurelles nécessaires
RESULTATS INTERMEDIAIRES (RI)					
OS1	Améliorer la gouvernance du secteur				

N°	Intitulé	Indicateurs clefs	Source de vérification	Responsable	Hypothèse/ Risque
RI1-OS1	Opérationnalisation des structures existantes du MERF et renforcement du cadre de coordination stratégique du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de l'opérationnalité du cadre institutionnel - Niveau de satisfaction des acteurs par rapport au système d'information 	Rapports et archives MERF	MERF	Risques associés à la plaidoirie et mobilisation insuffisantes de ressources. Faible engagement à poursuivre les réformes structurelles nécessaires
RI2-OS1	Amélioration des cadres législatif, réglementaire, et politique de gestion de l'environnement, et du système d'information environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes révisés et appliqués 	Rapports et archives MERF	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources et à la volonté politique
RI3-OS1	Appui à la mise en œuvre des actions transversales et de soutien au secteur	██████████	Rapports et archives MERF	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources et à l'engagement des autres structures partenaires
RI4-OS1	Amélioration de la capacité de mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Projets élaborés et ayant obtenu des financements - Nombre de communications sur le GERN organisées 	Rapports et archives MERF	MERF	Risque associé à la volonté politique, à l'adhésion du programme et à la stabilité politique du pays
RI5-OS1	Soutien à la promotion du financement des secteurs innovants, rentables et porteurs de croissance économique durable	<ul style="list-style-type: none"> - 	Rapports et archives MERF	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources et à la volonté politique
RI6-OS1	Gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes supplémentaires recrutés, nombre de cadres promus 	Rapports et archives MERF, Rapport de l'Inventaire forestier national et communications nationales sur les différentes conventions	MERF, autres ministères, Universités, ONG, OSC	Risque associé au manque de coordination intersectorielle, risques associés à la plaidoirie et mobilisation insuffisantes de ressources
RI7-OS1	Renforcement de la capacité technique des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs ayant été accompagnés et renforcés 	Rapports et archives MERF	MERF, autres ministères, Universités, ONG, OSC	Risque associé à la disponibilité des ressources, à l'engagement des acteurs

N°	Intitulé	Indicateurs clefs	Source de vérification	Responsable	Hypothèse/ Risque
RI8-OS1	Renforcement de la communication autour de la mise en œuvre du CSIGERN	- Nombre de rencontres de sensibilisation organisés	Rapports et archives MERF, Rapport des communications nationales sur les différentes conventions	MERF, autres ministères, Universités, ONG, OSC	Risque associé à la disponibilité des ressources, à l'engagement du MERF
OS2	Promouvoir la gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et la biodiversité				
RI1-OS2	Amélioration de la connaissance des ressources	- Nombre d'étude sur l'évaluation des ressources	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources
RI2-OS2	Promotion de la gestion durable des terres et des forêts	- Superficie de nouvelles plantations (cible 34 400 ha) ; - Superficie de forêts restaurées (265 600 ha); - Superficie de forêts gérée durablement avec des techniques non conventionnelles	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources, à l'engagement des acteurs et à la volonté politique
RI3-OS2	Gestion durable des écosystèmes aquatiques	- Nombre de publications réalisées sur la gestion des écosystèmes aquatiques	Rapports et archives MERF, Rapport des communications nationales	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources, à l'engagement du MERF
RI4-OS2	Conservation, restauration et valorisation des aires protégées et gestion durable de la biodiversité	- Surface d'aires protégées suivie, - Fréquence d'évaluation d'espèces menacées d'extinction	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources, à l'engagement des acteurs et à la volonté politique
OS 3	Renforcer la lutte contre les changements climatiques et la gestion intégrée du milieu marin et du littoral				
RI1-OS3	Réduction des risques de catastrophes climatique et résilience face au changement climatique	- Niveau de financement des projets de résilience	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources, à la volonté politique
RI2-OS3	Lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin	- Plan stratégique de protection et d'aménagement de la zone côtière élaboré, - Linéaire de côte aménagés et protégé, - Mécanisme d'observation de l'environnement marin et côtier	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources, à la volonté politique et à l'engagement des PTF

N°	Intitulé	Indicateurs clefs	Source de vérification	Responsable	Hypothèse/ Risque
RI3-OS3	Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts et la déforestation (REDD)	- 3% des émissions de GES sont réduites d'ici 2022	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources et à l'engagement des PTF
RI4-OS3	Promotion de l'économie bleue	- Nombre de projets financés, - Nombre d'emplois bleus créés	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources, à l'engagement des acteurs et à la volonté politique
OS4	Gérer durablement le cadre de vie y compris les risques et les pollutions				
RI1-OS4	Lutte contre les pollutions et nuisances et gestion rationnelle des déchets dangereux de toutes sortes	- Taux d'élimination des HCFC/ 11.6.2 - Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources, à l'engagement du Ministère et des acteurs
RI2-OS4	Prévention des risques biologiques, biotechnologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques	- Nombre de journées de sensibilisation	Rapports et archives MERF, Rapport des communications nationales	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources et à l'engagement du Ministère
RI2-OS4	Généralisation des évaluations environnementales et sociales des programmes et projets du secteur public et privé	Nombre d'évaluations EESS et études EIES effectués	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources, à l'engagement du Ministère
OS5	Promouvoir l'écocitoyenneté, le développement durable et la transition vers l'économie verte				
RI1-OS5	Promotion de l'économie verte	- Nombre d'emplois verts créés - Niveau de revenu des acteurs du sous-secteur	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources, à l'engagement des acteurs et à la volonté politique
RI2-OS5	Promotion des modes de consommation et de production durable	- Nombre de PME ou PMI développées	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources et à l'engagement des acteurs

N°	Intitulé	Indicateurs clefs	Source de vérification	Responsable	Hypothèse/ Risque
R13-OS5	Promotion de l'écocitoyenneté, l'Education Environnementale et de l'éducation au Développement Durable (EDD ou Global Education)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées, - Nombre de revues en EDD élaborées, - Nombre de documents vulgarisés, - Au moins 50% des personnes, partout au Togo ont les informations et connaissances nécessaires au développement durable et a un style de vie en harmonie avec la nature 	Rapports et archives MERF,	MERF	Risque associé à la disponibilité des ressources et à la l'adhésion des acteurs

4.3 Axes stratégiques et priorités d'investissement

Cinq axes stratégiques sous-tendent la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique d'investissement pour la gestion des terres et de l'environnement CSIGERN à l'horizon

Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement

L'objectif de cet axe est de renforcer les acquis du PNIERN 1 en matière de gouvernance du secteur en revisitant le cadre institutionnel de mise en œuvre de sorte à disposer d'un environnement plus favorable à la GERN. Dans **le cadre de l'amélioration de la gouvernance environnementale**, le gouvernement s'engage à poursuivre la réforme du cadre juridique et institutionnel notamment par (i) la relecture du code forestier et de la loi cadre portant sur l'environnement, (ii) l'opérationnalisation de la police de l'environnement, du Fonds national de l'environnement et de la commission nationale de développement durable (CNDD) ; (iii) l'amélioration du système national de l'évaluation environnementale et sociale et du système national de l'information environnementale, (iv) la généralisation de l'intégration de l'environnement dans les programmes et politiques, (v) l'amélioration du mécanisme de suivi de l'environnement , (vi) l'actualisation de la politique de l'environnement et, de la politique forestière.

Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont au nombre de huit :

- ⇒ PRIORITE 1 : Opérationnalisation des structures existantes du MERF et renforcement du cadre de coordination stratégique du programme
- ⇒ PRIORITE 2 : Amélioration des cadres législatif, réglementaire, et politique de gestion de l'environnement, et du système d'information environnementale
- ⇒ PRIORITE 3 : Appui à la mise en œuvre des actions transversales et de soutien au secteur
- ⇒ PRIORITE 4 : Amélioration de la capacité de mobilisation des ressources

- ⇒ PRIORITE 5 : Soutien à la promotion du financement des secteurs innovants, rentables et porteurs de croissance économique durable à travers (i) l'amélioration du climat des affaires, (ii) le renforcement du partenariat public privé et (iii) et des mécanismes de suivi
- ⇒ PRIORITE 6 : Gestion des ressources humaines
- ⇒ PRIORITE 7 : Renforcement de la capacité technique des acteurs
- ⇒ PRIORITE 8 : Renforcement de la communication autour de la mise en œuvre du CSIGERN

Axe stratégique 2 : Gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et la préservation de la biodiversité y compris les services environnementaux

Cet axe stratégique vise à capitaliser et amplifier les bonnes pratiques de GERN déjà entamées lors de la mise en œuvre du PNIERN. Il vise notamment à restaurer davantage les forêts pour contribuer à l'atteinte du taux de couverture de 30% de la superficie du pays à l'horizon 2050, et celle des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres. Il s'agit en effet à l'horizon 2022 d'établir un plan opérationnel d'activités sylvicoles dans un esprit de développement durable devant permettre de porter le taux de couverture forestière du pays de 24, 24 (IFN, 2016) à 28% à l'horizon 2022 (PND)

En matière de gestion durable des terres et des forêts (GDT /GDF), le gouvernement s'engagerait à inverser la tendance de la dégradation qui affecte la capacité productive des terres agricoles et pastorales, à travers la mise en œuvre des actions suivantes: (i) Promotion du reboisement participatif et de l'agroforesterie (ii) gestion intégrée des paysages (iii) Aménagement durable des formations forestières et savanicoles et des sites sensibles (iv) Promotion de la mise en place des forêts communautaires (v) Incitation à la conservation et à la restauration des forêts sacrées (vi) Contrôle de l'exploitation forestière (vii) Reforestation des axes routiers principaux et secondaires ainsi que des berges des cours d'eau (viii) Mise en place d'un marché unique de bois (ix) Elaboration et mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement forestier national (x) Gestion des feux de végétation (xi) Mise en place des systèmes de mesure, de rapportage et de vérification (MRV) dans le contexte des changements climatiques et (xii) valorisation des produits forestiers non ligneux. **Dans le cadre du maintien des services environnementaux des écosystèmes et préservation de la Biodiversité**, en vue de permettre aux écosystèmes de continuer par jouer leurs rôles et de conserver leurs valeurs, le Gouvernement mettrait en œuvre les mesures qui consisteraient à : (i) conserver, réhabiliter et gérer durablement les aires protégées, les mangroves et les zones humides ; (ii) protéger les forêts, les cours d'eau, les écosystèmes fragiles; (iii) conserver la biodiversité et promouvoir la biosécurité ; et (iv) favoriser l'implication de tous les acteurs à la gestion de l'environnement, (v) P10 - élaborer le programme et mettre en œuvre le programme de la neutralité gestion des terres (la restauration des terres dégradées)

Les priorités porteraient sur la réalisation des actions à même de faciliter l'amplification des bonnes pratiques de GERN et renforcer les services de recherche et conseils et les services commerciaux, les plus rentables, facilement accessibles et dont l'impact potentiel est le plus élevé.

. Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont au nombre de cinq (5)

- ⇒ PRIORITE 9 : Amélioration de la connaissance des ressources

- ⇒ PRIORITE 10 : Gestion durable des terres et des forêts
- ⇒ PRIORITE 11 : Gestion durable des écosystèmes aquatiques
- ⇒ PRIORITE 12 : Conservation, restauration et valorisation des aires protégées et gestion durable de la biodiversité
- ⇒ PRIORITE 13 : Renforcement des avantages des services écosystémiques et protection des écosystèmes fragiles

Axe stratégique 3 : Lutte contre les changements climatiques et gestion intégrée du milieu marin et du littoral

Le Togo s'est engagé à réduire ses émissions de façon inconditionnelle de 11,14% par rapport au scénario de référence en 2030 et à adosser ses impératifs de développement à une trajectoire de croissance sobre en carbone qui se traduira par une réduction conditionnelle de 20%. L'objectif de cet axe stratégique est de réduire les risques et catastrophes, la vulnérabilité des populations et des écosystèmes aux effets néfastes des changements climatiques et de développer des actions d'atténuation dans les secteurs clés du développement (économie bleue). Il est également envisagé à travers cet axe les actions pouvant concourir à la gestion durable des ressources halieutiques, l'atténuation de l'érosion côtière et la vulnérabilité du littoral.

En matière de gestion durable du milieu marin et du littoral, au regard de l'importance du milieu marin et côtier pour l'économie nationale (port, industries, etc.) et de l'ampleur des problèmes spécifiques liés aux milieux marin et du littoral notamment l'érosion côtière, la pression démographique, la pollution industrielle et les nuisances, les mesures que le Gouvernement mettrait en œuvre pour changer la tendance sont les suivantes : (i) élaborer un plan d'action de développement et d'adaptation du littoral aux changements climatiques et mettre en œuvre un schéma d'aménagement du littoral ; (ii) mettre en place un système d'information et de suivi du littoral ; (iii) organiser le cadre de planification et de gestion intégrée du littoral ; (iv) renforcer la résilience des communautés du littoral par le développement des AGR ; (v) poursuivre les actions de lutte contre l'érosion côtière et (vi) lutter contre les pollutions marines,

En matière de prévention et de gestion efficace des catastrophes naturelles et des risques technologiques, le Togo demeure confronté à des problèmes de prévention, de réduction et de gestion des catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, érosions, éboulements et tempêtes) et des risques technologiques, en dépit des résultats encourageants obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs initiatives. Les actions envisagées dans cadre de la poursuite de la réduction et de la gestion efficace des catastrophes notamment des inondations sont ; (i) l'amélioration du cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel en matière de la Réduction des Risques de Catastrophes ;(ii) le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions et des autres parties prenantes impliquées dans la réduction des risques de catastrophes ; (iii) l'amélioration du système d'information de la Réduction des Risques de Catastrophes; (iv) la Réduction des risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des Catastrophes et (v) et le Renforcement de la préparation à la gestion des catastrophes et des risques technologiques.

En matière de lutte contre les changements climatiques, l'accent est mis sur l'adaptation sachant que les gaz à effet de serre (GES) émis en 2010 (année de référence) par le pays ne constituaient que 0,05% du total des émissions mondiales. Prenant en compte la vulnérabilité des secteurs économiques et les conséquences sociales et environnementales des effets des changements climatiques, le Togo place en tant que priorité nationale l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'options en termes d'adaptation qui auront des incidences sur les scénarios d'atténuation en termes de co-bénéfices. L'adaptation et l'atténuation au niveau des principaux secteurs restent les défis majeurs à relever.

En matière d'atténuation aux changements climatique, le Togo s'est engagé à réduire ses émissions de façon inconditionnelle de 11,14% par rapport au scénario de référence en 2010 et à adosser ses impératifs de développement à une trajectoire de croissance sobre en carbone qui se traduira par une réduction conditionnelle de 20%. Le Togo entend utiliser une approche basée à la fois sur des contributions fondées sur les mesures à mettre en place et celles fondées sur les résultats afin de mieux faire ressortir les opportunités de co-bénéfices en matière de réduction des émissions de GES, qui découlent des synergies entre adaptation et atténuation. Les principales mesures d'atténuation des GES retenues par le Togo concernent les trois secteurs prioritaires suivant : Énergie, Agriculture et foresterie et autres affectations des Terres.

Dans le sous-secteur foresterie et autres affectations des Terres, les actions prioritaires d'atténuation seraient celles relatives : (i) à la promotion des reboisements privés, communautaires et étatiques par la création de plantations et la promotion de l'agroforesterie sur les terres cultivées ; et (ii) à l'aménagement durable des forêts et leur protection (à travers la gestion des feux de brousse, la régénération des sites dégradés, la délimitation et l'aménagement des aires protégées et des sites touristiques) ; (iii) à l'étude cartographique des zones géographiques à fort potentiel pour le développement des biocarburants en lien avec les enjeux de sécurité alimentaire, (iv).

En matière du processus de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), le Togo s'est engagé dans le processus REDD+ lors de la conférence sur le climat et la forêt organisée à Oslo en Norvège en mai 2010. Pour dérouler le processus, il a sollicité un fond de préparation et à adhérer au fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF). En décembre 2013, la proposition de mesures pour l'état de préparation à la REDD+ (R-PP) du Togo est acceptée lors de la 16ème Réunion du Comité des participants (PC16) à Genève confirmant l'adhésion du Togo au FCPF. En février 2014, l'accord de participation du Togo au FCPF a été signé marquant le lancement du processus REDD+. Processus qui vise à renforcer les capacités du Togo dans la conduite du mécanisme REDD+ par (i) l'organisation et la consultation, (ii) la préparation d'un plan d'action ou de la stratégie REDD+, (iii) l'élaboration d'un niveau d'émission de référence national pour les forêts, (iv) la conception d'un système national de suivi des forêts (SNSF) ou MNV et d'information sur les sauvegardes. Ce qui permet la préparation d'un R-Package pour montrer l'engagement du Togo en faveur de la REDD+, prouver la transparence de la préparation à la REDD+ et garantir aux parties prenantes nationales et internationales que les risques sociaux et environnementaux potentiels ont été pris en compte.

En matière d'adaptation aux changements climatiques, le Togo devrait envisager : i) l'intégration systématique de l'adaptation dans les documents de planification ; (ii) la mise en œuvre des options d'adaptation en privilégiant les options et actions qui auront des incidences sur les scénarios d'atténuation en termes de co-bénéfices ; (iii) le renforcement des capacités des parties prenantes pour une prise en

compte de l'adaptation dans les documents de planification ; (iv) la sensibilisation de la population afin de la préparer à construire sa résilience face aux changements climatiques ; (v) l'amélioration des connaissances, des savoir-faire locaux et des meilleures pratiques endogènes en lien avec les changements climatiques ; (vi) le renforcement du cadre de concertation entre toutes les parties prenantes nationales pour une lutte coordonnée contre les changements climatiques et (vii) la mise en place d'un mécanisme de mobilisation des fonds climats notamment le fonds vert climat pour promouvoir un développement résilient et sobre en carbone.

Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont au nombre de cinq (5) :

- ⇒ PRIORITE 14 : Réduction des risques de catastrophes naturelles et renforcement de la résilience face aux changements climatiques
- ⇒ PRIORITE 15 : Lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin
- ⇒ PRIORITE 16 : Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts et à la déforestation
- ⇒ PRIORITE 17 : Promotion de l'économie bleue

Axe stratégique 4 : Amélioration du cadre de vie et réduction des risques de pollutions

Cet axe stratégique vise à améliorer durablement le cadre de vie de la population togolaise de façon générale et dans toute sa diversité en milieu urbain qu'en milieu semi-urbain en associant aux efforts gouvernementaux déjà en cours en matière d'aménagement urbain, d'assainissement et d'études d'impact un mécanisme de suivi régulier, de renforcement et d'application de la réglementation en la matière tant au niveau des collectivités, la population qu'au niveau des sociétés industrielles ayant un impact sur l'environnement. Amélioration et gestion durable du cadre de vie : Les principaux défis du Togo dans le domaine de l'amélioration et de la gestion durable du cadre de vie des populations aussi bien en milieu urbain que rural demeurent : la prolifération de déchets de tout genre, l'insuffisance des infrastructures d'assainissement solides et liquides, les pollutions et nuisances. En milieu urbain, la disparition des paysages et le non aménagement des zones humides ainsi que leur pollution détériorent le cadre vie des villes ainsi que leur résilience au changement climatique. Les priorités dans ce domaine pour l'horizon 2021 seraient : (i) le renforcement des capacités managériales des acteurs du cadre de vie ; (ii) le développement de la foresterie urbaine et périurbain, (iii) l'élaboration et la mise place des normes environnementales (iv) la mise en place des équipements de surveillance et de mesure de la qualité de l'air, de l'eau et des déchets (v) la généralisation des évaluations environnementales et sociales des programmes et projets du secteur public et privé (vi) la gestion rationnelle des produits chimiques et/ou dangereux (vii) la gestion rationnelle des déchets de toutes sortes.

Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont au nombre de trois (3) :

- ⇒ PRIORITE 18 : Lutte contre les pollutions et nuisances et gestion rationnelle des déchets dangereux de toutes sortes

- ⇒ PRIORITE 19 : Prévention des risques biologiques, biotechnologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques
- ⇒ PRIORITE 20 : Généralisation des évaluations environnementales et sociales des programmes et projets du secteur public et privé

Axe stratégique 5 : Promotion de l'écocitoyenneté, du développement durable et de la transition vers l'économie verte

Cet axe stratégique vise à promouvoir davantage auprès de la population, les actions de sensibilisation et de l'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable de façon à automatiser les bonnes les bonnes habitudes tant en ville, et à l'école, que dans le milieu rural, à transformer le mode de consommation actuelle vers un mode durable et à promouvoir les petites et moyennes entreprises désirant se lancer dans le développement des technologies plus durables et plus respectueuses de l'environnement .

La promotion du développement durable et de la transition vers l'économie : Le Gouvernement est conscient de la nécessité de découpler la création de richesses de la consommation des ressources et des impacts associés d'une part et d'amorcer une transition vers une économie verte et un système économique circulaire, économe en ressources, sobre en carbone d'autre part. A cet effet, mettrait en œuvre dans le cadre d'une approche holistique de lutte contre la pauvreté, des actions intégrées ou multisectorielles de promotion de l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement qui permettraient d'optimiser les bénéfices qui peuvent en découler, notamment : (i) la promotion de l'économie verte ; (ii) la promotion des modes de production et de consommation durables; (iii) la promotion de responsabilité sociétale des entreprises(RSE) et des organismes (RSO) ; (iv) l'éducation à l'environnement et au développement durable.

- *La promotion de l'économie verte :* L'ambition du Togo, dans le moyen et long terme est d'amorcer une transition de son économie vers l'économie verte. Pour atteindre un tel objectif, le gouvernement entend créer les conditions nécessaires pour que les investissements publics et privés intègrent des critères environnementaux et sociaux plus larges.
- *La promotion des modes de production et de consommation durables :* La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis auxquels il faut faire face, conduit à faire évoluer profondément nos habitudes de consommation et de productions vers des modes plus durables. La stratégie poursuivie consiste à renforcer la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique au-delà des politiques sectorielles.(i) intégration de la consommation et production durable dans les politiques et programmes de développement (ii) promotion des achats publics durables (iii) promotion des bâtiments et constructions durables (iv) promotion des systèmes alimentaires durables (v) information des consommateurs sur la CPD.
- *La promotion de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des organisations (RSO).* Le gouvernement invite les entreprises à contribuer aux enjeux du développement durable et à l'atteinte des ODD. Pour ce faire, les entreprises et les organisations sont invitées à plus de

responsabilité vis-à-vis des impacts de leurs décisions et de leurs activités sur la société et sur l'environnement. L'engagement des entreprises dans la RSE doit se traduire par un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales et qui intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

➤ *L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) :*

Par le biais de l'éducation à l'environnement et au développement durable l'action du gouvernement en matière d'information d'éducation et de communication vise à diffuser des connaissances et des valeurs, à promouvoir des comportements et à développer des compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes liés à la vie humaine dans l'environnement, et au maintien (ou à la restauration) de la qualité de l'environnement.

Les priorités d'investissements pour l'atteinte des résultats de cet axe stratégique sont au nombre de trois (3):

- ⇒ PRIORITE 21 : Promotion de l'économie verte
- ⇒ PRIORITE 22 : Promotion des modes de consommation et de production durable
- ⇒ PRIORITE 23 : Promotion de l'Education Environnementale et de l'éducation au Développement Durable (EEDD)

Tableau 4 : Estimation des coûts

	Coût global en dollar US	Coût global en FCA	Poids (%)
AXE1	98 181 818	54 000 000 000	16
AXE2	379 876 320	189 938 160 000	62
AXE3	81 000 000	44 550 000 000	14
AXE4	20 700 000	11 385 000 000	3
AXE5	28 000 000	15 400 000 000	5
Total General	638 146 045	330 467 113 455	100

Tableau 5 : Répartition du coût par priorité (en dollars USD)

Axes stratégiques	Priorités d'investissement	Coût estimatif sur cinq ans (dollar USD)	Poids	Cumul par axe (Dollar USD)
AXE1	Priorité 1	5 154 545	0,8%	103 090 909
	Priorité 2	20 618 182	3,2%	
	Priorité 3	10 309 091	1,6%	
	Priorité 4	15 463 636	2,4%	
	Priorité 5	10 309 091	1,6%	
	Priorité 6	10 309 091	1,6%	
	Priorité 7	25 772 727	4,0%	

	Priorité 8	5 154 545	0,8%	
AXE2	Priorité 9	99 717 534	15,5%	398 870 136
	Priorité 10	99 717 534	15,5%	
	Priorité 11	39 887 014	6,2%	
	Priorité 12	79 774 027	12,4%	
	Priorité 13	39 887 014	6,2%	
AXE3	Priorité 14	39 887 014	6,2%	89 716 500
	Priorité 15	34 020 000	5,3%	
	Priorité 16	42 525 000	6,6%	
	Priorité 17	8 505 000	1,3%	
AXE4	Priorité 18	12 946 500	2,0%	21 321 000
	Priorité 19	10 867 500	1,7%	
	Priorité 20	2 173 500	0,3%	
AXE5	Priorité 21	14 700 000	2,3%	29 400 000
	Priorité 22	8 820 000	1,4%	
	Priorité 23	5 880 000	0,9%	
Total Général		642 398 545	100%	

V. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET MECANISMES

5.1 Principes de mise en œuvre

L'identification et la priorisation des mesures et actions envisageables à long terme (2015-2029) pour la promotion de la gestion durable des terres et de l'environnement tient notamment compte des principes suivants :

Principe1 : La cohérence des actions avec une réelle prise en compte des aspects institutionnels, politiques, juridiques, financiers, techniques pour la promotion de la GERN, mais aussi la capitalisation des expériences antérieures et en cours ;

Principe2 : L'appropriation du CSIGERN par les acteurs, l'harmonisation et l'alignement des partenaires techniques et financiers : une large implication, y compris celle de la société civile, des organisations communautaires associées dans la collecte et la gestion des ressources naturelles, des organisations paysannes (OP) et des chambres d'agriculture,

P3 : La transparence, la responsabilité et l'action basée sur le partenariat, L'Etat s'engage à créer les conditions d'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer de manière efficace et efficiente le secteur de l'environnement. Ce principe englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les acteurs du secteur expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. La mise en œuvre se fera dans le cadre de l'approche sectorielle. Le Gouvernement s'engage à lutter contre la corruption, à éviter les conflits d'intérêts et à garantir la transparence et la compétition dans les marchés publics. Le soutien apporté par les partenaires en développement doit être adapté aux besoins et aux priorités définis par l'Etat togolais. L'Etat créera les conditions d'une collaboration avec les autres acteurs les plus indiqués du secteur, notamment les opérateurs privés, les ONG, la société civile en vue de profiter des complémentarités et des synergies pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des actions prioritaires retenues.

P4 : La synergie et la complémentarité des actions à travers un partenariat entre les différents intervenants pour assurer une efficacité et une efficience dans l'usage des ressources mises à disposition ;

P5 : La subsidiarité et l'imputabilité fondées sur les avantages comparatifs des partenaires, la mise en œuvre sera organisée en responsabilisant les acteurs à différents niveaux (local, national, institutionnel) en fonction des domaines de compétences ; chacun sera redevable et comptable de la responsabilité qu'il aura.

P7 : La gestion axée sur les résultats : devra faire l'objet d'une bonne appropriation par tous les acteurs à travers les mécanismes de suivi évaluation du CSIGERN, du PND et des ODD, la lettre de mission du Gouvernement, la performance et l'atteinte des résultats mesurables et durables ;

P8 : La durabilité des actions : s'inscrit dans une dynamique de prise en compte de toutes les dimensions de la GERN (éco systémique, technique, financière, juridique) à travers des investissements importants qui permettent d'avoir des résultats conséquents et un impact sur la réduction de la pauvreté.

P9 : L'équité afin de prendre en compte les préoccupations et intérêts différenciés des hommes et des femmes et des couches vulnérables, surtout vu le rôle important que les personnes vulnérables puissent jouer dans

l'atteinte des objectifs de développement. Aussi, ce principe vise à renforcer l'équité genre dans la conception, la planification et la mise en œuvre des actions de GDT.

5.2 La Cohérence du CSIGERN avec le PND et les ODD

Dans le cadre de la recherche d'une réponse appropriée à la détérioration de la situation économique et sociale dans le pays, le Gouvernement a élaboré avec la participation de toutes les composantes de la Nation togolaise et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), un document complet de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-C) en 2009 remplacé en 2013 par la SCAPE qui est arrivé à échéance depuis fin 2017. Après évaluation de la SCAPE et le bilan des OMD, l'état s'est de nouveau engagé dans un processus d'élaboration du "Plan national de développement (PND) en remplacement de la SCAPE qui est structuré en trois axes stratégiques clefs :

- **Axe1** : mettre en place un hub logistique d'excellence pour le commerce international accompagnant le développement d'un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;
- **Axe2** : créer des emplois à travers le développement des pôles des transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives et,
- **Axe3** : consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion

Bien que le secteur de l'environnement et de GDT soit traité principalement dans l'axe 3, il contribue également et de façon transversale à l'atteinte des objectifs des deux autres axes du PND.

Les piliers stratégiques et les domaines d'intervention prioritaires à retenir dans le cadre de CSIGERN de facto, s'inscriront dans la stratégie nationale de développement à long terme basée sur les ODD adoptée en 2016. Le CSIGERN est donc la traduction opérationnelle du PND et des ODD en ce qui concerne le secteur de l'environnement et des ressources naturelles (voir le tableau 7).

Tableau 6: Arrimage CSIGERN, PND et ODD

AXES du CSIGERN	PRIORITES	ODD ¹¹	Cible de l'ODD visé	AXE du PND correspondant
OS1/ Axe 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement	PRIORITE 1 : Opérationnalité des structures existantes et renforcement du cadre de coordination de la stratégie et du MERF	ODD16	transversale	Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion pour soutenir la croissance
	PRIORITE 2 : Amélioration des cadres législatif, réglementaire, juridique et politique, de la mise en application de la réglementation et du système d'information environnemental	ODD16	transversale	
	PRIORITE 3 : Appui à la mise en œuvre des actions transversales et de soutien au secteur		transversale	
	PRIORITE 4 : Amélioration de la capacité de mobilisation des ressources	ODD17	Cibles 17.1 ; 17.3	

¹¹ Voir définition en annexes 3

AXES du CSIGERN	PRIORITES	ODD ¹¹	Cible de l'ODD visé	AXE du PND correspondant
	PRIORITE 5 : Evaluation et suivi du financement de promotion des secteurs rentables et porteurs de croissance, appui à l'amélioration du climat des affaires			
	PRIORITE 6 : Gestion des ressources humaines	ODD4	Cible 4.4	
	PRIORITE 7 : Renforcement de la capacité technique des acteurs	ODD 17	Cibles 17.9	
	PRIORITE 8 : Renforcement de la communication autour de la mise en œuvre du CSIGERN	ODD12 ;16	Cible : 12.8 ;16.10	
OS2/ Axe 2: Gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et Préservation de la biodiversité y compris les services environnementaux sont renforcés	Amélioration de la connaissance des ressources	ODD 17	Cible 17.6	Axe 2 : Créer des emplois à travers le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives
	PRIORITE 10 : Promotion de la gestion durable des terres et des forêts	ODD15	Cibles 15.3 ; 15.2	
	PRIORITE 11 : Gestion durable des écosystèmes aquatiques	ODD14	Cible	
	PRIORITE 12 : Conservation et restauration des aires protégées et gestion durable de la biodiversité	ODD 15	Cible 15.1	
	PRIORITE 13 : Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts et la déforestation	ODD13 ODD15	Cible 15.2	
	PRIORITE 14 : Renforcement des avantages des services écosystémiques et protection des écosystèmes fragiles	ODD15	Cible 15.4	
OS3/ Axe 3: Lutte contre les changements climatiques et la gestion du milieu marin et du littoral	PRIORITE 15 : Réduction des risques de catastrophes climatiques et résilience face au changement climatique	ODD1 ODD13	Cible 1.5 Cibles 13.3 ; 13.2 ; 13.1	Axe 1,2,3
	PRIORITE 16 : Lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin	ODD14	Cibles 14.3 ; 14.2 ; 14.1	
	PRIORITE 17 : Promotion de l'économie bleue	ODD 14	Cible 14.7	
OS4/ Axe 4: La gestion durable du cadre de vie des populations et la Réduction nette des risques et des pollutions	PRIORITE 18 : Lutte contre les pollutions et nuisances	ODD6	Cible 6.2 ; 6.3	Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion pour soutenir la croissance
	PRIORITE 19 : Prévention des risques biologiques, chimiques et radiologiques et gestion rationnelle des déchets de toutes sortes	ODD11 ; ODD6 ODD12	Cibles 11.1 ; 11.6 ; Cible : 6.3 Cibles : 12.3 ; 12.4. 12.5	
	PRIORITE 20 : Généralisation des évaluations environnementales et sociales des programmes et projets du secteur public et privé	ODD 11	Cible 11.6	
OS5/ Axe 5: Promotion de l'écocitoyenneté, le développement durable et la	PRIORITE 21 : Promotion de l'économie verte	ODD12	Cible 12. b	Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes
	PRIORITE 22 : Promotion des modes de consommation et de production durable	ODD12	Cible 12.1	

AXES du CSIGERN	PRIORITES	ODD ¹¹	Cible de l'ODD visé	AXE du PND correspondant
transition vers l'économie verte	PRIORITE 23 : Promotion de l'Éducation Environnementale et de l'éducation au Développement Durable (EDD)	ODD17	Cible 17.1	d'inclusion pour soutenir la croissance

5.3 Stratégies et mécanismes institutionnels de mise en œuvre du CSIGERN

Afin d'amplifier les actions retenues par le CSIGERN et d'en accroître l'impact et l'efficacité sur l'ensemble du territoire togolais, une stratégie de mise à l'échelle doit être développée et le mécanisme institutionnel doit prendre en compte les parties prenantes et suivre un schéma institutionnel approprié.

5.2.1 Stratégie de mise à l'échelle des activités du CSIGERN

La GERN envisagée dans le cadre du CSIGERN implique le niveau communal et les organisations locales (Comité de développement de quartier CDQ, Comité de développement villageois CVD, Conseil Permanent des Chambres d'Agriculture du Togo CPCAT, les Organisations Paysannes OP, etc.) qui constituent l'échelle élémentaire appropriée pour la planification et la mise en œuvre des activités du CSIGERN sur le terrain à travers les plans locaux/ communaux de développement. Dans cette approche de mise à l'échelle, les parties prenantes sont donc à la fois les acteurs de l'administration publique, les opérateurs économiques du secteur privé, les élus locaux et nationaux, les collectivités locales, la société civile, les ONG, les organisations communautaires à la base, les Chambres d'Agriculture, etc.

Au niveau régional, la mise en œuvre du CSIGERN reposera sur les cadres de concertation et de mobilisation des acteurs régionaux de la GERN prévus autour de l'administration régionale.

Au niveau national, le Groupe Technique sur la gestion durable des terres et de l'environnement GERN, créé par voie réglementaire assurera le suivi de la mise en œuvre du programme.

L'approche de mise à l'échelle des activités de la GERN devra prendre en compte la nécessité d'une synergie des actions avec les processus engagés dans les différents secteurs, la mise en œuvre du programme d'urgence pour le développement PUDC, le développement des agropoles dans le cadre de la nouvelle politique agricole, les actions de développement à la base, la lutte contre la pauvreté de façon globale afin d'atteindre les objectifs visés et de pérenniser les résultats attendus.

5.2.2 Stratégie et dispositif institutionnel de mise en œuvre

Le CSIGERN s'inscrit dans la volonté manifestée par le Gouvernement de promouvoir le développement durable. Il s'agit donc de mettre en œuvre l'ensemble des activités prévues selon une approche participative et démocratique permettant à toutes les parties prenantes de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la GERN.

➤ Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du CSIGERN

Au plan institutionnel, les organes de pilotage de CSIGERN seront créés et mis en place. Il s'agira :

- (i) **du comité intersectoriel de pilotage stratégique** souvent composé des ministres fortement impliqués dans le développement du secteur au sein duquel on nomme le Président et le coordonnateur stratégique comme étant le rapporteur du CIPS; Le (CIPS) ou le Comité National Intersectoriel (CNI) réponds au dispositif prévu par le DRSP-C/SCAPE qui sera élargi à des acteurs non gouvernementaux avec la composition et les attributions à définies ultérieurement. Le CNI disposera sous lui d'un bras technique dont le Comité Technique de Pilotage (CTP) qui n'est autre que le Comité sectoriel environnement du dispositif de SCAPE/PND.
- (ii) **Le comité technique intersectoriel de suivi** souvent composé des cadres des ministères concernés, du coordonnateur stratégique et des coordonnateurs ou des points focaux des projets, des représentants de la société civile et du secteur privé. Le CTS est présidé par le Secrétaire général du MERF et devra comprendre les directeurs centraux du MERF, les directeurs de planification des ministères clés impliquées dans la GERN, les représentants des OSC, du secteur privé et des PTF. Le CTP aura pour mandat la revue et l'analyse technique des dossiers à soumettre aux sessions du CNI. Cet arrangement institutionnel permettrait de donner une grande visibilité dans la mise en œuvre du CSIGIERN. Le CTS est représenté en région par cinq Comités régionaux de suivi CRS.
- (iii) **Cinq (5) comités régionaux de suivi GERN installées dans les cinq régions administratives** composés des représentants des services déconcentrés des Ministères impliqués avec à sa tête les directeurs régionaux des eaux et forêt et des ressources naturelles (DREF), les services décentralisés des ONG et les collectivités locales.

La composition et les attributions seront clairement définies. Il est possible, à l'image du PNIASA, d'adjoindre au coordonnateur stratégique une expertise internationale pour le rôle d'assistance technique pour l'appui à la coordination et la mise en œuvre du CSIGERN (voir fig. 5 à titre d'illustration). A défaut, ce poste peut être associé à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un projet d'envergure qui sera élaboré et qui pourrait porter en grande partie sur l'appui institutionnel du MERF.

La mise en œuvre opérationnelle et efficace du CSIGERN, véritable approche programmatique intégrée, repose donc sur l'établissement de partenariats entre les différentes parties prenantes nationales, régionales et locales qui opèrent dans les différents secteurs concernés par la GERN.

Les priorités d'investissements et les activités seront confiées selon les cas à une direction du MERF ou de tout ministère impliqué, une structure autonome, une structure privée, une ONG, une structure de projet, une collectivité locale, etc. qui répond le mieux et qui agiront comme agences d'exécution et évalué suivant un contrat de performance qui sera établi.

La coordination sera sous la responsabilité du Secrétaire Général du MERF de manière à assurer la synergie dans la mise en œuvre des différents projets du programme. Il est bien entendu que chaque projet du CSIGERN disposera d'une unité de gestion opérationnelle mais qui travaillera en étroite collaboration et de façon synergique avec la Coordination de CSIGERN suivant une approche sectorielle clairement définie.

Il reste entendu que la notion d'ancrage institutionnel devra être comprise en termes de lieu géographique d'organisation de la concertation entre les acteurs nationaux, de supervision générale de la mise en œuvre des actions, de traitement final des questions transversales. La notion d'ancrage ne devra en aucun cas être

associée à des actes de gestion directe, ou de coordination opérationnelle qui relèvent de la responsabilité des directions techniques et des ONG et associations qui sont les véritables unités techniques et opérationnelles du CISGERN. Les précisions sur la nature et l'étendue des responsabilités de chaque partie au Programme seront apportées dans les différents manuels de gestion. Ces précisions permettront d'éviter des conflits d'attributions qui ne seraient que nuisibles à la bonne exécution du Programme.

La coordination administrative et technique du CSIGERN doit permettre la mise en œuvre et le suivi des activités du programme, l'identification des difficultés, l'évaluation de l'impact des activités menées pour relever les défis environnementaux et socio-économiques.

Le MERF développera une stratégie de mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre du CISGERN ainsi qu'une stratégie de communication pour assurer le plaidoyer, la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la GERN au Togo et l'amplification des bonnes pratiques.

Les parties prenantes impliquées dans l'exécution du CSIGERN peuvent être regroupées comme suit :

- les organisations de producteurs ruraux dans toute leur globalité et diversité (agriculteurs, éleveurs, exploitants forestiers, artisans, etc.) ;
- les organes des collectivités territoriales ;
- les chefs traditionnels ;
- la société civile, les ONG et associations de développement, secteur privé ;
- L'Etat et ses structures techniques d'encadrement ;
- les cadres de concertations ;
- les institutions de formation et de recherche ;
- le secteur privé ;
- les PTF

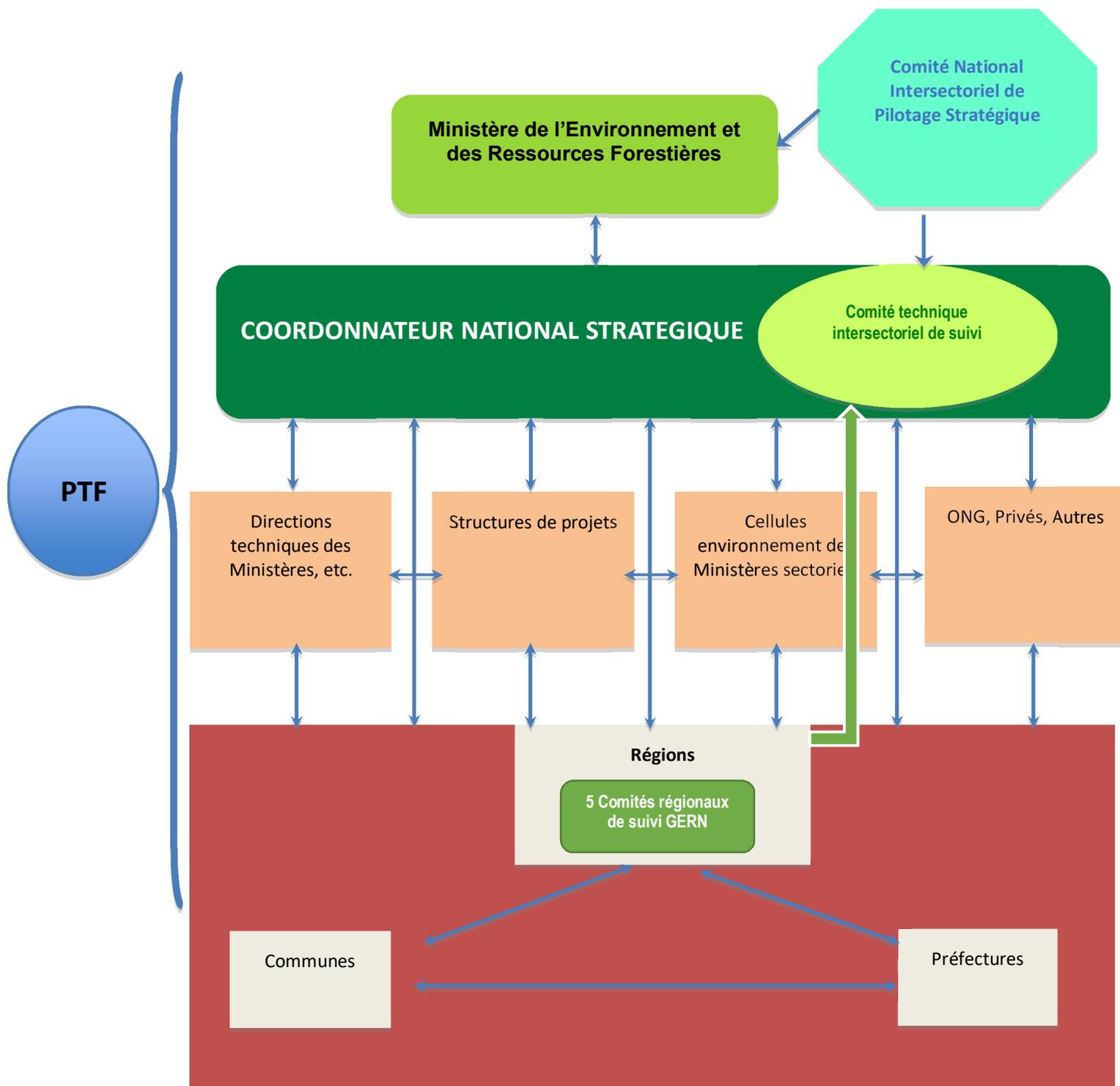


Figure 6 : Schéma du dispositif institutionnel pour la mise en œuvre

5.2.3 Rôles et responsabilités des acteurs de la GERN dans le cadre de la mise en œuvre du CSIGERN

La mise en œuvre du CSIGERN nécessitera la participation d'une diversité d'acteurs, ayant chacun une mission spécifique et un rôle déterminé compte tenu de ses prérogatives (**Tableau 6**).

Tableau 7 : Rôles et responsabilités des acteurs de la GERN

Acteurs	Rôles/Responsabilités
Organisations de producteurs et Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de techniques et approches favorables à la GERN, - Contributions aux travaux de GERN (CES/DRS, reboisement, agroforesterie...), - Mise en œuvre de pratiques de GERN (ex : reboisement) - Information et sensibilisation des autres producteurs
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au financement des actions de GERN, - Sensibilisation et information des producteurs ruraux, - Gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources foncières, - Mobilisation des partenaires, - Veille environnementale axée sur la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles sur le territoire de la collectivité
Chefs traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention et gestion des conflits, - Sensibilisation et information des populations, - Mobilisation sociale, - Veille sur le respect des textes et règlements en matière de foncier et de protection des ressources naturelles
Organisations de la société civile et ONG	<ul style="list-style-type: none"> - Appui conseil en matière de GERN à l'attention des producteurs, - Plaidoyer/Contribution à la mobilisation des financements, - Appui à la prise en compte de la GERN dans l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'aménagements (forestiers, des aires protégées...), - Sensibilisation, information et formation, - Plaidoyer à l'attention des décideurs, pour la prise de conscience de la dégradation des terres, - Amplification des bonnes pratiques de GERN - Suivi et évaluation - Implication dans le processus de mobilisation des ressources
Etat et ses structures d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - Appui conseil en matière de GERN à l'attention des producteurs, - Coordination au niveau de la planification et de l'allocation des ressources, - Définition d'un environnement économique, juridique et institutionnel favorable à la GERN, - Définition des orientations politiques, - Renforcement des capacités des acteurs de terrains et des producteurs ruraux, - Mobilisation des financements pour la GERN, - Suivi et contrôle des actions des autres acteurs, - Veille environnementale en matière de GERN, - Prévention et gestion des conflits, - Suivi – évaluation
Institutions de formation et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Eclairages scientifiques : approfondissement des connaissances sur la GERN, - Mise au point de techniques et technologies favorables à la GERN, - Formation (élaboration et mise en œuvre de modules sur la GERN), - Production et diffusion de supports pédagogiques sur la GERN
Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Appuis techniques, - Appui financier directs - Appui à la mobilisation de financement chez les pairs - Appui au suivi des ODD

5.2.4 Phasage

Prévu initialement pour 15 ans, le programme d'investissement est dans sa deuxième phase de mise en œuvre qui va de 2018 à 2022 au lieu de 2016 à 2020 à cause de deux années de flottement (2016 et 2017) qui coïncidaient avec la fin de la première phase. Cette deuxième phase qui représente le présent document avec un montant estimatif de 330 millions de dollars se fera en deux étapes : **l'étape 1** qui va de 2018 à 2020 sera consacré à la poursuite des projets déjà entamés et ayant obtenu un financement, à la mise en place des mécanismes institutionnels de pilotage (mécanismes de pilotage, de suivi-évaluation, de communication et de mobilisation de financement sur base des financements). Il sera souhaitable d'initier à dès l'étape 1, **un projet de soutien à la mise en œuvre dudit programme (CSIGERN) pour une question d'efficacité, de pragmatisme et de réalisme**. Cette phase qui doit également être consacrée à renforcer **les instruments juridiques, statistiques et de suivi environnemental** peut être estimée à 30% du budget global de CSIGERN. L'étape 2 qui couvrira 2020 à 2022 sera l'étape de croisière de CSIGERN où plusieurs aspects techniques déjà engagés ou à venir seront renforcés afin d'atteindre les objectifs inscrits dans ce document et dans les stratégies nationales PND de même l'agenda 2030. Cette étape sera consacrée pour la mobilisation du reste de financement équivalent à 70 % du coûts de mise en œuvre de CSIGERN. Il est nécessaire de prévoir entre les deux étapes de mise en œuvre de CSIGERN une évaluation mi-parcours et de procéder si nécessaire à la revue des orientations avant même la fin de CSIGERN. Pour un besoin de cohérence, le mécanisme devra également permettre l'année 4 de lancer une évaluation qui permettra non seulement marquer la fin de l'étape 2 du PNIERN mais surtout de disposer des éléments requis dans le cadre de l'évaluation du PND dont la fin coïncide avec CSIGERN.

5.3 Mécanismes de Suivi Evaluation et de redevabilité

Toujours dans l'objectif d'assurer la cohérence et la synergie des actions, le dispositif de S&E de la GERN sera coordonné par la cellule de coordination nationale du CSIGERN mais les données et informations nécessaires au calcul des indicateurs seront collectées aux différents niveaux d'intervention.

5.3.1 Les différents niveaux d'intervention

Il y a deux niveaux de responsabilité dans le système de S&E de la GERN :

➤ Le niveau national

La cellule de coordination nationale intersectorielle du CSIGERN, sous tutelle du MERF, aura un rôle primordial dans le dispositif de S&E du CSIGERN. En effet, au moins deux experts ou cadres devront spécifiquement être affectés à temps plein à cette activité. Leur rôle est d'assurer l'encadrement et la coordination de la collecte des données nécessaires au calcul des indicateurs GERN choisis pour la mise en œuvre du dispositif de S&E.

Ils assureront la supervision et la vérification périodique des indicateurs de performance GERN établis à différentes échelles. Ils devront à ce titre :

- consolider et analyser les données collectées à travers les études et les activités GERN ;
- préparer et disséminer régulièrement les rapports afin de faciliter la prise de décision et les recadrages nécessaires.

Ils travailleront en étroite collaboration avec les responsables des Cellules-environnement des autres ministères impliqués.

➤ **Le niveau régional et local**

Au niveau de chaque zone d'intervention, les données nécessaires au calcul des indicateurs GERN seront collectées par les agents des institutions étatiques et autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités du CSIGERN. Sur la base de leur plan d'actions, ces entités, en partenariat avec la cellule de coordination nationale, définiront les objectifs à atteindre, les activités à réaliser et les indicateurs y afférents. Les parties prenantes qui pourront être chargées de la collecte de ces données sont : (i) les services techniques environnementaux en collaboration avec les services agricoles pour l'administration des enquêtes (changement des pratiques agricoles, appréciation des activités GERN du projet, etc.) (ii), les institutions de recherche (ITRA, universités) et (iii) les collectivités locales, les producteurs agricoles et éleveurs (y compris les associations, coopératives, etc.), les prestataires de services et entreprises privés qui mettent en œuvre les activités GERN au profit des groupes cibles. Elles produiront des rapports réguliers sur les indicateurs qui concernent leurs activités en suivant des canevas de rapports mis à leur disposition par la cellule de coordination GERN.

5.3.2 Dispositif de suivi : collecte, traitement et diffusion des données GERN

La mise en place opérationnelle du dispositif de suivi-évaluation du CSIGERN nécessite de collecter de manière régulière les données et informations nécessaires au calcul des indicateurs choisis.

La collecte et le traitement des données se feront grâce à différents outils parmi lesquels on peut citer : les enquêtes, les études de base et les études spécifiques, les données collectées au cours des activités et les données secondaires.

Ces enquêtes sont menées sur la base d'un guide d'enquête et d'un plan de suivi conçu à partir du cadre de résultat du programme ou des projets qui seront déclinés. Ce qui permettra de renseigner ces indicateurs qui sont de trois types : les indicateurs de produits, d'effets et d'impacts. Ainsi, afin de mettre en place les éléments nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'impact de la GERN, une situation de référence (enquêtes socio-économiques, mesures de l'état des ressources en terre, données climatiques, évaluation participative...) devra être établie dans les différentes zones prioritaires d'intervention et ce, en collaboration étroite avec toutes les parties prenantes en valorisant leurs compétences respectives. Ceci permettra de disposer de repères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés à travers une série d'indicateurs GERN.

Des rapports seront élaborés depuis le démarrage des activités de GERN (état de référence) jusqu'à la fin de chaque projet GERN, incluant des rapports d'activités intermédiaires (mensuels, trimestriels et annuels).

Suivant les nouvelles orientations et par rapport à l'opérationnalité de l'approche programmatique ou sectorielle, **la mise en place d'un système de suivi se fait sur la base d'un manuel qui est élaboré pour la circonstance**. Le MERF ou la cellule de coordination veillera à ce que le ministère ne dispose que d'un

manuel agrégatif afin d'harmoniser les approches et faciliter le système de collecte et d'analyse des données. Le manuel précisera clairement et dans les détails les besoins en ressources humaines, en renforcement de capacité, en équipement et matériels, en logistique, la périodicité des enquêtes, le circuit de distribution des informations et reporting etc.

Du point de vue pratique, il est recommandé un suivi technique intégré à la gestion financière et à la passation de marché et une informatisation du système de façon à ce que la même application ou logiciel face le pont entre les trois paquets de suivi (technique, financier et passation de marché). Ce qui permet de préciser en un temps et de façon spontanée le niveau d'exécution financière et technique d'une activité ou indicateur et d'élaborer les tableaux des bords requis. Ce système de suivi facilite le reporting et la redevabilité et contribue à une meilleure planification pour les étapes suivantes. Une gamme d'outils d'intégration du système de suivi évaluation est disponible actuellement sur le marché et à des coûts abordables.

Par ailleurs pour un meilleur suivi de CSIGERN et une meilleure prise des décisions, il est souhaitable de développer un système d'information géographique **SIG** (avec la numérisation des sites). Ce qui garantit un suivi spatial. Ainsi, les données, les indicateurs, les rapports et toute les informations relatives à la GERN alimenteront régulièrement le Système d'Information Géographique dédié à la GERN (SIG-ERN, partie intégrante du SISE¹²), déjà en cours mais à l'état embryonnaire. Disponible, aux niveaux national et régional, il permettra de diffuser régulièrement les informations sur la GERN et constituera **une réelle base de données documentaires et cartographiques géoréférencées**. Accessible via Internet, il facilitera les échanges d'information entre toutes les parties prenantes impliquées dans la GERN.

Le SIG-ERN devra permettre la gestion des informations aussi bien sur les activités, les résultats (biophysiques, agro-économiques et financiers) que sur la surveillance et les études GERN réalisées.

Le SIG-ERN devra faciliter l'analyse et le traitement des données recueillies aux différents niveaux en vue de remplir régulièrement le tableau de bord du CSIGERN, produire les rapports techniques et financiers périodiques et actualiser les données sur les indicateurs clés GERN.

En résumé, le SIG-ERN devra : (i) servir de lien étroit et de source d'échanges d'information entre les parties prenantes, (ii) permettre la dissémination et la collecte des données et informations sur la GERN, (iii) intégrer une base de données nationale, et (iv) inclure le dispositif de S&E de la GERN (à travers un module S&E dans l'architecture du SIG-ERN) pour faciliter l'analyse, la coordination et le suivi des projets et activités prioritaires identifiées dans le CSIGERN.

Capitalisant les données générées par le dispositif de S&E, le SIG-ERN rassemblera ces informations dans une seule base de données relationnelle pour pouvoir suivre les activités GERN et générer des statistiques consolidées.

L'accès au système d'information sera possible à travers 2 modes prédéfinis : Accès complet et Consultation. Les utilisateurs accédant au système avec le mode « Accès complet » auront la possibilité d'importer : les informations relatives aux institutions chargées de la collecte des données, les rapports d'évaluation (revues annuelles, mi-parcours, finale), les études spécifiques, etc. L'administrateur principal du SIG-ERN fera partie de la cellule de coordination nationale du CSIGERN et sera placé sous la tutelle du SG/MERF.

¹² Système d'Information Sur l'Environnement de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement

Le SIG-ERN sera intégré au site web dédié à l'environnement et aux ressources naturelles et sera accessible à partir d'un portail national à créer. Il constitue pour tous les acteurs concernés par la lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles une plate-forme leur permettant de faire circuler et d'échanger les données et les informations élaborées, validées et mises à disposition sous forme exploitable. Le SIG-ERN représente ainsi la base nationale de connaissances relatives à la GERN, qui devra être régulièrement actualisé et permettra notamment de :

- disposer d'instruments d'informations en appui à la mise en œuvre du CSIGERN,
- mettre en relation les acteurs impliqués dans la lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et dans la lutte contre la pauvreté,
- accéder aux informations, les faire circuler en même temps que les produits utiles à la GERN et valoriser ainsi le capital informationnel existant,
- renforcer les capacités existantes en matière de maîtrise des bonnes pratiques et des nouvelles techniques de GERN ainsi que des technologies de l'information et de la communication.

➤ **Dispositif d'évaluation**

Le dispositif d'évaluation à mettre en place vise deux objectifs distincts :

- L'évaluation annuelle et mi-parcours de la mise en œuvre du CSIGERN en interne qui pourrait être complétée par la revue mi-parcours de CSIGERN et l'évaluation finale qui permettra de marquer la fin de l'étape 2 du PNIERN.
- L'évaluation périodique de l'impact de la GERN sur les écosystèmes et sur les populations dont une bonne partie est déjà prise en compte par la mission dédiée à l'ANGE.

i. La responsabilité des organes

En interne, le Comité National Intersectoriel, secondé par la cellule de coordination nationale, procédera à l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du CSIGERN afin d'orienter et planifier d'années en années les objectifs à atteindre et prendre les mesures adéquates pour pallier les difficultés rencontrées. Des commissions d'évaluations spécifiques pourront être constituées au besoin pour évaluer plus en profondeur la mise en œuvre de certaines priorités d'investissements.

Parallèlement à l'évaluation interne annuelle, il est indispensable de faire réaliser des audits externes de la mise en œuvre du CSIGERN. Des évaluations pourront donc être réalisées par une équipe pluridisciplinaire d'experts indépendants (écologue, expert GRN, forestier, agroéconomiste, sociologue...). Cette équipe aura pour mission de (i) réaliser l'analyse globale de la mise en œuvre du CSIGERN à travers l'examen de l'ensemble des indicateurs GERN élaborés par les différents niveaux et (ii) évaluer l'impact de la GERN sur les écosystèmes et sur le cadre de vie de la population togolaise.

ii. La périodicité

En interne, les évaluations seront réalisées annuellement.

En externe, trois évaluations devront être réalisées :

- une évaluation au démarrage afin de définir la situation de référence,
- une évaluation à mi-parcours soit 2 ans et demi après le démarrage de la mise en œuvre du CSIGERN,

- une évaluation finale à l'issue des 5 années de mise en œuvre du CSIGERN, qui permettra en particulier de définir la 3^{de} phase du document initial dont le PNIERN.

iii. Les outils

Pour procéder à l'évaluation, et ce aux différents niveaux, des outils seront conçus tels que : les rapports d'évaluation des différents niveaux ; les guides méthodologiques d'évaluation ; les manuels d'évaluation ; les fiches techniques d'évaluation ; les rapports financiers.

iv. Modalités de mise en œuvre du dispositif de suivi et d'évaluation de la GERN

Pour être opérationnel, le dispositif de S&E de la GERN devra être installé à tous les niveaux de coordination et de collecte/traitement des données : cellule de coordination nationale intégrant les dispositifs régionaux de suivi, cellule-environnement des ministères, institutions de recherche, tous autres opérateurs intervenant dans la mise en œuvre des projets (ONG, collectivités territoriales...).

VI OPPORTUNITES DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

L'atteinte des objectifs du nouveau cadre programmatique est tributaire de la disponibilité des ressources et des capacités des acteurs à en mobiliser suffisamment pour garantir l'efficacité et l'efficience des interventions.

Au regard des insuffisances identifiées dans la phase 1¹³ du cadre stratégique d'investissement pour les GERN, il convient de définir de nouveaux objectifs et doter le secteur de moyens conséquents en vue de créer les conditions favorables à une mobilisation plus accrue des ressources nécessaires à la mise en œuvre du CSIGERN. Ainsi une stratégie de mobilisation de financement est élaborée et se donne comme objectif de permettre au secteur de disposer de ses propres mécanismes de financement afin de mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution du programme. Ainsi, elle vise principalement à faire adopter une approche claire, méthodique et bien coordonnée pour solliciter, obtenir, gérer, suivre et évaluer l'assistance fournie par les partenaires nationaux et internationaux de coopération pour élargir la base de ressources, afin qu'elles soient disponibles pour l'exécution du CSIGERN. Comme objectifs spécifiques, la stratégie de mobilisation de financement se propose de :

- i. Veiller à ce que le CSIGERN dispose d'une stratégie claire et coordonnée pour solliciter, obtenir et gérer les fonds et les appuis fournis dans le cadre de la coopération au développement ;
- ii. Rehausser l'efficacité de l'appui au développement du secteur ;
- iii. Améliorer les relations et le dialogue entre les acteurs du secteur et les partenaires ;
- iv. Améliorer les structures et les systèmes afin de permettre une meilleure gestion des ressources ;
- v. Aligner l'appui fourni par les partenaires sur les priorités du CSIGERN ;
- vi. Accroître la mobilisation des ressources intérieures et élargir les circuits de ressources en explorant des sources de financement alternatives.

Quatre axes sont identifiés par rapport au plan de financement des actions prioritaires de CSIGERN : (i) renforcement l'attractivité des ressources externes par le secteur ; (ii) amélioration de la gouvernance en matière de mobilisation des ressources et des partenariats ; (iii) renforcement des capacités des acteurs

¹³ La revue de la première phase du programme national d'investissements pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN), révèle que, la mobilisation des ressources pour sa mise en œuvre a été largement en deçà des attentes. Cette mobilisation vient plus des financements externes qu'internes. Les financements internes au titre du budget d'investissement de l'Etat (BIE) le sont le plus souvent comme contrepartie aux financements externes.

impliqués dans la mobilisation des ressources et (iv) amélioration de l'efficacité de la mobilisation et de la gestion des ressources mobilisées.

Deux sources de financements potentiels sont à identifier :

■ **Financements internes potentiels**

- ✓ Les dotations de l'Etat,
- ✓ Instruments réglementaire et économique de protection de l'environnement (normes et écotaxes),
- ✓ Paiement pour le service des écosystèmes,
- ✓ Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE),
- ✓ Engagement du Secteur Privé,
- ✓ Dons et legs,
- ✓ Tables rondes

■ **Financements externes potentiels**

Les partenaires bilatéraux et multilatéraux restent une source sûre de financements pour les fonds fiduciaires pour l'environnement. En Afrique, le FEM et les donateurs bilatéraux (principalement USAID, la Kf W et l'AFD/FEM) ont contribué à hauteur de près de 80% aux fonds levés pour les fonds nationaux pour l'environnement au cours des quinze dernières années. Pour les partenaires bilatéraux

- ✓ Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial
- ✓ L'agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA):
- ✓ La Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ):
- ✓ L'Agence Française de Développement.

Pour les partenaires multilatéraux

- ✓ Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD
- ✓ FAO
- ✓ Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ou Global Environment Facility (GEF)
- ✓ La plateforme Terre Africa
- ✓ L'Union Européenne
- ✓ Le Fonds vert climat (FVC)
- ✓ Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier
- ✓ Le Fonds BioCarbone
- ✓ le Fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA)
- ✓ Les dotations de l'Etat
- ✓ Instruments réglementaire et économique de protection de l'environnement (normes et écotaxes)
- ✓ Paiement pour le service des écosystèmes
- ✓ Responsabilité Sociétales des Entreprises (RSE)
- ✓ Engagement du Secteur Privé
- ✓ Dons et legs
- ✓ Tables rondes
- ✓ Financements innovants potentiels (la finance carbone, le Mécanisme de compensation, les fonds nordiques) ;

- ✓ **Mécanismes de financement des conventions** : la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction; la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre; le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; la Convention sur la diversité biologique; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, Ramsar; la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ; la Convention de Bamako sur les mouvements transfrontières des déchets dangereux et autres déchets; le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; la Convention sur les mouvements transfrontières des déchets dangereux et autres déchets, Bâle; la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) , etc.

Au-delà de tout, l'engagement du Togo pour la GERN est requis et devrait se traduire par une forte implication du gouvernement togolais dans le financement des activités de la GERN, c'est-à-dire sur fonds propres avec une augmentation conséquente du budget national dédié à la GERN. Le gouvernement doit aussi renforcer ses actions en incitant les acteurs privés du Togo à investir dans la GERN. L'Aide Publique au Développement (APD) viendra finalement en appoint aux efforts internes de mobilisation de financements.

La mobilisation des ressources impose une interaction très active entre l'organe qui en a la charge et les bailleurs de fonds d'une part, les directions opérationnelles du ministère et autres acteurs du secteur d'autre part. Cet organe doit disposer de ressources humaines, matérielles et financières conséquentes et d'une autonomie de gestion pour rendre effective la mobilisation de ressources.

La tendance actuelle de resserrement des ressources ordinaires du secteur oblige à faire preuve de souplesse et d'innovation, à être plus proactif en étendant la base de partenaires.

Le privé devrait être mis à contribution à travers un partenariat public-privé pour accroître les investissements dans le secteur. A cet effet, il serait judicieux de créer un cadre de concertation pour définir les modalités de ce partenariat et rassurer les prestataires privés de la possibilité de création de la richesse à travers le financement des programmes et projets de gestion de l'environnement.

La visibilité des actions, l'implication de tous les acteurs et l'instauration d'une bonne gouvernance dans le secteur sont des facteurs nécessaires à l'instauration d'un climat de confiance et de transparence et qui devront favoriser une mobilisation accrue de ressources pour le financement du CSIGERN.

En effet, les mesures suivantes seront nécessaires pour l'atteinte des objectifs du présent plan de financement :

- Opérationnaliser le fonds national de l'environnement afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de structure de coordination de la fonction de mobilisation des ressources dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Doter les structures nationales de mobilisation des ressources d'outils adéquats et les accompagner à devenir des entités nationales d'exécution ;
- Accorder une attention particulière aux structures de mobilisation des ressources en leur affectant des ressources nécessaires à leur bon fonctionnement ;
- Permettre au secteur de contracter des prêts pour financer les actions identifiées dans le CSIGERN ;
- Prospecter auprès des fonds nordiques, fondations et autres associations nationales ou internationales pour mobiliser d'importantes ressources pour le financement du Secteur.

Le budget pour la mobilisation du plan de financement pour les cinq prochaines années est estimé à 175 000 000 de FCFA.

VII. STRATEGIE DE COMMUNICATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

7.1 Stratégie de communication

Il est relevé dans le diagnostic évaluatif que l'insuffisance des initiatives engagées dans la communication vis à vis des acteurs et partenaires de mise en œuvre du programme constituait un des points faibles dans l'atteinte des objectifs bien qu'il ait été élaboré une stratégie de communication. Il est clairement indiqué que sans développer la communication, il sera difficile d'avoir une large et constante adhésion et appropriation du programme par les acteurs de développement et il sera également difficile de convaincre les bailleurs extérieurs, l'état, et les partenaires privés à mobiliser le financement pour la mise en œuvre des actions prévues. Il est à relever que l'une des priorités du CSIGERN est de développer conjointement avec les acteurs l'échange d'informations sur les questions relatives à la gestion au service du développement durable et la diffusion de technologies. La stratégie visera à :

- Rendre les différents partenaires mieux informés des actions de CSIGERN afin de contribuer à la création d'un avenir viable au moyen d'une collaboration avec les autres, chacun ajoutant son savoir-faire.
- Mobiliser les acteurs institutionnels, décideurs, leader d'opinion, techniciens, producteurs et utilisateurs des ressources, en vue de leur soutien accru ;
- Capitaliser et diffuser en continu les informations pertinentes sur les défis, les réponses, les résultats obtenus et les leçons tirées ;
- Développer des outils d'aide à la décision et assurer leur large diffusion ;
- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs.

A cet effet, tel qu'il est envisagé dans ce document, une stratégie de communication régie par trois axes suivants est élaborée :

- Communication institutionnelle (visibilité des activités, communication en interne et en externe et entre partenaires, etc.),
- Communication sociale (avec l'utilisation des mass media pour informer, sensibiliser, motiver et mobiliser autour des actions et initiatives),
- Communication éducative (au sein des programmes et projets de terrain dans le but de renforcer les capacités techniques des acteurs par le transfert de techniques, de connaissances, des savoirs, des savoir-faire et des technologies).

Des objectifs de communication fondés sur des actions majeures sont préconisés pour développer et renforcer les capacités institutionnelles nationales et locales impliquées dans la GERN (les structures techniques nationales, les Organisations de société civile et de communautés locales), pour la mise en application d'activités de terrain. Ces activités contenues dans un plan de communication, sont caractérisées par un certain nombre d'activités en appui donc aux différentes composantes sectorielles, et sont développées dans le cadre de la mobilisation sociale, et l'engagement communautaire pour un changement de comportements. Elles sont marquées par:

- la planification des activités d'information, de sensibilisation et de formation contenues dans les programmes du PNIERN ;
- l'organisation des débats sociaux d'importance nationale, sous l'égide du PNIERN ;
- le ciblage des structures responsables de la mise en œuvre des activités ;

- la planification des activités de capitalisation, de valorisation et de vulgarisation des résultats auprès des cibles principales ;
- la planification des diverses activités de plaidoyer auprès des décideurs par rapport aux préoccupations du secteur;
- le suivi des indicateurs du programme et le renseignement des sources de vérification correspondantes.

7.1.1 Objectif global de la stratégie de communication

L'objectif global de la stratégie de communication sur le CSIGERN est de rehausser la visibilité et la performance en le positionnant en tant que programme phare, pouvant répondre aux besoins dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Restant dans l'optique des objectifs du programme, les objectifs stratégiques de la communication autour du CSIGERN se focaliseront autour de **2 étapes**

Etape 1 : Objectif de développement et institutionnel : il s'agit d'arriver à fédérer tous les projets de la gestion de l'environnement, des ressources naturelles et du cadre de vie dans un seul programme :

- Réorganiser et renforcer le cadre intentionnel du programme pour une meilleure visibilité et une bonne gouvernance
- Faire reconnaître le programme à travers les projets qui en sont issus

Etape 2 : Objectif socio-économique et environnemental global : il s'agit de :

- Obtenir la participation d'un grand nombre de parties prenantes aux activités du programme
- Créer un cadre favorable à une bonne sensibilisation des techniques de gestion de l'environnement, des ressources naturelles et du cadre de vie.

7.1.2 Objectifs spécifiques de la stratégie de communication

Ces objectifs sont au nombre de cinq (5) :

- Informer les publics clés (internes et externes) des activités du CSIGERN en ce qui concerne la mise en œuvre du programme.
- Renforcer et faire mieux connaître le rôle normatif du CSIGERN en tant que programme gouvernemental majeur dans le domaine de GERN.
- Soutenir et promouvoir la mission de production des connaissances du CSIGERN auprès des publics clés.
- Renforcer la visibilité des actions du CSIGERN sur Internet.
- Maximiser le potentiel des différents acteurs concernés (les organismes bénéficiaires, les partenaires, etc.) dans le cadre d'une approche collective visant à renforcer la visibilité du CSIGERN.

De manière générale, l'information, l'éducation et la communication visent à provoquer des changements de comportements des acteurs cibles en vue d'atteindre des objectifs fixés. Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIERN d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de GERN et de nouveaux comportements dans le processus d'utilisation des terres. Ainsi, afin de mettre en place une stratégie nationale de communication spécifique sur la GERN, il est nécessaire de définir précisément les éléments à promouvoir, auprès de quelles cibles et avec quels outils et supports de diffusion.

Dans le contexte actuel, il s'agit autant de :

- ✓ Promouvoir le processus GERN engagé afin de favoriser rapidement sa mise en œuvre opérationnelle et efficace ;
- ✓ promouvoir la coalition nationale mise en place, le rôle de leadership et de champion de chaque membre de la coalition ainsi que la manière dont les partenaires techniques et financiers (PTF) se sont organisés et appuient le processus GERN ;
- ✓ sensibiliser et renforcer les différentes parties prenantes, de l'échelle locale à l'échelle nationale, afin de leur permettre d'acquiescer une bonne compréhension du processus GERN mis en œuvre et des résultats des diagnostics (technique, écosystémique, financier et institutionnel) permettant de définir les priorités d'investissements d'une part, et de l'apport de la GERN et des bonnes pratiques d'autre part ;
- ✓ promouvoir la participation des différentes parties prenantes dans l'adoption et la diffusion des bonnes pratiques de GERN ;
- ✓ contribuer à la mise en œuvre des stratégies nationales et internationales de lutte contre la désertification, de protection de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique par la diffusion des données et informations pertinentes.

La communication sur la GERN doit permettre de mettre en exergue les avantages liés à la mise en œuvre de bonnes pratiques de GERN, entre autres : la lutte contre la dégradation des terres, la séquestration du carbone et l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation au changement climatique, la protection des ressources naturelles, la pérennisation des systèmes de production et des services rendus par les écosystèmes, l'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie de la population togolaise. La communication doit aussi favoriser la diffusion de l'information adéquate à même de contribuer à relever les défis environnementaux et socio-économique.

La stratégie de communication GERN devra donc favoriser et améliorer la diffusion/vulgarisation et la valorisation des connaissances et des bonnes pratiques en matière de GERN :

- ✓ favorisant les échanges et la synergie entre les différentes parties prenantes et ce, à tous les niveaux ;
- ✓ améliorant les niveaux d'adoption et d'appropriation par les acteurs des bonnes pratiques et technologies favorables à la GERN ;
- ✓ contribuant à une meilleure visibilité des actions en matière de GERN en vue d'accroître la mobilisation des ressources locales, nationales et externes en faveur de la GERN.

Afin de soutenir la mise à l'échelle de la GERN au Togo, la stratégie de communication doit être développée pour atteindre l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la GERN, de l'échelle locale à l'échelle internationale. Quatre **domaines majeurs** peuvent d'ores et déjà être assignés à cette stratégie à savoir :

1. assurer le plaidoyer indispensable à l'adoption et à la mise en œuvre opérationnelle du PNIERN ;
2. renforcer la connaissance et l'application de méthodes de GERN au Togo, de l'échelle nationale à l'échelle locale ;
3. renforcer l'identité multisectorielle de la GERN ;
4. accroître les ressources financières pour permettre la réalisation des objectifs.

Les actions de communication doivent faire connaître le processus GERN à toutes les échelles ; le CSIGERN, étant un cadre fédérateur des investissements nationaux, bilatéraux et multilatéraux pour l'amplification de la GERN au Togo.

Pour ce faire, un **plan annuel de communication opérationnel a été défini**. Ce plan doit permettre de mobiliser toutes les parties prenantes pour la GERN et ce, aux échelles internationale, régionale, sous régionale, nationale et locale.

☞ A l'échelle internationale, régionale et sous régionale :

A ces niveaux, il s'agit à la fois d'informer et de mobiliser l'ensemble des partenaires pour soutenir le processus GERN au Togo et de fournir aux institutions compétentes les informations nécessaires pour la mise en œuvre de leurs propres stratégies. La diffusion des informations permettra à coup sûr de favoriser une meilleure connaissance des acquis et contraintes du processus de la GDT et susciter un plus grand intérêt des partenaires du Togo, pour le soutenir et l'appuyer davantage

☞ A l'échelle nationale et locale

A l'échelle nationale, les acteurs sont nombreux et la communication doit être étendue à tous les niveaux, du niveau national au niveau local en s'appuyant notamment sur le processus de décentralisation. La promotion de la GERN et le renforcement des capacités doivent se faire tant **au niveau des ministères** (agriculture, élevage, environnement, finances...) que **des services centraux et déconcentrés de l'Etat**, afin de les amener à s'engager davantage dans la formulation et la mise en œuvre des actions de GERN sur le terrain.

C'est aussi à ces niveaux que **les partenaires techniques et financiers doivent être informés et impliqués dans la mise en œuvre du PNIERN**. Pour cela, la plate-forme de dialogue entre les PTF et l'équipe technique ERN doit être opérationnelle. Un dialogue permanent et la diffusion régulière des informations doivent être assurés pour amplifier de manière efficace la GERN au Togo. Des **réunions d'information et de présentation des résultats** doivent être régulièrement organisées pour assurer la bonne gouvernance du processus et la mise en place des financements nécessaires. L'équipe technique GERN doit ainsi informer régulièrement les partenaires techniques et financiers sur l'état de mise en œuvre des projets de GERN, afin de renforcer le dialogue et la complémentarité pour le financement des actions de GERN en cours et à venir. Les PTF non impliqués dans la coalition doivent aussi être suffisamment informés sur le processus GERN et ses résultats de manière à adopter de bonnes pratiques de GERN dans les projets qu'ils soutiennent.

A l'échelle locale, la multiplicité des acteurs appelle à travailler de concert avec l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit à ce niveau de **relayer l'information, sensibiliser et former les différentes parties prenantes** pour les impliquer fortement dans la GERN.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC) doivent servir de relais pour diffuser les bonnes pratiques de GERN et s'impliquer dans la mise en œuvre des actions GERN aux côtés des utilisateurs finaux des terres, tout en mobilisant des financements complémentaires et en assurant des actions de formations axées sur la gouvernance locale des ressources naturelles. Plus précisément, les ONG peuvent développer avec les services déconcentrés de l'Etat des formations de formateurs afin de sensibiliser les villageois et former les responsables des associations villageoises, ce qui aura pour effet d'amplifier d'autant la diffusion des bonnes pratiques de GERN.

Les utilisateurs finaux des terres (agriculteurs, pasteurs, paysans) devront être sensibilisés afin d'acquérir une bonne compréhension des avantages de la GERN et de mettre en œuvre les bonnes pratiques. Des échanges d'expériences entre paysans expérimentés pratiquant la GERN, véritables « champions locaux », devraient être favorisés pour convaincre les autres du bien fait de ces pratiques à la fois pour la préservation des écosystèmes et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Afin de donner une place de choix aux acteurs communaux en tant que cibles visées par les actions de communication, la stratégie de communication doit être faite selon une approche décentralisée. De fait, un effort particulier devra être fait pour mener en priorité les activités d'information, d'éducation et de communication indispensables à la mise en œuvre des pratiques de GERN sur le terrain et à leur amplification à l'échelle du pays. Les acteurs locaux et en particulier les utilisateurs finaux des terres sont les premiers bénéficiaires des actions de GERN.

En milieu urbain et rural, des efforts de communication doivent aussi être fait pour améliorer la gestion des catastrophes naturelles et la prévention des risques ainsi que le cadre de vie (par une responsabilisation de chacun). Des actions spécifiques d'information et de sensibilisation de la population togolaise doivent être développées pour permettre à tout un chacun d'être responsable dans ses actions (ex : gestion des déchets, pollution) et de répondre rapidement aux alertes précoces en qu'à de risques de catastrophes naturelles.

Enfin, de manière générale, il serait opportun de rédiger et de diffuser une lettre d'information trimestrielle en langues française et anglaise qui serait mise en ligne sur le site web GERN du Togo et diffusée à tous les acteurs de la GERN au Togo à travers le courrier électronique. Ceci est particulièrement pertinent aux échelles internationales et nationales. A l'échelle locale, cette même lettre trimestrielle pourrait être traduite dans les principales langues nationales afin d'être accessible dans toutes les régions du pays.

La stratégie de communication autour de CSIGERN est évaluée à : 520 000 US\$/ 260 000 000 F CFA.

7.2 Gestion des connaissances/ Renforcement des capacités en matière de GDT

Les efforts de renforcement des capacités visent à mieux outiller les différents acteurs pour remplir efficacement les rôles qui leur sont dévolus dans la mise en œuvre du CSIGERN. Selon les parties prenantes, les capacités requises pour la gestion durable de l'environnement et les ressources naturelles sont de divers ordres. De façon générale, on distingue toute une gamme de domaines de renforcement des capacités des acteurs en matière de GERN.

Tableau : Types des capacités et besoins

Types de capacités	Besoins
Capacités d'analyse de situation	Evaluation de la situation environnementale ; des conjonctures politiques, institutionnelles et financières
Capacités de définition des politiques et de planification	Elaboration de politiques et appui en matière de réforme de politiques
Capacités de création d'un environnement porteur	Evaluations environnementales stratégiques ; sensibilisation des acteurs, etc.
Capacité de mobilisation des parties prenantes	Identification et consultation des parties prenantes etc.
Capacité de formulation et de mise en œuvre des programmes et projets	Formation en gestion axée sur les résultats, en élaboration et gestion de projets, etc.
Capacités de planification Financière	Formation en matière d'analyse-coûts-avantages, de mobilisation des ressources, comptabilité et statistiques ; Formation sur les techniques et procédures de financement des projets par les bailleurs de fonds
Capacités de suivi-évaluation	Etablissement du cadre du suivi-évaluation, de suivi périodique
Capacités techniques de gestion durable des terres	Formation en technique d'agriculture et foresterie durables, gestion de l'eau et des pêcheries, gestion des aires protégées, gestion des parcours, aménagements paysagers etc.
Capacités en communication, plaidoyer et leadership	Formation en matière d'établissement de consensus et de négociation, d'élaboration et de communication de visions, de mobilisation et de motivation des parties prenantes, de résolution des conflits, etc.

Le renforcement des capacités reposera également en priorité sur la mise à la disposition de moyens conséquents aux acteurs leur permettant d'assumer pleinement leurs rôles. A ce titre, une évaluation systématique des besoins en renforcement de capacités des principaux acteurs constituera à court terme, une

des priorités du PNIERN. Sur la base de cette évaluation, des actions de renforcement de capacités seront développées incluant aussi des formations à la carte dans les différents domaines sus-évoqués.

CONCLUSION

Le document CSIGERN est le nouveau cadre programmatique de toutes les interventions en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Il constitue le document de référence des interventions du ministère de l'environnement et des ressources forestières pour la période 2018-2022. Il sert de base pour l'élaboration des projets sectoriels de développement et des projets d'investissement. Il prend parfaitement en compte les objectifs de développement durable (ODD).

Le CSIGERN est bâti autour de cinq (5) axes stratégiques. La déclinaison des axes en priorités, facilitera l'élaboration des projets pour la mise en œuvre de ce cadre d'investissement.

La parfaite adhésion de l'Administration publique, du secteur privé, de la société civile et des Partenaires Techniques et Financiers au CSIGERN en tant que cadre de référence en matière de GERN au Togo, ouvre des perspectives fort prometteuses.

Le succès de ce programme dépendra essentiellement du degré de son appropriation par les différents acteurs concernés. Aussi, requiert-il : (i) une appropriation effective du contenu du programme par les structures chargées de sa mise en œuvre, au niveau de l'administration publique, des organisations de la société civile, du secteur privé et des communautés à la base ; (ii) des efforts soutenus du Gouvernement pour la mobilisation des ressources et leur utilisation ; (iii) un renforcement des capacités institutionnelles et humaines tant aux niveaux central que régional et local ; et (iv) de la part des Partenaires Techniques et Financiers, l'alignement et l'harmonisation de leurs actions dans ce cadre de référence que constitue le CISGREN.

A cet effet, le Gouvernement entend consolider et pérenniser les concertations périodiques avec tous les acteurs et mettre en place un système de suivi et d'évaluation performant, qui permettra d'apprécier les progrès accomplis et d'envisager les mesures correctives nécessaires.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre logique détaillé

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
AS1 : Amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement					
PRIORITE 1 : Opérationnalisation des structures existantes du MERF et renforcement du cadre de coordination stratégique du programme	1. Appui à la coordination sectorielle : <ul style="list-style-type: none"> - Etudier et évaluer la pertinence des organes existants, leur rôle et proposer une meilleure orientation suivant les nouveaux enjeux du secteur - Revue de l'organigramme du MERF et couplage avec les organes du CSIGERN - Rendre opérationnelles les structures de pilotage déjà existantes : CNDD, FNE, Police de l'Environnement (en coordination avec la police municipale et la Brigade de salubrité publique), - Mettre en place le comité national intersectoriel de la GERN (redéfinir clairement l'ancrage institutionnel, les rôles ou attributions, le cercle d'intervention - Renforcer le rôle de la coordination stratégique en définissant les attributions et les responsabilités du Coordonnateur stratégique en lien avec les coordonnateurs des projets et opérationnalité du comité d'appui technique composé des cadres internes et externes, - Elaborer le manuel de procédures de CSIGERN 	Décret, arrêtés portant modification des textes, Rapport d'étude, Personnel supplémentaires recrutés, Nombre de réunions des organes de pilotage etc.	Rapport d'activité	Manque de volonté politique, instabilité du pays, faible mobilisation des ressources	Cabinet MERF, SG, DP, Organes de pilotage (Comité de suivi Comité de pilotage stratégique)
	2. Appui à la planification, gestion et au suivi évaluation du secteur <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif de suivi évaluation et le rendre opérationnel - Elaborer le manuel de suivi évaluation du Programme et mis en œuvre (y compris achat des équipements informatiques et logiciels requis, matériels de suivi et formation du personnel) et le suivi terrain et programmer les évaluations périodiques - Rendre opérationnel le cadre institutionnel de suivi évaluation ; - Faire la revue des outils de planifications et de programmation (politique de l'environnement, politique forestière, revue biennale de CSIGERN, etc.), - Décliner le CSIGERN dans le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) avec intégration des budgets des projets, 	Nombre d'outils élaborés et validés, nombre de mécanismes mis en place et opérationnels	Rapport d'activité	Manque de volonté politique, instabilité du pays, faible mobilisation des ressources	Comité technique de suivi, DP, Unité de suivi et évaluation de CSIGERN

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
	<p>élaborer/actualiser à temps des Budget Programme, Plans de travail et budgets annuels (PTBA) réalistes,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer la revue des dépenses publiques du secteur chaque deux ans, - Elaborer la situation de référence et suivi périodique du cadre de résultat du CSIGERN, - Evaluer la contribution de la GERN à l'économie nationale 				
	<p>3. Appui à la gestion financière du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un manuel de gestion financière du CSIGERN et assurer la mise en œuvre, - Mettre en place un système de gestion informatisé intégré au suivi évaluation, harmoniser avec la nomenclature avec le SIGFIP, - Elaborer à temps le PEC, établir un accord formel avec le Ministère des Finances pour l'utilisation du Plan 'Engagement des Crédits (PEC) et celui des Plans pour la prise en compte de ces outils dans la programmation - Systématiser les audits internes et externes 	<p>Nombre d'outils de gestion financière élaborés et opérationnels, nombre d'audits réalisés</p>	<p>Rapport d'activité</p>	<p>Manque de volonté politique, instabilité du pays, faible mobilisation des ressources</p>	<p>DRH, Unité de suivi de CSIGERN, Comité technique de pilotage</p>
	<p>4. Appui à la passation de marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un manuel de passation de marché du CSIGERN et assurer sa mise en œuvre - Elaborer le plan de renforcement de capacité en matière de passation de marché, assurer la mise en œuvre - Systématiser les audits internes et externes en matière de passation de marché 	<p>Nombre de personnes formés aux outils de passation de marché, nombre d'audit sur les marché réalisés</p>	<p>Rapport d'activité</p>	<p>Manque de volonté politique, instabilité du pays, faible mobilisation des ressources</p>	<p>DRH, Unité de suivi de CSIGERN, Comité technique de pilotage</p>

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
⇒ PRIORITE 2 : Amélioration des cadres législatif, réglementaire, et politique de gestion de l'environnement, et du système d'information environnementale	5. Appui légal et ou règlementaire <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les textes législatifs et réglementaires en prenant en compte les nouvelles évolutions et élaborer leurs textes d'application (Revue des principaux textes non applicables, Harmoniser des principales législations et réglementations sectorielles avec la loi-cadre sur l'environnement afin d'intégrer la GERN) - Améliorer le contrôle forestier, la traçabilité des produits forestiers (marché de bois, carte professionnelle d'exploitants) - Mettre en application les normes environnementales (contrôle) - Mettre en place un mécanisme de suivi des contentieux, conflits et délits - Améliorer le cadre juridique, et politique de la réduction des Risques de Catastrophes 	Textes publiés au journal officiel, Rapports de suivi élaborés, Nombre de délits CITES constatés ; Nombre de délits forestiers constatés	Rapport d'activité	Manque de volonté politique, instabilité du pays, faible mobilisation des ressources	DRH, Unité de suivi de CSIGERN, Comité technique de pilotage
	6. Elaborer la politique sectorielle de l'environnement et des ressources forestières				
	7. Mise en œuvre du cadre national de biosécurité	Plateformes nationales régionales (Afrique de l'Ouest) de concertations d'intervention en biosécurité opérationnels, Nombre d'opérations effectuées sur le terrain, rencontres sur la biosécurité	Rapports d'activités	Manque de volonté politique, faible mobilisation des ressources	ANGE, DE
8. Suivi de la mise en œuvre des conventions, protocoles et accords <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des conventions internationales (CCNUCC, CDB, CNULCDD), MPCD, relatives à l'intégration des dites thématiques, changements climatiques, protection des écosystèmes et de la biodiversité, lutte contre la désertification et GDT) - Préparer les différents documents sur la mise en œuvre des conventions, protocoles, etc. (Communications Nationales, Rapport biennal actualisé (RBA), sur les changements climatiques, CDB, CNULCDD, etc.) - Promouvoir la recherche et la synergie des acteurs dans le cadre de ces conventions - Traduire les conventions dans les documents de planification et de gestion (Politiques, stratégies nationales, comptabilité) 	<ul style="list-style-type: none"> - un plan intégré visant à améliorer les aptitudes à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques et à renforcer la résilience face à ces changements est élaboré; - des stratégies visant à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menace de la production alimentaire sont disponibles - Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité 	Rapport d'activités, Revues ou documents nationaux	Manque de volonté du gouvernement, faible mobilisation des bailleurs	SG, DP, DE, DERF, ANGE	

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
	- Actualisation des documents et mise en conformité des documents nationaux et internationaux	biologique 2011-2020 ; - Nombre de revues élaborées et publiées			
	9. Revue de la réglementation de la circulation des produits chimiques et application	Nombre de Textes adoptés, nombre de personnes formées ou sensibilisées et nombre de délits, documents traduits en langues locales et vulgarisés	Rapport d'activité, Journal officiel	Manque de volonté du gouvernement	ANGE, autres Directions techniques
	10. Elaboration et diffusion des normes, standards et guides des évaluations environnementales	Nombre de normes, standards et guide élaborés, nombre de guides traduits et publiés	Rapport d'activité, Journal officiel	Manque de volonté du gouvernement	ANGE
PRIORITE 3 : Appui à la mise en œuvre des actions transversales et de soutien au secteur	11. Appui à la coordination interministérielle et au renforcement du partenariat avec les parties prenantes du secteur : - Mettre en place et opérationnaliser un comité de coordination multisectoriel de gestion des feux de végétation, - Mettre en place un cadre de concertation en matière de prévention et de gestion des espèces envahissantes, - Mettre en place et appuyer à l'opérationnalité du groupe national de travail pour la neutralité des terres (NDT, plateforme de GDTE, le cadre national de CC - Renforcer le cadre de concertation sur les changements climatiques - Créer un cadre de concertation entre les points focaux des conventions en matière de GERN - Créer des comités régionaux d'orientation et de pilotage - Systématiser l'organisation annuelle des ateliers de synergie	Nombre de cadres de concertation opérationnels, Nombre de réunions de concertation, rapports	Rapport d'activité, Journal officiel	Manque de volonté du gouvernement	SG, Directions techniques
	12. Développement et mise en place du système national MRV (Mesure, rapportage et vérification)		Rapport de ANGE, rapport d'activité	Faible mobilisation des ressources	ANGE et directions techniques concernées
	13. Définition et harmonisation des outils de collecte, traitement et diffusion des données	Outil de collecte harmonisés et disponibles	Rapport de ANGE, rapport d'activité	Faible mobilisation des ressources	ANGE et directions techniques concernées
	14. Développement et réalisation des formations aux méthodes de collecte, traitement, gestion et diffusion des données	Nombre de formation réalisée	Rapport de ANGE, rapport d'activité	Faible mobilisation des ressources	ANGE
	15. Mise en place des équipements de surveillance et de mesure de la qualité de l'air de l'eau et des décibels	(i) nombre et type d'équipements mis en place (ii) nombre de publications, nombre d'actions de sensibilisation	Rapport de ANGE, rapport d'activité	Faible mobilisation des ressources	ANGE
	16. Appui à la production des statistiques environnementales y compris la comptabilité	Un rapport ou plan d'action ;	Rapport d'activité	Faible mobilisation des ressources	SG, DP, ANGE et directions techniques concernées

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
	environnementale et la géomatique appliquée : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le système d'information statistique environnemental : élaboration de la stratégie nationale et son programme pluriannuel statistique et mise en œuvre - Création d'un centre/cellule dédiée en relation avec l'INSEED et définition de son ancrage institutionnel, - Équipement du centre et opérationnalité du centre) 	Une cellule, un centre ou un observatoire de la statistique environnementale opérationnelle, Nombre d'indicateurs régulièrement suivis par l'équipe, nombre de publications			
	17. Accélération de la mise en œuvre de la réforme foncière : <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour l'adoption du nouveau code foncier et textes d'application et renforcement des structures de gestion et suivi - Appuyer à l'élaboration du cadastre rural (prévu par la nouvelle politique agricole), - Etendre le Comité national de réflexion sur le foncier agricole et rural (CNFAR) au secteur d'environnement et de la foresterie avec une forte implication du MERF, opérationnalisation du comité 	<ul style="list-style-type: none"> - nouveau code foncier élaboré - cadastre rural élaboré - financement mobilisé pour l'opérationnalité du CNFAR, Nombre de réunions du CNFAR, rapport du CNFAR, 	Cabinet MERF, SG, organes de pilotage CSIGERN	Faible mobilisation des ressources	Comité technique de suivi, SG, DP, ANGE et directions techniques concernées
	18. Amélioration de la gestion de l'exploitation minière et des carrières <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le MERF dans les organes de pilotage de l'IITIE, inventaire des terres dégradées par les carrières et mines et mise en œuvre des recommandations, - Elaborer le guide de restauration des anciennes carrières et généraliser la réglementation environnementale sur l'exploitation des nouvelles carrières - Renforcer l'étude d'impact dans ce domaine suivi des indemnisations des victimes et de l'application des recommandations des études 	Nombre d'études d'impacts par projets réalisées, Nombre de victimes indemnisées	Rapport IITIE, rapport d'activité CSIGERN	Non-implication du MERF	Comité de suivi CSIGERN, Point focal NDT, ANGE
	19. Appui à l'aménagement du territoire <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en œuvre de la Politique nationale d'aménagement du territoire PONAT, SNAT, SRAT 	Le PONAT, SNAT, SRAT actualisés et mobilisation du budget pour leur mise en œuvre	Rapport de suivi PND, rapport de suivi CSIGERN	Non implication du MERF	Direction d'aménagement du territoire, SG MERF
	20. Appui à la décentralisation <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des administrations locales et régionales, - Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion et de développement communaux - Mettre en place l'assistance à l'amélioration et au renforcement des capacités des structures de 	Nombre d'administrations locales renforcées, Nombre de plans de développement communaux mis en œuvre	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	SG, Directions techniques centrales du MERF, DRERF

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
	l'administration et des collectivités territoriales en matière de GERN				
PRIORITE 4 : Amélioration de la capacité de mobilisation des ressources	21. Adoption et diffusion de la stratégie de mobilisation de financement et mise en œuvre des actions qui sont prévues (voir le projet de stratégie joint)	Volume du financement promis, réellement mobilisés et réellement consommés, Nombre d'accords de partenariat signés	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF
	22. Développement et amélioration de la fiscalité environnementale, les écotaxes sur la consommation et mis en place d'un mécanisme pollueur payeur	Recettes collectées	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MEF, MERF
	23. Elaboration des mesures incitatives pour accroître l'investissement du privé et des OSC dans le secteur	Étude/nombre de mesures	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF
	24. Redynamisation de la Coalition des PTF autour du CSIGERN et mise en œuvre de la stratégie de communication et de plaidoyer	Rapports et nombre de réunions organisées	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF
PRIORITE 5 : Soutien à la promotion du financement des secteurs innovants, rentables et porteurs de croissance économique durable	25. Promotion durable des secteurs générateurs de bénéfices et pourvoyeurs d'emplois à travers la mise en place, la dynamisation, la meilleure coordination et la gestion plus efficace des structures ou agences dédiées (PFNL, BOIS, Economie bleue, Economie verte, Ecotourisme, concession des aires protégées, etc.) 26. Appuyer l'amélioration du climat des affaires et promouvoir le partenariat public privé en faveur des investissements durables dans le secteur 27. Mise en place des mécanismes d'évaluation et de suivi de ces secteurs stratégiques	Nombre de nouveaux opérateurs économiques installés dans le secteur, Nombre d'emplois créés dans le secteur, Chiffre d'affaire réalisés	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF, ANPE, DEJ/MDBAJEJ
PRIORITE 6 : Gestion des ressources humaines	28. Recrutement du personnel additionnel avec des attributions claires - Élaborer et mettre en œuvre le statut particulier des agents des Eaux et Forêts - Redynamiser la commission d'affectation ; - Promouvoir l'équité, le genre et l'excellence	Nombre de postes additionnels créés et opérationnels, Rapport actualisé % d'agents forestier bénéficiaires statut particulier adopté	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF, MEF
PRIORITE 7 : Renforcement de la capacité technique des acteurs	29. Renforcement des capacités du Centre de semences forestières de Davié, renforcement de la collaboration du MERF et de l'ITRA en matière de production et conservation de la banque génétique - Recrutement du personnel	Nombre de publications, nombre de chercheurs formés	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF, ITRA
	30. Mise en œuvre du plan de formation du ministère	Equipements et matériels acquis et nombre de personnes formés à leur utilisation	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation	MERF

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
	31. Renforcement des capacités de l'ANGE en matière d'équipement de surveillance de l'eau, du sol, de l'air			des ressources	
	32. Renforcement de capacités pour la mise en œuvre des CDN	Nombre de cadres formés en la matière	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF
	33. Renforcement des capacités opérationnelles en matière de GDT, GERN des différentes institutions techniques au niveau central, déconcentré et décentralisé	Nombre de cadres formés en la matière	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF
	34. Renforcement des capacités en matière de mobilisation de ressources (formation sur les procédures et les lignes directrices des différents guichets/fonds existants)				
	35. Renforcement des capacités managériales des acteurs du cadre de vie, des institutions et acteurs de RRC	Nombre de cadres formés en la matière	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF
PRIORITE 8 : Renforcement de la communication autour de la mise en œuvre du CSIGERN	36. Adoption et mise en œuvre des actions prévues dans la stratégie de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser l'organisation des campagnes d'information sur la visibilité des activités et les résultats du programme, la capitalisation et la vulgarisation des bonnes pratiques de GDT auprès des cibles principales - Organiser des formations des médias et des débats publics sur la GDT et la GERN - Renforcer des activités de plaidoyer en direction des décideurs et leaders sociaux - Perenniser une Revue periodique du secteur de l'environnement 	Session /Sessions Outils et guides de communication Tables rondes Fiches de projets, Guides simplifiés Posters et gadgets	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF
AS2 : Gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et la préservation de la biodiversité y compris les services environnementaux					
PRIORITE 9 : Amélioration de la connaissance des ressources	37. Etudes et recherche: <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance de la ressource (forêt, faune, écosystème, biodiversité, habitat, service écosystémique, etc.) - Réaliser le prochain inventaire forestier national (IFN) et de la carte d'occupation des terres - Réaliser des études approfondies pour évaluer l'état actuel des écosystèmes et de la dégradation des terres au Togo - Elaborer des recueils des techniques GERN traditionnelles et modernes applicables au Togo 	Nombre d'études, Liste des espèces, Nombre/liste des espèces protégées, superficie des écosystèmes de montagne	Rapport d'activité	Instabilité politique, faible mobilisation des ressources	MERF

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir la liste des espèces protégées au niveau national et promouvoir la sensibilisation - Faire l'inventaire des zones humides - Elaborer un répertoire des écosystèmes de montagne (avec la biodiversité endémique) - Améliorer la connaissance des espèces protégées et CITES ((répartition géographique, écosystème tributaire, phénologie, etc.)) 				
PRIORITE 10 : Promotion de la gestion durable des terres et des forêts	38. Participation au programme 1000 Ha <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement durable des formations forestières et savanicoles et des sites sensibles 	Nombre d'ha			MERF
	39. Elaboration et mise en œuvre des outils d'aménagement (schéma directeur d'aménagement forestier national, plan directeur forestier régional, etc.)				MERF, MPD
	40. Incitation à la conservation et à la restauration des forêts sacrées	Nombre de Sites de forêts restaurées			MERF
	41. Promotion du reboisement/ mise en œuvre des actions prioritaires du Programme nationale de reboisement : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le reboisement participatif - Promouvoir la mise en place de forêts communautaires - Appui aux populations riveraines par les AGR en vue de la réhabilitation et l'aménagement des reliques forestières et des savanes incultes - Restauration des reliques forestières - Promotion de l'agroforesterie et de l'agriculture biologique et certifiée 				MERF
	42. Promotion de la filière durable de bois d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un marché unique de bois et organisation de l'exportation, - Elaborer un guide de mise en œuvre du FLEGT, la certification forestière 	Nombre de sociétés certifiées			MERF/OIBT
	43. Reforestation des axes routiers principaux et secondaires ainsi que les berges de certains cours d'eau.	Nombre de Km des axes routiers reboisés			MERF
	44. Gestion de la fertilité des sols : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et mettre en œuvre des actions de restauration/ réhabilitation des terres dégradées et des anciennes carrières d'exploitations des ressources minières - Mettre à échelle des bonnes technologies de gestion des terres 	Surface des terres dégradées restaurées/ surface des anciennes carrières restaurées			MERF

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
	<p>et renforcement de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser et accompagner les techniques de création des compostière et de promotion du compost, - Promotion et Promouvoir la production de la fumure organique 				
	<p>45. Gestion de la transhumance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le suivi de la mise en œuvre du plan national de la gestion de la transhumance en collaboration avec les autres départements (agriculture & élevage, sécurité et administration territoriale, affaire étrangère) - Aménager les couloirs de transhumance avec des stratégies de restauration après le passage des animaux - Sensibiliser les éleveurs / MARHOBE et autochtones en collaboration avec le MAEP et Prévenir des conflits liés à la transhumance Gérer les conflits liés à la transhumance 	<p>Nombre de dégâts et de victimes humaines en moins</p> <p>Km de couloirs aménagés</p>			MERF, MAEP, MSPC
	46. Elaboration et mise en œuvre du programme de neutralité des terres				MERF
	47. Réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement de l'aquaculture	Nombre d'Etude réalisée			MERF, MAEP
	48. Appui à la conservation et à l'utilisation durable des ressources halieutiques	Nombre de Tonne			MERF
	49. Développement des systèmes de riziculture intensive respectueux de l'environnement	Nombre d'Ha			MERF, MAEP
	50. Développement des cultures de contre saison	Ha			MERF, MAEP
	51. Stabilisation des berges pour freiner l'érosion hydrique	Km			MERF, MEAHV
	52. Appui à la diversification des AGR en vue de réduire la pression sur les RN	Nombre d'activités alternatives Subventions accordée			MERF
	53. Soutien aux initiatives privées de valorisation des produits issus des bonnes pratiques GERN	Subvention accordée aux privés Nombre d'acteurs concernés			MERF
	54. Promotion de l'utilisation des briquettes issues des sous-produits agricoles et forestiers	Unité industrielles			MERF, MAEP
	55. Appui (financier, technique et autres) à des sociétés privées en vue de la préparation et de la mise en œuvre de projets de promotion de l'utilisation du gaz domestique et des foyers améliorés	Nombre de Sociétés bénéficiaires			MERF, MME
	56. Promotion des sources d'énergie alternatives	Ménages			MERF MME

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
	57. Augmentation des superficies des plantations à objectif bois énergie (plantations d'Etat, communautaires et privés à objectif bois-énergie)	Région			MERF, MME
	58. Sensibilisation sur les impacts négatifs des incendies de végétation à travers l'IEC en faveur des acteurs cibles	Nombre de Campagne			MERF, MAEP
	59. Protection contre les feux de végétation : <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'organisation et le renforcement des capacités des comités locaux de gestion des feux de végétation - Identifier et sécuriser au niveau de chaque préfecture des sites de valeur à protéger contre les feux de végétation par la confection des layons pare feu et coupe-feu - Vulgariser des pratiques de brûlage dirigé, de feu précoce préventif et des feux utilitaires - Créer et équiper des brigades de lutte contre les feux de brousse dans les cinq régions 	Comité, les superficies brûlées, les équipements			MERF MAEP
	60. Appui à la mise en place des parcelles permanente pour les feux de végétation dans les cinq zones éco floristiques du Togo	Nome et superficie des parcelles/ Région			MERF MAEP
PRIORITE 11 : Gestion durable des écosystèmes aquatiques	61. Gestion/protection des écosystèmes aquatiques : <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer d'un répertoire national sur les écosystèmes aquatiques - Restaurer et promouvoir la reforestation des écosystèmes aquatiques ainsi que les berges de certains cours d'eau ; - Identification et mise en œuvre des actions de gestion durable des écosystèmes aquatiques ; - Elaborer et mettre en œuvre un programme de restauration des écosystèmes tributaires de l'eau - Mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau - Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagements adéquats des bas-fonds 	Etude, Surface des écosystèmes tribulaire de l'eau reboisée/ restaurée (ii) 6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau) document de programme ; (ii) surface restaurée, Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) Nombre de plans aménagés élaborés et mise en œuvre ; Surface sous aménagement			MERF
	62. Mise en œuvre des actions de sauvegarde des espèces de la faune aquatique menacée d'extinction (lamantins, hippopotames, loutres, amphibien, tortues à carapace molle, etc...)				MERF
	63. Gestion intégrée des zones humides	Superficie des zones humides aménagées	DRF		MERF
	64. Contrôle des espèces envahissantes :	Etude, Postes, ha			MERF, ANASAP

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les espèces envahissantes aux différentes entrées sur le territoire - Promouvoir la lutte mécanique contre les espèces aquatiques sur les lacs et lagunes du Togo et ou la valorisation des résidus - Promouvoir la recherche et l'appui technique pour la lutte contre les espèces envahissantes dans les lagunes et lacs - Elaborer un guide pratique sur ces espèces envahissantes du Togo 				
PRIORITE 12 : <i>Conservation, restauration et valorisation des aires protégées et gestion durable de la biodiversité</i>	65. Gestion des Aires protégées : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et sécuriser le dispositif système national de conservation des aires protégées - Appuyer la création des réseaux d'aires protégées transfrontalières (Fazao,-Malfakassa, Togo) et Kyabobo National Park (Ghana); WAPOK: W(BF), Arly (Niger, Pendjari (Benin), OKM (Togo); Togodo (Togo) et Adjamé (Benin) - Promouvoir l'aménagement et la gestion participative de 10 aires protégées prioritaires 	Nombre d'AP/ surface des aires protégées restaurées et sécurisées/ superficies brûlées, ha			MERF
	66. Appui à la conservation ex situ de la biodiversité	Fermes			MERF
	67. Conservation des espèces menacées : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mettre en œuvre des plans de gestion des habitats identifiés comme abritant les espèces rares ou menacées du Togo, - Développer un plan de protection et de rétablissement des espèces menacés au Togo 				MERF
	68. Sauvegarde des espèces de la faune terrestre menacée de disparition (lions, panthères, éléphants, pythons, crocodiles, perroquets, tortues terrestres, singes à ventre rouge, Statatunga, etc...)				MERF
	69. Conservation et valorisation de la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'utilisation durable et le partage équitable des ressources issues de la biodiversité - Appuyer les collectivités locales pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité des mangroves dans le Sud Est du Togo 	Ha			MERF
PRIORITE 13 : Renforcement des avantages des	70. Promotion d'une agriculture adaptée aux changements climatiques et à faible émission de carbone	Nombre de chaînes de valeurs de produit forestiers ligneux et non ligneux développées/ comptabilité environnementale ?			MERF, MAEP

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
services écosystémiques et protection des écosystèmes fragiles	71. Promotion de l'agroforesterie				MERF MAEP
	72. Organisation de la filière de bois énergie	Organisations			MERF, MME
	73. Amélioration des techniques de carbonisation du bois	Ménage			MERF, MME
	74. Développement d'un plan de protection et de restauration des écosystèmes menacés/fragiles au Togo				MERF
	75. Identification et mise en œuvre des actions de gestion durable des écosystèmes montagneux	Nombre			MERF
AS3 : La lutte contre les changements climatiques et la gestion intégrée du milieu marin et du littoral					
PRIORITE 14 : Réduction des risques de catastrophes climatiques et résilience face au changement climatique	76. Mise en œuvre du Projet d'appui à la lutte contre le changement climatique (PALCC-AMCC)	660 ha de plantation installées entretenues et protégées dont 1192 plants produits			MERF
	77. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'options en termes d'adaptation	Économie de bois et de charbon de bois de 50 à 60%, Réduire de 20% la consommation de carburant d'origine fossile			MERF
	78. Réductions des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs clés	Taux d'exécution du projet PAASV			MERF
	79. Promotion des actions d'adaptation dans les secteurs vulnérables	Taux d'exécution du projet PAASV			MERF
	80. Mise en œuvre du PANA et du PNACC	Taux d'exécution du projet PANA & PNACC			MERF
	81. Valorisation des opportunités qu'offre le Mécanisme de Développement Propre (MDP)	Taux d'exécution du projet MDP			MERF
	82. Renforcement des actions de mise œuvre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN/ NAMA)	Taux d'exécution du projet MAAN NAMA			MERF
	83. Renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes - Renforcements techniques des écovillages et extension à de nouveaux sites - Reconversion des femmes exploitantes du sable et graviers marins	Superficie des sites Ramsar aménagées ; Population dont la résilience a été renforcée ; Nombre d'écovillages appuyés ou créés ; Nombre de femmes EX exploitantes de sables ayant une nouvelle AGR			MERF
	84. Développement de la recherche scientifique et valorisation des connaissances locales pour le meilleur choix des variétés et des types de cultures adaptées				MERF, UNIVERSITES
	85. Développement de projets pilotes de Réduction des Risques de catastrophes au niveau des communautés exposées	Taux d'exécution du projet			MERF
	86. Mise en œuvre du projet de renforcement des services hydro météorologique HYDROMET et Projet Gestion des Inondations dans la ville de Lomé (PGIL)	Taux d'exécution du projet			ANPC, MERF, DNMT
87. Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement du Littoral (SDAL) Elaboration et mise en œuvre	Etude			MERF	

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
PRIORITE 15 : Lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin	d'un plan stratégique de protection et d'aménagement de la zone côtière				
	88. Conception d'un Système d'Information et de Suivi du Littoral (SISL) (Mécanisme d'observation de l'environnement marin et côtier (cartographie de la sensibilité du littoral, Collecte et mise à disposition des données sur le littoral)	Rapport, données d'observations			MERF
	89. Evaluation des options de protection côtière des segments non encore protégés	Rapports d'évaluation			MERF
	90. Restauration et protection des mangroves et autres zones associées	Superficie de mangroves protégées			MERF
	91. Projet régional d'investissement WACA : renforcement de la résilience des zones côtières d'Afrique de l'ouest				MERF
	92. Réduction de l'impact des pollutions du site de la SNPT	Etude d'impact périodique élaboré et montant réinvesti dans la protection de l'environnement			MERF, MME
	93. Lutte contre la pollution marine	Mécanismes de surveillance mis en place et périodicité			MERF
	94. Prévention et sensibilisation face aux risques côtiers	Nombre de séances de sensibilisation, nombre des structures ou personnes touchées			MERF
PRIORITE 16 : Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts et la déforestation (REDD)	95. Elaboration du document de stratégie REDD				MERF
	96. Promotion d'une agriculture adaptée aux changements climatiques et à faible émission de carbone				MERF
	97. Recherche sur la maîtrise des énergies traditionnelles et développement des énergies renouvelables				MERF MME
PRIORITE 17 : Promotion de l'économie bleue	98.				
	99. Planification de l'exploitation des ressources marines - Elaboration de la stratégie de l'économie bleue et mobilisation des ressources pour la mise en œuvre - Suivi de la gestion écologique et durable des ressources marines, - Evaluation stratégique environnementale et social et études d'impact sur l'exploitation des ressources costières	La stratégie de l'économie bleue élaborée, Plans de pêche marine et littorale élaborés, équipements de surveillance contre la surpêche acquis, études validés (évaluation d'impact ou de recherche)			DEP, ANGE, DE, Université
	100. Développement des aires protégées marines	Superficie d'aires protégées marines étudiées, aménagées ou conservées			MERF
	101. Prospection, investissement dans les projets côtiers innovants	Nombre d'opérateurs installés développant les projets innovants, nombre d'emplois créés			MERF
AS4 : La gestion durable du cadre de vie et la réduction des risques et pollutions					

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
PRIORITE 18 : Lutte contre les pollutions et nuisances et gestion rationnelle des déchets dangereux de toutes sortes	102. Mise en application des normes environnementales	Nombre de personnes sensibilisées aux normes, nombre de Procès-Verbaux requis			MERF
	103. Surveillance et mesure de la qualité de l'air, de l'eau et du sol	Nombre d'agents formés consacrés à cette tâche, Nombre de rapport périodique			MERF
	104. Développement de la foresterie urbaine et péri-urbaine	Superficie de forêts urbaine et périurbaines créées			MERF
	105. Mise en place d'un système de traitement et de recyclage des déchets				MERF, ANASAP
PRIORITE 19: Prévention des risques biologiques, biotechnologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques	106. Prévention des risques biologiques, chimiques et radiologiques - Poursuite de la gestion de l'élimination des HCFC et HFC. - Réduction des Polluants climatique de courte durée de vie ;	Nombre de plans ou directives pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques élaborés			MERF
	107. Gestion rationnelle des produits dangereux Gestion des produits chimiques Gestion écologique des produits obsolètes et/ou dangereux	Dispositifs d'élimination des produits chimique réalisés, Quantité de produits dangereux saisis et ou éliminés du circuit, Nombre d'acteurs renforcés dans la réglementation ou la gestion des produits chimiques	Rapport		DE, ANGE
⇒ PRIORITE 20 : Généralisation des évaluations environnementales et sociales des programmes et projets du secteur public et privé	108. Promotion des évaluations environnementales et du suivi de la mise en œuvre des PGES	Pourcentages des projets d'investissements privés et publics ayant fait objet d'évaluation environnementale			ANGE
AS5: La Promotion de l'écocitoyenneté, le développement durable et la transition vers l'économie verte					
⇒ PRIORITE 21 : Promotion de l'économie verte	109. Soutien au développement des énergies renouvelables : Plaidoyer pour le recours à la fiscalité et aux instruments économiques pour modifier les préférences des consommateurs et promouvoir l'innovation et les investissements verts Soutien à la promotion des agrocarburants durables et rentables moins concurrentes à l'agriculture Soutien au développement de l'énergie solaire	Nombre d'actions concrètes et ou plaidoirie organisée sur l'économie verte, Part de SAU consacré aux d'agrocarburants durables, tonnage ou volume d'agrocarburants produits Nombre de ménages utilisant le solaire comme source d'énergie, nombre de PME développant les sources d'énergie renouvelables			MERF MME

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
	110. Promotion de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des organisations (RSO)				MERF
	111. Soutien au développement du système de recyclage des déchets	Nombre de centrales de recyclage de déchets installés et opérationnelles, quantité des déchets recyclés, Nombre d'emplois verts créés			MERF
⇒ PRIORITE 22 : Promotion des modes de consommation et de production durable	112. Elaboration et adoption d'un plan d'action décennal sur les modes de production et de consommation durables 113. L'intégration des modes de production et de consommation durable dans le PND	faudrait adopter des pratiques de préservation de l'environnement et améliorer la base productive grâce à une gestion intégrée de l'eau, de la terre, des fertilisants et des pesticides. le projet d'implantation d'un Centre de Production propre le projet de mise à niveau des entreprises	renforcer les politiques et les législations en matière de pratiques et de consommation durables ; - sensibiliser et informer les acteurs sur les modes de production et de consommation durables ; - renforcer les capacités et améliorer les divers process de production et de consommation ; - mettre en place des équipements prioritaires pour améliorer l'environnement technologique et technique ; - créer des structures de veille et d'alerte dans les différents secteurs.		MERF, ANASAP, MAIRIES
	114. Promotion des systèmes alimentaires durables	Quantité de produits bio et bio équitables produits ou consommés, part des exploitations biologiques, nombre de projets agricoles durables initiés	Rapport PNIASAN, Rapport d'activité CSIGERN	Manque de volonté politique, manque d'initiative privée	MAEP, DE, DERF, SC/ONG
	115. Amélioration des infrastructures de communication et promotion des modes de transport sobre en carbone	Investissements consacrés à la modernisation des infrastructures de communication, nombre de projets de modernisation d'infrastructures durables, part de carburant non conventionnel	Rapport d'activité, rapport de suivi de PND, ou enquêtes économiques (INSEED)	Manque d'opportunités, manque d'initiatives	ANGE, DE
	116. Information des consommateurs sur la CPD/COP (Conférences des parties)	Nombre de rencontre d'information et de sensibilisation organisées	Rapport d'activité, programme ou stratégie	Faible mobilisation des acteurs,	SG, DE

PRIORITES	ACTIVITE OU ACTION	IOV	Source de verification	Hypothèse et risque	Responsabilité
				manque de ressources	
⇒ PRIORITE 23 : Promotion de l'écocitoyenneté, l'Education Environnementale et de l'éducation au Développement Durable (EDD ou Global Education)	117. Elaboration et vulgarisation du Programme national d'éducation environnementale, de l'écocitoyenneté et de la formation du grand public « Global éducation plan »	Nombre d'hommes mois pour les études	Rapport d'activité, programme ou stratégie	Manque de volonté politique	SG, DE, DERF
	118. Inscription de l'éducation, la formation du grand public à l'environnement et au changement climatique dans le débat social et politique	Nombre de débats consacrés à l'éducation à l'environnement	Rapports d'activités	Absence d'initiative	Cabinet MERF, SG, Unité de communication, Ministère chargé de la communication
	119. Organisation annuelle de la caravane nationale de l'environnement et du développement durable	Nombre de participants à la caravane annuelle de l'environnement	Rapports d'activités	Absence d'initiative, faible mobilisation des ressources faible adhésion des acteurs	Cabinet MERF, SG

Annexe 2: Quelques projets et programmes en cours

Désignation	Intitulé des Projets	Montant (USD)	Montant F CFA *	Bailleur	Agence d'exécution	Période	Statut	CONSOMME au 28/02/2018	
								%	USD
GRCC		500 000	275 000 000						
HYDROMET	Renforcer le Système d'Alerte Précoce avec une composante importante renforcement des capacités, d'une part auprès des institutions en charge de la météorologie et de l'hydrologie, d'autre part pour la formation et le recyclage de professionnels, notamment pour améliorer la collecte et le traitement des données.	38 181 818	21 000 000 000	Fonds Vert Climat	ANPC		En cours		
PLCC	Projet de lutte contre les changements climatiques (AMCC+ : Alliance mondiale de lutte contre les changements climatiques))	11 909 091	6 549 999 995	Financement Union Européenne	SG/MERF	2017-2022	En cours		
PASJET	Projet d'amélioration du système d'information environnemental au Togo (Statistiques environnementales)	426 000	234 300 000	BAD	ANGE	2018-2019			
PEACGAP	Projet d'extension des actions concrètes de gestion des aires protégées	4 000 000	2 200 000 000		DRF/MERF				
PGFF/ PGEH	Plan de gestion des fluides frigorigènes/ Plan de gestion de l'élimination des hydrofluorocarbones	1 260 000	693 000 000	Fonds multilatéral	PNUE ONUDI PNUD	1998-2022	En cours	8740 00000	
PNM	Projet régional de renforcement des capacités et d'assistance technique pour la mise en œuvre des PNM	680 000	374 000 000			?	En cours de mise en œuvre		

Désignation	Intitulé des Projets	Montant (USD)	Montant F CFA *	Bailleur	Agence d'exécution	Période	Statut	CONSOMME au 28/02/2018	
RCSGPC	Renforcement de capacité et stratégie gestion produits chimiques	162 000	89 100 000	SAICM	DE		En cours		
WACA	Projet Programme de gestion du littoral ouest Africain plus connu sous son acronyme anglais « WACA » pour <i>West Africa Coastal Areas Program</i>)	3 636 364	2 000 000 000	Programme BM et GEF	DE/MERF	oct-16	En cours		
PGGLIL	Projet de gestion des déchets et de lutte contre les inondations à Lomé : 60 millions USD	60 000 000	33 000 000 000						
Projet PROMONO	Les ressources naturelles de la région, et en particulier la diversité biologique, bénéficient d'une protection particulière et font objet d'une utilisation durable. Le développement économique en résultant à la périphérie des futures aires centrales de la réserve de biosphère profite avant tout à la population locale.			0 GIZ	Financements : Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB)				
Projet RCC ACC (Réduction des Risques de Catastrophes – Adaptation aux Changements Climatiques	Renforcer les capacités des communautés à la base en vue de la gestion de l'alerte précoce de proximité. Il a permis de former des volontaires au niveau de chaque communauté et de les organiser en groupe de suivi dans les zones à risques d'inondation.	2 146 778	1 180 728 000	Croix Rouge Togolaise	Financement: Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ)				
Projet PROREDD	Améliorer les conditions cadre techniques et institutionnelles pour la mise en œuvre de REDD+ et la réhabilitation des forêts au Togo.			GIZ	Financé via le Fonds Energie Climat de l'Allemagne				
PFNL									
Projet Ecovillages				PNUD					
Projet REDD+		6 878 900	3 783 395 000	BAD	SG/MERF				
Renforcement du rôle de conservation du système national des aires protégées du Togo	Renforcer la gestion du système national d'aires protégées du Togo afin d'améliorer sa contribution à la conservation de la diversité biologique en appliquant des approches efficaces de réhabilitation et de gestion	2 222 000	1 111 100 000	DRF/MERF	PNUD- UEMOA-FEM et Gouvernement togolais	Juin 2013 – juin 2018	Projet en cours	739.000.000 F CFA (1478 000 US\$)	66.51 %
Projet de gestion intégrée des aires protégées du complexe WAPO		5 000 000	2 750 000 000	DRF/MERF					
Projet d'extension des actions concrètes de gestion des aires protégées		4 000 000	2 200 000 000	DRF/MERF					
Projet de micro financement du FEM au profit des ONG et associations		600 000	330 000 000	PNUD	PNUD				
Projet de gestions durable des terres par des ONG		120 000	66 000 000	ONG	CEDEAO - UE				

Désignation	Intitulé des Projets	Montant (USD)	Montant F CFA *	Bailleur	Agence d'exécution	Période	Statut	CONSOMME au 28/02/2018	
Projet d'Aménagement et gestion participative et durable des mangroves du Togo		690 000	379 500 000	DRF/MERF	OIBT				
ProDRA avec GIZ pour agroforesterie et énergie rurale		700 000	385 000 000	GIZ	GIZ				
Production et mise à disposition de variétés clonales de teck-développement de matériel végétal amélioré pour les reboisements au Togo		760 000	418 000 000	ODEF/MERF	OIBT				
Projet de Mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des massifs forestiers au Togo		565 000	310 750 000	ODEF/MERF	OIBT				
Projet de Mise en place d'un système participatif de prévention et de gestion des feux de végétation		1 058 233	582 028 150	ODEF/MERF	OIBT				
GeoforAfri	(GEOFORAFRI : Renforcement des capacités et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique centrale et de l'Ouest)	32341,906	17 788 048						
	Total	145 528 526	79 929 689 193						

- (1USD= 550 FCFA)

Annexe 3 : Rappel des ODD

N°	Objectifs de Développement Durable
ODD 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
ODD 2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
ODD 3	Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
ODD 4	Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
ODD 5	Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
ODD 6	Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
ODD 7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
ODD 8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
ODD 9	Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
ODD 10	Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
ODD 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
ODD 12	Instaurer des modes de consommation et de production durables
ODD 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
ODD 14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
ODD 15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
ODD 16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
ODD 17	Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

Figure 7 : Indicateurs CSIGERN et cadre de résultat